

**20
19**



©Ali Selvi

RAPPORT D'ACTIVITES

Rue Coenraets, 68 - 1060 Bruxelles

Tel : +32 (0)2 505 40 70

Email : info@solsoc.be

CCP : BE42 0000 0000 5454

 facebook.com/SolsocASBL

 twitter.com/Solsoc

Directrice : Veronique Wemaere • Présidente : Delphine HOUBA • Vice-président-e-s : Martini HAGIEFSTRATIOU, Jean-François RAMQUET • Secrétaire/trésorier : Francis MARLIER • Administrateur-riche-s : Jacques BOURGAUX, Estelle CEULEMANS, Tanguy CORNU, Fanny DUBOIS, Jenifer FERNANDEZ SANCHEZ, Ariane FONTENELLE, Antonio GAMBINI, Gwenaëlle GROVONIUS, Paul JAMAR, Gabrielle JOTTRAND, Rafaël LAMAS, Florence LEPOIVRE, Noémie VAN ERPS

TABLE DES MATIERES

PARTIE I : RAPPORT D'ACTIVITES	3	6/ORGANISATION INTERNE	65
1/EDITO	4	6.1. Une organisation adaptée a la mise en œuvre du 65 programme 2017-2021 et de sa mission	
2/RAPPEL DE LA MISSION DE SOLSOC	5	6.2. La coordination interne et les procedures.. 68 de decisions	
3/LIGNES DE FORCE EN 2019.....	6	6.3. Le personnel.....	70
3.1. Le programme 2017-2021.....	6	6.4. Le fonctionnement des instances	75
3.2. Scores de performance et taux d'exécution du 16 programme en 2019		6.5. Le personnel au 31 décembre 2019	77
4/SOLSOC AU SUD	17	6.6. Nos partenaires techniques et financiers	78
4.1. Burundi	17	PARTIE II : RAPPORT FINANCIER	79
4.2. Rd congo	22	7/INTRODUCTION	80
4.3. Colombie	27	8/ COMPTES AU 31 DECEMBRE 2019	80
4.4. Bolivie	31	8.1. État des comptes 2019 - synthèse	80
4.5. Burkina faso	35	8.2. Résultat positif	82
4.6. Sénégal	39	8.3. Affectation du resultat excédentaire	83
4.7. Maroc	43	8.4. Montants engagés en 2019	84
4.8. Palestine	46	8.5. Frais de structure	84
5/SOLSOC AU NORD	50	9/ SOURCES DE FINANCEMENT	85
5.1. Un programme commun avec FOS et IFSI	50	9.1. Donateurs du mouvement socialiste	86
5.2. La mobilisation	51	10/RELATION AVEC LES BAILLEURS PUBLICS	88
5.3. Le plaidoyer politique	55	10.1. Introduction	88
5.4. La communication	58	10.2. La DGD	89
5.5. La récolte de fonds	62	10.3. Autres bailleurs publics	91



PARTIE III : ANNEXES	93
1. Comité d'accompagnement 2017 – 2021	94
2. Mandats de Solsoc en 2019: 23 plateformes et réseaux	95
3. Missions en 2019	97
4. Dépenses et taux d'exécution du programme 2017-2021 en 2019	99
5. Dépenses et taux d'exécution cumulé du programme 2017-2018-2019	100
6. Synthèse des scores de performance 2019	101
7. Pays partenaires de Solsoc	102
8. Mobilisation : Ligne du temps	106
9. Etapes 2019 du processus de certification du système d'évaluation de Solsoc par le SES	107
10. Politique d'intégrité de Solsoc – Code éthique	108
11. Mandats et réunions des groupes de travail en 2019	113
12. Relevé du personnel en 2019	116
13. Statuts de Solsoc - Décembre 2019	118
14. Rapport financier	128

I

RAPPORT D'ACTIVITES

UN Pueblo IGNORANTE es
INSTRUMENTO Ciego DE SU
propia DESTRUCCIÓN



1/EDITO

Cette année 2019 nous aura apporté son lot de turbulences en matière d'actualité internationale : des élections reportées, tenues, décriées en RDC, mais amenant finalement à un certain apaisement politique dans le pays. La Palestine est toujours mise à rude épreuve par l'État israélien bénéficiant du soutien inconditionnel contre vent et marée des États-Unis qui ont franchi un cap en déclarant qu'ils ne jugent plus les colonies israéliennes contraires au droit international. En Colombie, les accords de paix piétinent malgré une communication optimiste du président Duque, les violences se poursuivent contre les leaders syndicaux et les défenseur·euse·s des droits humains dans l'impunité totale et une certaine indifférence internationale. Le Sahel, en lutte incessante contre la désertification s'enlise maintenant dans l'insécurité et les déplacements de populations qu'elle occasionne.

Plus largement encore, les sociétés civiles s'époumonent à dénoncer les inégalités qui ne cessent de s'accroître, se propagent et lézardent les briques de plus en plus friables des fondations de la justice sociale. Le plus souvent, ces voix trouvent peu d'échos favorables chez les puissants quand elles ne sont pas muselées au nom de la sécurité ou d'une prétendue vitale austérité. Le champ d'expression démocratique rétrécit et se réduit comme peau de chagrin.

Mais forçant les murs et les frontières, les cris de colère et cette implacable volonté d'un monde plus juste se répondent, se rejoignent et s'amplifient. Refusant le repli identitaire que certaines forces politiques tentent d'ériger en norme, des citoyen·ne·s réclament l'ouverture des frontières et des esprits. Se dressant contre un néo-libéralisme ravageur, ceux·elles-ci exigent l'accès aux soins, des conditions de travail décentes pour un plus grand nombre, l'accueil des réfugié·e·s ainsi que des droits humains davantage respectés. Ce sont ces liens étroits entre les luttes qui pourront tisser

une toile suffisamment solide pour résister et servir de large voile vers un nouveau pacte social.

L'année 2019 a aussi vu l'OIT fêter son centenaire. Ce jubilé a confirmé la force des alliances, indispensables dans le domaine de la coopération internationale : mutuelles, syndicats, organisations de défense des droits humains, mouvements de femmes.

Mais il rappelle aussi que même si ces acteurs agissent quotidiennement pour réduire les inégalités, préserver des droits sociaux et promouvoir des mécanismes de résilience telle que la protection sociale, ils·elles ne peuvent à eux·elles seul·e·s, créer toutes les conditions nécessaires à une société plus juste. Les états doivent offrir un cadre démocratique et des moyens pour consolider l'existant et échafauder d'ambitueuses sociétés sur le plan social. Et dans ce monde globalisé, il ne suffira pas que les pays tiennent la barre. Il faudra également que les efforts fournis ne soient pas réduits à néant par d'opaques institutions et lobbies qui ne reculent devant rien pour imposer leur dessein. Accords d'investissement ou de libre-échange, paradis fiscaux, financement de conflits... tous les moyens sont bons pour maintenir leur cap vers un monde dérégulé où la finance et l'accumulation de richesses pour un petit nombre sont les seuls points cardinaux.

Face à ces forces qui tirent vers le bas les conditions de vie des peuples sur tous les continents, creusant sans relâche les inégalités, imposant un carcan de plus en plus hostile pour les travailleur·euse·s, l'Agenda pour le Travail décent promu par l'OIT est un puissant levier pour rétablir une visée progressiste sur l'échiquier international et reconstruire une société plus juste à l'échelle mondiale.

Solsoc avec ses partenaires et allié·e·s, dans une relation d'égal à égal, se veut un rouage de cette motrice qui, lancée à grande vitesse, pourrait bien renverser la vapeur et offrir un nouveau monde à destination !

2/RAPPEL DE LA MISSION DE SOLSOC

La mission de Solsoc est de renforcer des mouvements sociaux et des organisations de la société civile en Afrique, au Proche-Orient et en Amérique latine dans leur capacité à contribuer à un changement social progressiste, laïque et démocratique, à assumer leur rôle de contre-pouvoir, à participer à l'élaboration de politiques publiques, à mobiliser des organisations de base dans la défense de leurs droits économiques et sociaux.

Sa position privilégiée d'ONG du mouvement socialiste et ses collaborations avec des partenaires du Sud sont un atout majeur dans la manière dont elle conçoit son travail d'interface. Celui-ci est mis au profit d'une action politique et d'éducation permanente en Belgique, en particulier au sein de l'action commune socialiste: syndicats, mutualités, organisations socioculturelles, coopératives. Ce travail se traduit aussi, au sein de plateformes, coupoles et réseaux d'ACNG¹ et/ou d'actions citoyennes aux niveaux national, européen et

international, notamment au sein du cadre stratégique Travail Décent.

Au Nord et au Sud, la mission de Solsoc participe à l'amplification ou la consolidation des actions de groupes sociaux discriminés. Du niveau local à l'international, ces groupes agissent pour défendre des intérêts collectifs et réduire les injustices.

En 2019, Solsoc s'est concentrée sur la mise en œuvre de la troisième année du programme **quinquennal DGD 2017-2021**. L'ambition de ce programme, rappelons-le, est de renforcer les mouvements engagés dans la promotion du Travail Décent et leur convergence pour répondre aux **défis du XXI^e siècle** : construire des **alternatives** politiques, sociales et économiques, solidaires et durables face à la mondialisation du modèle prédateur de la compétition économique. Les interventions se focalisent sur **les quatre piliers du Travail Décent** selon l'OIT: **la création d'emplois décents, les droits au travail, la protection sociale et le dialogue social**.

Le programme est mis en œuvre et piloté avec d'autres acteurs de l'Action Commune Socialiste FOS et IFSI-ISVI en collaboration avec la FGTB et SOLIDARIS. Il s'inscrit aussi dans une dynamique plus large, le Cadre Stratégique Commun (CSC) Travail décent², qui regroupe des ONG, des Syndicats et des Mutuelles autour de la thématique générale du Travail décent exception faites de l'un des deux objectifs spécifiques « Palestine » mis en œuvre dans le cadre du CSC Palestine. Les activités prévues pour le volet « Belgique » sont entièrement liées aux cibles stratégiques du CSC « Belgique » tout en garantissant la cohérence avec le CSC Travail Décent.

¹ ACNG : Acteurs de la Coopération Non Gouvernementale

² Dans le cadre de la dernière réforme de la coopération non gouvernementale, 9 organisations de la société civile (IFSI asbl/ISVI vzw (FGTB/ABVV), IIAV/IEOI (ACV/CSC), BIS/MSI (ACLVB/CGSLB), WSM vzw, FOS asbl, Solsoc asbl, Oxfam Solidariteit asbl, UNMS/NVSM, ANMC/LCM) ont opté pour

une approche stratégique et thématique autour de l'agenda du Travail Décent en valorisant la complémentarité de leurs expériences et expertises. Les pistes d'actions complémentaires issues des 4 Analyses Contextuelles Communes réalisées par le groupe des 9, ont été évaluées et reformulées dans le Cadre Stratégique Commun Travail décent

3/LIGNES DE FORCE EN 2019

1. LE PROGRAMME 2017-2021

Dans **8 pays** en Afrique, au Proche-Orient et en Amérique latine³ **et en Belgique**, Solsoc soutient le renforcement des capacités politiques, techniques, stratégiques et financières de mouvements sociaux et d'organisations sociales en faveur de sociétés justes, durables, inclusives et solidaires. Cela se fait à travers la promotion, la défense et la mise en œuvre du Travail Décent pour tou-te-s les travailleur-euse-s, y compris les travailleur-euse-s précaires de l'économie informelle et formelle. Le programme 2017-2021 repose sur une approche partenariale articulée à l'action de plaidoyer et permet :

- Le renforcement de l'articulation de Solsoc avec IFSI-ISVI, FOS et ses autres partenaires en Belgique (syndicats, mutuelles, coopératives, organisations d'éducation permanente, etc.).
- Le déploiement **d'un axe syndical** qui induit des partenariats avec des organisations syndicales (Burkina, Burundi, Palestine, Bolivie, Colombie...).
- La poursuite des stratégies d'appui au développement, et **de la protection sociale** à travers la mise en place :

de systèmes d'assurance maladie universelle et la montée en puissance de mouvements mutualistes communautaires,

d'un secteur **de l'économie sociale et solidaire** à travers l'appui d'initiatives présentant une réelle capacité à « créer » du travail décent.

Dans les 8 pays d'intervention « Sud », le partenariat en réseau est structuré par niveau :

micro / local :

partenaires limitrophes⁴ (public cible),

méso / régional et national :

partenaires associés⁵ et limitrophes,

macro / international :

les 24 partenaires associés et Solsoc.

En 2019, **24 partenaires associés et 334 partenaires limitrophes** (70 mouvements sociaux et réseaux et 264 organisations de la société civile) ont été renforcés pour optimiser l'impact de leurs interventions dans le domaine de **l'Économie Sociale et Solidaire, du Droit des Travailleur-euse-s et de la Protection Sociale**. Ces trois piliers du Travail Décent sont déclinés ci-dessous en trois axes stratégiques séparés mais indissociables et dont la mise en œuvre tend à s'articuler (par exemple des mutuelles de santé adossées à un réseau d'initiatives d'économie sociale et solidaire ou à un syndicat).

³ Pays d'intervention de Solsoc : (Burkina Faso, Burundi, Maroc, RD du Congo, Sénégal, Palestine, Bolivie et Colombie)

⁴ Partenaires limitrophes : groupes de publics cibles (mutuelles, syndicats, initiatives d'économie sociales et solidaires, coopératives, associations de jeunes, de femmes, de quartier, de travailleur-euse-s, d'artisan-e-s....)

⁵ Partenaires associés (PA) : associations qui, avec l'appui de Solsoc, sont responsables de la mise en œuvre du programme dans le pays. Solsoc établit une convention de partenariat avec chacun de ses partenaires associés.

LA CRÉATION D'EMPLOIS DÉCENTS PAR LA PROMOTION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS), PILIER 1:

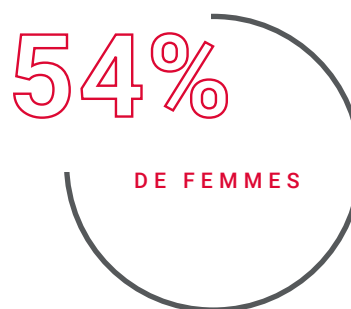


Cet axe concerne 15 partenaires de 7 pays du programme et dans une moindre mesure les partenaires de Palestine. Le contexte de chacun de ces pays est caractérisé par un taux de chômage élevé, une forte proportion du travail informel, une grande précarité de la majorité des populations et une augmentation de l'insécurité. L'objectif des partenaires et de Solsoc est de renforcer les capacités des acteurs (associations partenaires, coopératives et autres initiatives d'économie sociale et solidaire (IEES)) pour améliorer l'accès à des moyens de subsistance durables et créer des emplois durables, rémunérateurs et de qualité. En s'appuyant sur leur expérience, les pratiques locales d'entraide et les activités économiques du secteur informel, les partenaires ont accompagné **118 acteurs et/ou porteurs d'initiatives d'économie sociale et solidaire (IEES) dont 43 réseaux**. La boussole de l'ESS⁶ et ses principes construits collectivement entre partenaires lors d'ateliers de



partage et de capitalisation organisés depuis 2014 leur sert de référence.

Le suivi confirme des changements dont bénéficient directement **5.229** femmes, jeunes et hommes depuis le démarrage du programme en 2017. Au total, **les femmes sont majoritaires et représentent 54 % des bénéficiaires**. Ces changements consistent en : une augmentation des revenus permettant de répondre à des besoins fondamentaux (la santé, la scolarité, l'alimentation, l'habitat...), ou la création de nouveaux emplois, ou encore l'amélioration des conditions de travail (formalisation des contrats de travail, accès à la sécurité sociale, à la sécurité au travail ou à des formations, etc.).



Les IEES se professionnalisent et acquièrent les compétences pour diversifier les filières de production, maîtriser les chaînes de valeur de la production à la commercialisation, veiller à la qualité des productions, élargir les possibilités de commercialisation, etc. À titre d'exemple, en Bolivie à Sucre, un nouveau marché de produits issus de l'agriculture raisonnée et bio a été mis en place en concertation avec les autorités locales. Il permet de regrouper tous les producteur-riche-s et de créer un réseau.

⁶ La boussole de l'ESS a cinq pôles : économique et technique, solidarité, autonomie, démocratie, mouvement social pour en savoir plus <https://www.solsoc.be/s-informer/publications/reconomie-sociale-et-solidaire-un-levier-de-changement-dans-le-sud.html>

Les IESS gagnent à renforcer les réseaux qui leur confèrent une reconnaissance et donnent plus d'impact à leurs stratégies (organiser des marchés, susciter l'intérêt des universités pour des études, capter des fonds...). On constate une augmentation des interactions entre les réseaux des IESS et les pouvoirs publics au niveau local par exemple au Burkina Faso, où le collectif des actrices restauratrices et transformatrices des produits locaux (CARTPL) participe aux réflexions stratégiques des comités municipaux organisés par la mairie de Ouagadougou et saisit des opportunités.

En revanche, la capacité à peser sur les stratégies qui concernent l'ESS au niveau national reste limitée. À l'exception de la Colombie et du Maroc, les réseaux dans les autres pays ne sont pas encore suffisamment organisés et solides pour être entendus et participer au dialogue au niveau national. C'est le cas au Sénégal, où les IESS sont peu motivées pour intégrer le réseau national du RIPESS⁷. Ce dernier n'a pas de structure d'accompagnement et est peu actif. Le plaidoyer en faveur d'un cadre juridique national de l'ESS qui promeut les IESS est difficile dans ces conditions, et pourtant sans cadre juridique et fiscal adapté, il est peu probable que les IESS s'inscrivent dans la durée. Il s'agit d'un des principaux enjeux des prochaines années.

Relever le défi de transformer l'ESS en mouvement social implique de poursuivre l'accompagnement et le renforcement des IESS pour les amener à être crédibles sur tous les plans en tant qu'alternatives au modèle d'entrepreneuriat dominant.

C'est dans ce sens que le comité d'accompagnement du programme de Solsoc (CODAC) a réalisé un diagnostic du système de suivi et d'accompagnement des stratégies et des changements du programme qui a débouché sur 5 « chantiers d'amélioration » orientés sur la consolidation de la vision de l'ESS, les performances des IESS, l'adaptation des moyens aux besoins et le recentrage du suivi sur les changements (voir annexe 1).

L'axe « économie sociale et solidaire » du programme 2017-2021, bénéficie de l'appui et de la collaboration de P&V et des expert·e·s indépendant·e·s membres du CODAC dont le CETRI⁸ avec qui Solsoc a co-produit une brochure⁹ « L'économie sociale et solidaire à l'heure du travail décent ». Alors que l'Organisation Internationale du Travail (OIT) célèbre son centenaire, Solsoc a voulu interroger l'économie sociale et solidaire (ESS) qui est au cœur de sa stratégie pour promouvoir le Travail Décent.

LES DROITS DES TRAVAILLEUR·EUSE·S, PILIER 2:

Le but de cet axe est d'améliorer les conditions de travail et de contribuer à garantir la liberté syndicale des travailleur·euse·s dans 5 pays du programme : La Bolivie, le Burkina Faso, le Burundi, la Colombie et la Palestine. En Colombie et en Bolivie, Solsoc poursuit les mêmes objectifs que ses partenaires du programme commun (FOS et IFSI) qui interviennent aussi dans ces pays.¹⁰



⁷ RIPESS : Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale solidaire (<http://www.ripess.org/>)

⁸ CETRI : Le Centre tricontinental est un centre d'étude

⁹ <https://www.solsoc.be/s-informer/publications/publication-ecosol.html>

¹⁰ FOS intervient en Colombie et en Bolivie. IFSI intervient en Colombie

Les capacités de 10 fédérations de syndicats et 13 syndicats du secteur agroalimentaire dans les pays africains et d'Amérique latine et de 7 régionales syndicales dans le secteur des carrières en Palestine, ont été renforcées dans les domaines de la défense des droits des travailleur·euse·s, de la protection sociale et de la valorisation des métiers.

Appuyer des structures syndicales dans les pays d'intervention de Solsoc nécessite de pouvoir compter sur des acteurs locaux (partenaires ou personnes-ressources) qui accompagnent les structures en connaissance de cause en veillant à ne jamais se substituer à leur rôle. Des ajustements ont été opérés dans ce sens au Burundi et au Burkina Faso. On constate que d'importants efforts ont été réalisés par nos partenaires syndicaux en termes de structuration et de capacités de convaincre les travailleur·euse·s de s'affilier aux syndicats, mais aussi de convaincre les chef·fe·s d'entreprises du bien-fondé d'avoir des travailleur·euse·s organisé·e·s et qui bénéficient d'une protection sociale.

Le volet formation est bien intégré et gagne en puissance dans les différents pays. Il est décentralisé comme en Bolivie où l'École Nationale Syndicale (ENS) des « Fabriles »¹¹ organise, depuis 2019, des formations au niveau des Fédérations. Celles-ci sont demandeuses et prennent tous les frais de l'organisation des formations en charge. Au Burundi, les formations sont destinées aux syndicats et coopératives accompagnés par la FEBUTRA, la fédération burundaise des travailleur·euse·s du secteur de l'alimentation. Celle-ci construit actuellement son propre centre de formation et pourra bientôt offrir un éventail de formations très complet et adapté aux travailleur·euse·s et syndicalistes du secteur de l'alimentation. Les formations renforcent les délégué·e·s et les leaders syndicaux·ales dans leur capacité de négociation au sein des entreprises et de dialogue social avec l'État (conventions collectives, soumission d'avis juridiques, participation aux discussions des réformes du Code du travail, etc.). Au total, depuis 2017, **6 conventions collectives**

ont été obtenues par les syndicats partenaires du programme sans compter les accords avec des universités ou des ministères.

Par ailleurs, les syndicats partenaires ont tous élargi leur assise au travers de l'augmentation du nombre de nouveaux·elles affilié·e·s et du nombre de syndicats. C'est fondamental pour ces organisations qui fondent leur légitimité sur leur base sociale, et qui doivent être en mesure d'établir le rapport de force et garantir leur autonomie. Au total, **9.122 travailleur·euse·s, ont rejoint un syndicat membre du programme depuis son démarrage, en grande majorité des hommes.** C'est en partie lié aux secteurs d'activités que couvrent certains syndicats (syndicat des carrières en Palestine, syndicat des boulangers ou encore des chauffeurs et transporteurs au Burkina). En Bolivie, les femmes ont réussi à se faire intégrer dans le programme de formations de l'ENS (l'École Nationale Syndicale) et elles entendent aller plus loin en affirmant leur position au sein du syndicat. Renforcer les capacités des femmes et leur statut par des formations spécifiques est une priorité, parfois difficile à prendre en compte pour les organisations syndicales imprégnées d'une culture machiste comme d'autres organisations aussi d'ailleurs.

S'engager dans la mobilisation syndicale nécessite un courage certain. En Colombie, les violations des droits humains, des droits syndicaux et la violence contre les dirigeant·e·s sociaux·ales et syndicaux·ales ne cessent d'augmenter¹², et ce, malgré les accords de paix signés en septembre 2016.

Une des stratégies adoptées par les syndicats et ATI¹³, l'organisation partenaire qui accompagne le programme en Colombie, est la dénonciation systématique de chaque acte de violence auprès des autorités colombiennes et internationales telles que l'ONU, l'OIT, l'ambassade de Belgique en Colombie, l'ambassade de Colombie en Belgique. La Centrale FGTB Horval, notre partenaire direct du programme syndical en Colombie, se fait le relai des organisations syndicales colombiennes et interpelle les responsables des multinationales

¹¹ Fabriles : désigne une ouvrière

¹² Selon le journal 'El Tiempo', il y aurait eu 250 défenseur·euse·s des droits humains et/ou syndicalistes

assassiné·e·s en 2019 et selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Droits Humains, ils·elles seraient 107.

¹³ ATI : Association de Travail Interdisciplinaire

AB InBev et Nestlé impliquées dans des exactions à l'encontre de travailleur·euse·s ou des syndicalistes. En juin, des représentants des syndicats partenaires ont pu se rendre au siège de Nestlé et de Coca-Cola en Belgique accompagnés la Centrale FGTB Horval et ont attiré l'attention des responsables des multinationales. Peu de temps après, les filiales colombiennes ont licencié les juristes sous-traitants des dossiers litigieux concernant des travailleur·euse·s et des syndicalistes.

S'organiser et adhérer à des réseaux au niveau régional et international donne une visibilité aux actions de ces syndicats et de leurs militant·e·s et protège ces dernier·e·s. Cette approche est encouragée avec l'appui de la Centrale Horval de la FGTB pour le secteur de l'alimentation en Colombie, en Bolivie, au Burkina Faso et au Burundi et avec la Centrale Générale pour le secteur des carrières en Palestine.

Deux missions de suivi, l'une au Burkina Faso et l'autre au Burundi ont permis à des représentant·e·s de la Centrale FGTB Horval de rencontrer les acteurs syndicaux et les partenaires sur le terrain ainsi que les institutions nationales et

internationales. Deux autres missions ont été réalisées avec la Centrale Générale (ACCG), l'une en Palestine et l'autre en RDC en collaboration avec IFSI.

Enfin, le volet syndical en Colombie a fait l'objet d'une évaluation externe à mi-parcours qui s'est surtout centrée sur la dynamique de complémentarité et de synergies qui existe entre les 3 partenaires Solsoc, FOS et IFSI pour mettre en œuvre le programme en Colombie. Les réponses managériales formulées suite à cette évaluation seront communiquées début 2020 à la DGD et sur le site des 3 organisations. Un des enjeux pour la suite du programme et la construction du suivant est de renforcer la complémentarité et la cohérence des stratégies entre les organisations à tous les niveaux, de manière à augmenter la force de frappe des syndicats partenaires dans leur positionnement et leurs revendications vis-à-vis des patrons et des autorités politiques.

L'axe «droits des travailleur·euse·s» du programme 2017-2021 bénéficie de l'appui et de la collaboration de la Centrale HORVAL de la FGTB et de la Centrale Générale de la FGTB.

LA PROTECTION SOCIALE, PILIER 3:



Ce volet est mis en œuvre au Burkina Faso, au Sénégal, au Burundi et en RD du Congo où plus de 70 % de la population n'a toujours pas accès à une mutuelle de santé. Solsoc y appuie **7 partenaires associés et 116 partenaires limitrophes (103 mutuelles et 13 Unions)** qui poursuivent l'extension et la structuration des mutuelles de santé,

ainsi que le plaidoyer en faveur de politiques d'assurance maladie universelle¹⁴. La solidarité communautaire est la base de la stratégie de développement des mutuelles et d'élargissement de la Couverture Maladie Universelle (CMU).

L'année 2019 a débuté par un événement phare à même de faire progresser la protection sociale : **la Conférence de Lomé « le pari de la mutualité pour le 21e siècle »**. Lors de cette conférence internationale de l'Association Internationale de la Mutualité – AIM dans laquelle MASMUT¹⁵ a joué un rôle clé et à laquelle ont participé les partenaires mutualistes de Solsoc, des pistes pour l'interpellation des décideur·euse·s ont été présentées en ce qui concerne l'engagement politique en faveur des mutuelles, l'adhésion obligatoire et la délégation de gestion.

¹⁴ <https://www.solsoc.be/s-informer/actualites/le-pari-de-la-mutualite-pour-le-xxieme-siecle.html>

¹⁵ MASMUT : groupe d'acteurs de coopération internationale belge (Solidaris et Solsoc, WSM et les mutualités chrétiennes, Louvain Coopération et les mutualités libres) mettant en œuvre des stratégies d'extension de la protection sociale.

Les contextes politiques du Sénégal et du Burkina sont favorables au développement des mutuelles de santé. Celui de la RDC ouvre des perspectives; le Président Tshisekedi ayant confirmé dès sa prise de pouvoir sa volonté de relancer le plan instaurant une Couverture Sanitaire Universelle (CSU). Le chantier est colossal et nécessite l'aide des bailleurs de fonds internationaux.

Au Burkina Faso, la structuration du mouvement mutualiste progresse avec la mise en place de la **Fédération Nationale des Mutuelles Communautaires du Burkina Faso**. Des avancées significatives ont eu lieu en faveur de la délégation de gestion: notre partenaire de longue date **ASMADE** a (entre autres) été reconnu en 2019 comme **Organisme de Gestion Déléguée** par la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie Universelle (CNAMU) pour la prise en charge sanitaire des «personnes indigentes» dans quatre régions. Au Sénégal, les mutuelles croissent au-delà des attentes. L'environnement politique sénégalais est favorable bien sûr, mais des avancées en termes de services comme la portabilité des soins au niveau régional mise en œuvre par Oyofal Paj¹⁶ et la digitalisation de la collecte des cotisations boostent les adhésions. Au Burundi, la PAMUSAB¹⁷ a poursuivi un important travail d'harmonisation des outils et pratiques. **L'intermutualité** est devenue une réalité et permet aux personnes de se faire soigner dans une autre localité que celle où elles sont inscrites. Ce processus a nécessité la mise en place d'un **logiciel** qui est maintenant opérationnel auprès de tous les acteurs membres. En RDC, nos partenaires, CRAFOP¹⁸ et CENADEP¹⁹ s'investissent dans l'accompagnement et le développement des mutuelles et donnent plus de visibilité à ces dispositifs en intégrant par exemple un centre de santé ou une pharmacie. Un groupe de travail a examiné le nouveau plan stratégique de la RDC pour la CSU. Nos partenaires y sont représentés via la Plateforme des Organisations Promotrices des Mutuelles de Santé au Congo (POMUCO) aux côtés des conseiller-e-s à la Présidence, des ministères compétents, de la Banque Mondiale et de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Le nombre de nouveaux-elles adhérent-e-s aux mutuelles varie selon les contextes. Au Sénégal, où la politique nationale est porteuse, on compte 128.828 nouveaux-elles bénéficiaires depuis le début du programme. Ce nombre progresse plus difficilement en RDC, voir baisse légèrement au Burundi où les Cartes d'Assistance Médicale (CAM) destinées en principe aux personnes les plus vulnérables, mais largement distribuées gratuitement dissuadent de s'inscrire dans une mutuelle payante. Le nouveau Ministre de la Santé a d'ailleurs déclaré à l'Assemblée Nationale que le système CAM devait être revu. Au Burkina, malgré l'insécurité croissante, on compte 35.101 nouveaux-elles bénéficiaires, soit plus du double qu'au début du programme. On recense fin 2019, au total dans les 4 pays, **166.951** femmes, hommes et jeunes, **nouveaux-elles bénéficiaires** ayant, depuis 2017, plus facilement accès aux soins de santé grâce aux mutuelles du programme.



Le chemin reste cependant ardu. Certaines difficultés persistent : au Burkina, le taux de pénétration progresse plus lentement que prévu même si le nombre de bénéficiaires a plus que doublé depuis le début du programme. Au Sénégal, l'État s'engage dans la délégation de gestion, mais fait courir aux mutuelles le risque d'un déséquilibre financier quand les subsides convenus ne parviennent pas aux mutuelles de santé de manière fluide. Au Sénégal comme au Burundi, il apparaît aussi clairement que la gratuité doit être évitée. Elle déstabilise les mutuelles de santé dans le

¹⁶ Oyofal Paj : Partenaire de Solsoc au Sénégal (réseau de mutuelles de santé)

¹⁷ PAMUSAB : Plateforme nationale des acteurs mutualistes au Burundi

¹⁸ CRAFOP : Comité de réveil et d'accompagnement des forces paysannes

¹⁹ CENADEP : Centre national d'appui au développement et à la participation citoyenne

cadre de leurs missions et soulève de nouvelles questions, par exemple face aux ruptures de stock de médicaments dans les structures sanitaires.

Les grands défis à relever d'ici la fin du programme sont le passage à l'échelle (si ce n'est pour le Sénégal qui a déjà bien avancé), la maîtrise des outils informatisés pour gérer les grandes quantités de données ainsi générées et le plaidoyer en faveur d'une législation appropriée. Un nouvel espace de concertation des acteurs mutuellistes, la PAMAC (Plateforme des Acteurs Mutuellistes d'Afrique Centrale) a été mis en place dans la perspective d'une politique harmonisée en matière de couverture santé dans la région des Grands Lacs.

L'évaluation externe à mi-parcours sur la question des mutuelles de santé en Afrique centrale programmée en 2019 a démarré avec du retard fin 2019. Les réponses managériales seront formulées en 2020.

Ce volet du programme est mis en œuvre et suivi en étroite collaboration avec l'Union Nationale des Mutualités Socialistes et ses fédérations. Celles-ci continuent à apporter une importante plus-value à l'expertise de Solsoc.

THÉMATIQUES « DÉMOCRATIE ET CITOYENNETÉ », « GENRE ET JEUNESSE » ET « ENVIRONNEMENT » :

Les thématiques « démocratie et citoyenneté », « genre et jeunesse » et « environnement » sont transversales. Elles sont déclinées en stratégies spécifiques liées au contexte et/ou aux priorités des partenaires. À titre d'exemples, les stratégies suivantes peuvent être citées :

- La structuration d'un mouvement de jeunes en Palestine qui touche plus de 60.000 jeunes de Cisjordanie et de Gaza.
- Le suivi des politiques publiques « genre et jeunesse », des processus de participation de la société civile et du respect des libertés individuelles au Maroc. AFAQ a, par exemple mis

en place des coordinations de femmes dans plusieurs quartiers. Elles sont chargées de veiller et de dénoncer les discriminations dont sont victimes les femmes des quartiers à la fois de la part des politiques publiques et de la part de la société.

- Le suivi des processus électoraux en Bolivie, au Burundi. Et en RDC, le suivi des politiques mises en place suite à l'élection du nouveau Président Felix Tshisekedi début janvier 2019. Les partenaires et les organisations de la société civile se mobilisent en faveur du respect de la Constitution et des lois de la République et pour défendre les priorités et préoccupations de leurs bases sociales en participant à l'Observatoire Citoyen de la Gouvernance et les Droits Sociaux (OCGD).
- L'interpellation des entreprises et des gouvernements impliqués dans l'exploitation illégale des ressources naturelles et le commerce des minerais qui alimentent les conflits dans la région des Grands Lacs.
- Le suivi du processus de paix en Colombie qui s'enlise, malgré les accords signés en septembre 2016, dans l'indifférence internationale la plus totale et qui entrave la restitution des terres aux victimes du conflit ainsi que le respect des droits humains. Et pourtant, on note des avancées pour les Communautés qui récupèrent leurs terres à Apartado, où nos partenaires comme IPC²⁰ et la Tierra y Paz maîtrisent de mieux en mieux les mécanismes de récupération et de légalisation des terres des communautés. Les partenaires colombiens et les réseaux appuyés par le programme ont plus d'influence pour négocier les plans de développement locaux et les stratégies de développement au niveau national.
- La mobilisation face à l'extension de l'occupation illicite des territoires palestiniens qui se renforce, l'État israélien bénéficiant maintenant du soutien inconditionnel du gouvernement Trump;

²⁰ IPC : l'Institut Populaire de Formation

Ces stratégies ont mobilisé 70 associations de la société civile du programme, dont 5 réseaux d'associations.

En ce qui concerne **la thématique environnement**, Solsoc et les autres membres du CSC Travail Dégcent ont choisi d'approfondir les liens entre la promotion du travail et la ddfense de l'environnement comme trajectoire d'apprentissage commun. Un groupe de travail (GT) «Environnement» s'appuie sur les pratiques des partenaires et des membres du CSC pour ddfelaborer des outils de prise en compte de l'environnement. Le groupe de travail a ddfciddd d'organiser un sddminaire de 2 jours en 2020 sur la maniddre dont le ddfi climatique est pris en compte au sein des mouvements sociaux dans les pays du Sud. Deux questions y seront traitdes dd partir des expddiences des organisations de la sociddd dd civile et avec l'appui d'expert-e-s externes : (1) comment agir ensemble pour une politique climatique ? (2) comment renforcer le dialogue avec les partenaires sur l'intddgration de l'environnement dans les programmes ? Solsoc valorisera ce travail pour amddliorer le suivi et l'intddgration de l'environnement dans son propre programme.

Quel que soit le domaine d'intervention, le programme et plus largement le cadre stratddgique commun fondent leur approche stratddgique sur le plaidoyer, tant au Sud qu'en Belgique.

AU NORD, SOLSOC RELAIE LES POSITIONS DES PARTENAIRES SUD :

Solsoc relaie les positions des partenaires du Sud auprds des mandataires socialistes et des dddcideur-euse-s en Belgique et/ou des plateformes de plaidoyer (voir annexe 2 : les mandats 2019), ainsi qu' dd travers des actions de sensibilisation ciblant les organisations de l'action commune socialiste (Rddgionales FGTD, Mutualitds socialistes, FPS, MJS, Antennes locales...).

En Belgique, la mise en dduvre des stratddgies conjointes au sein du **CSC Travail Dégcent** et leur coordination, dd travers ses groupes de

travail internes (Comitdd de pilotage, GT Afrique et Amddrique latine, GT Protection sociale, Cellule Masmud, Plate-forme Commerce Juste et durable) et le programme commun FOS-IFSI-Solsoc, ont renforcdd les synergies entre acteurs autour de la thddmatique Travail dddcent.

Les liens entre organisations de l'Action commune socialiste autour des enjeux internationaux se sont ddgalement traduits par des collaborations concrètes entre FOS-IFSI et Solsoc pour le Volet Nord. Les 3 ACNG mettent en dduvre les deux objectifs communs, l'un en matièrre de Mobilisation (OSN1), l'autre de Plaidoyer (OSN2) avec des rddultats attendus auprds de leurs publics relais respectifs : mouvance syndicale au niveau fdddral pour IFSI ; entitds rddgionales FGTD/ABVV et mouvance socialiste ndderlandophone et francophone pour FOS et Solsoc. Les 3 entitds disposent d'un dispositif de suivi-évaluation commun et mutualisent certaines ressources humaines et matddrielles pour des activitds de mobilisation tel que Manifesta, mais aussi pour la production d'outils. Ainsi en 2019, pour l'annde du centenaire de l'OIT, un documentaire et une expo photos sur la situation des travailleur-euse-s en Colombie ont ddtd rddalisds et diffusds auprds de nos publics. Ces complddmentaritds se retrouvent aussi dans les actions de plaidoyer. Solsoc et ses partenaires participent aux plateformes de faèon plus complddmentaire (Protection sociale, RDC, Colombie, Palestine, Genre, Commerce, etc.) et se concertent entre acteurs du programme commun lorsqu'il s'agit d'y exprimer des positions politiques importantes afin de faire valoir un positionnement harmonisdd. Ce volet Nord du programme commun s'opddrationnalise ddgalement dans le cadre du CSC Belgique qui rassemble tous les acteurs belges de l'Éducation dd la Citoyennetdd Mondiale et Solidaire (ECMS) et promeut les synergies entre eux.

En ce qui concerne Solsoc, les moments forts de 2019 en termes de Mobilisation ont ddtd : le lancement de la campagne Travail dddcent en Colombie avec la prddsentation du documentaire et de l'expo-photo «Tierra de lucha», la participation aux festivals les Solidaritds (tenue d'un stand

en partenariat avec la FGTB Wallonne et le PAC à la citadelle de Namur), et à Manifesta aux côtés de FOS. Plusieurs rencontres ont également été organisées en septembre avec une délégation de 3 représentants Congolais du CENADEP, de l'Union Fait la Force et de la Fédération des Travailleurs de l'Énergie, Mines et Métallurgie sur le thème du travail syndical et des conditions de travail dans le secteur minier en RDC, principalement auprès de la FGTB, et en collaboration avec IFSI.

En termes de plaidoyer, le contexte électoral de 2019 nous a beaucoup mobilisé-e-s: organisation d'une table ronde avec certain-e-s candidat-e-s, prise de connaissance avec les nouveaux-elles mandataires PS actif-ve-s sur les questions internationales dans les différents parlements. Ces différentes rencontres ont permis de les informer sur nos dossiers prioritaires: mise en œuvre des accords de paix en Colombie, occupation israélienne de la Palestine, processus électoraux en RDC, traçabilité des minerais, etc. Ces échanges sont essentiels et permettent des collaborations fluides avec ces acteurs tout au long de leur mandat tout en alimentant leur travail parlementaire. De plus, au sein du CSC Travail Décent, élargi à d'autres acteurs, nous avons poursuivi notre plaidoyer pour une protection sociale universelle avec un moment fort: l'organisation d'une conférence sur les engagements de la Belgique en matière de protection sociale universelle.

L'ACCOMPAGNEMENT DU PROGRAMME ET SON SUIVI :

L'accompagnement du programme et son suivi ont été assurés essentiellement par l'équipe des chargé-e-s de partenariat Sud et des chargé-e-s de plaidoyer et de mobilisation en Belgique.

Au total 21 missions sur les 8 pays (au minimum 2 missions par pays et par an)²¹ ont permis d'effectuer le suivi et la clôture de la troisième année du programme (voir annexe 3 : Missions).



En interne, le suivi du programme a été coordonné dans les **groupes de travail et de coordination «ad hoc»** (voir point 6.2 Coordination interne) et aussi **par le CODAC**, le comité d'accompagnement du programme. Celui-ci, rappelons-le, est composé des membres de l'équipe programme et d'expert-e-s indépendant-e-s. Il a été mis en place pour:

- Préparer, élaborer les termes de référence, **piloter, suivre et débriefer les évaluations externes** qui seront organisées à mi-parcours (2019) et en fin de programme (2021), dans le respect de la réglementation du cofinancement DGD.
- **Capitaliser** les expériences et les résultats des évaluations sur les thèmes de l'économie sociale et solidaire, du genre et de la jeunesse, afin de les systématiser et d'en faciliter l'appropriation par les acteurs à tous les niveaux du programme: production d'outils, ateliers de formation et capitalisation, accompagnement, etc.
- **Garantir la cohérence interne du programme** scindé par pays en adéquation avec les modalités de suivi de la DGD.

En 2019, le CODAC s'est organisé un peu différemment pour approfondir sa question soulevée fin 2018: comment induire des changements concrets et des sauts qualitatifs que ce soit en matière d'**impulsion du Travail Décent**, de **promotion de l'égalité de genre** ou de **renforcement des capacités politiques** (mouvement social).

²¹ Les 21 missions représentent un total de 205 jours et ont mobilisé 249 jours de travail du personnel

Un diagnostic du système de suivi et d'accompagnement des stratégies et des changements du programme (analyse des outils et du dispositif de suivi) a été organisé en binômes (expert-e du CODAC/chargé-e de partenariat) avec la participation des partenaires associés concernés dans cinq pays du volet Sud du programme et a débouché sur 5 « chantiers d'amélioration ». Des leçons (enjeux) transversales se dégagent de ces chantiers. Elles sont orientées sur la consolidation de la vision de l'ESS, les performances des IESS (initiatives d'économie sociale et solidaire), l'adaptation des moyens aux besoins et le recentrage du suivi sur les changements. (cf. rapports de mission, PV CODAC et annexe 1. Elles seront prises en compte dans l'achèvement du programme 2017-2021 et dans l'élaboration de stratégies du programme suivant (2022-2026).

Le CODAC est également impliqué dans le pilotage **des évaluations externes** qui deviennent le principal outil pour rendre compte des résultats à la DGD depuis les nouvelles modalités de rapportage. Un (1) pourcent du budget du programme doit être obligatoirement consacré à son évaluation externe à mi-parcours et en fin de programme. Trois évaluations externes à mi-parcours ont été réalisées en 2019. Deux d'entre elles ont été centrées sur les interventions communes aux trois organisations FOS-IFSI et SOLSOC: le volet Nord (axe sensibilisation et plaidoyer) et le programme en Colombie. Solsoc rajoute pour sa part, l'évaluation du programme « Mutuelles de santé » en RDC et au Burundi. Un groupe de pilotage des évaluations articulé au CODAC mis en place au sein des 3 organisations a suivi tout le processus partant de l'élaboration du cadre de l'évaluation jusqu'à la formulation des réponses managériales. Parallèlement, Solsoc tout comme FOS et IFSI, a achevé le parcours d'évaluation de son propre système d'évaluation pour obtenir la certification

délivrée par le Service Spécial de l'Evaluation (DGD). Elle a élaboré un plan d'amélioration de ses pratiques en tenant compte de la nécessité de s'articuler avec FOS et IFSI.

Enfin, un résultat de **synergie internationale (RSI)** transversal dans le programme est consacré aux activités liées à la gouvernance collective du programme, la participation à des réseaux internationaux, aux échanges d'expériences et au renforcement des capacités entre partenaires du programme commun. À titre d'exemple, il a permis, cette année :

- La participation de 24 partenaires d'Afrique et de 4 membres de l'équipe Solsoc à la Conférence de Lomé « le pari de la mutualité pour le 21^e siècle »²² qui a été suivie d'un atelier de partage d'expériences entre les partenaires du réseau Masmut.
- La participation de Solsoc et ses partenaires syndicaux de Colombie et Bolivie, au colloque syndical du secteur du sucre et des boissons, organisé à Cuba par FOS, IFSI et FGTB-ABVV-Horval.
- La participation d'un partenaire syndical au Burkina (UCRB) à l'atelier de Soubré en Côte d'Ivoire dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants dans les plantations de cacao organisé par IFSI et FGTB, avec la participation des partenaires syndicaux de Côte d'Ivoire et du Ghana.
- Les missions/ateliers CODAC « chantiers d'amélioration » organisées par les 5 binômes (expert-e-/chargé-e de partenariat) avec la participation des partenaires associés concernés dans les cinq pays ciblés (Sénégal, RDC, Bolivie, Burundi et Maroc).
- Etc.

²² <https://www.solsoc.be/s-informer/actualites/le-pari-de-la-mutualite-pour-le-xxieme-siecle.html>



2. SCORES DE PERFORMANCE ET TAUX D'EXECUTION DU PROGRAMME EN 2019

Le taux d'exécution global des dépenses 2019 par rapport au budget de 2019 est de 92% soit 3.941.315,19 euros. Le taux cumulé 2017-2019 est de 90% soit 11.268.057,03 euros. Les chiffres sont détaillés par type de dépenses (coûts de gestion et coûts opérationnels) et par pays dans les tableaux en annexe 4 et montrent que le taux d'exécution cumulé des budgets par pays se situe dans une fourchette comprise entre 80 et 95%. Les subsides DGD de 2019 ont, comme ceux de 2018 été réduits. Les coupes de 2018 (5,18 %) et 2019 (6,20%) ont cependant été réaffectées respectivement aux budgets 2020 et 2021. Ces modifications de budget à répétition entravent la planification des programmes et insécurisent les partenaires et les acteurs concernés par le programme.

L'analyse des scores de performance a demandé cette année une analyse plus précise pour mesurer le niveau d'atteinte des résultats attendus après 3 ans²³. Dans l'ensemble, les résultats sont encourageants avec un bémol pour l'axe des mutuelles

de santé en Afrique Centrale qui ne progresse pas comme prévu en 2017. Par ailleurs, au Burundi, des changements des politiques publiques viennent perturber l'organisation des coopératives et du réseau des caféiculteurs (CNAC) partenaire historique d'ADISCO et de Solsoc. Le suivi et la gestion des risques seront renforcés et adaptés de manière à prendre les décisions stratégiques qui s'imposent dans ces contextes difficiles. Cette année encore, le professionnalisme, l'engagement des partenaires et leur compréhension des enjeux ont contribué aux bons résultats.

Le taux d'exécution budgétaire de 2019 et cumulé 2017-2019 ainsi que la synthèse des scores de performance analysés pour chacun des **11 objectifs spécifiques** du programme sont repris dans 2 tableaux qui se trouvent en annexes 5 et 6. Le rapport institutionnel 2019 consacre ci-dessous un chapitre à chaque Objectif Spécifique « pays » et l'action en Belgique.

²³ Les indicateurs du programme sont formulés avec des cibles à atteindre au bout de 3 ans et de 5 ans.

4/SOLSOC AU SUD



1. BURUNDI

L'année 2019 a été marquée par la préparation de la campagne électorale en vue des présidentielles, avec une restriction des espaces d'expression et de revendication, ainsi qu'un contrôle accru des ONG et des mouvements sociaux. Les relations du pays avec ses voisins sont restées tendues, affectant de manière importante le commerce et les transports.

Au niveau économique, la rareté des devises a maintenu des prix élevés pour les produits importés. La modification des billets de banque a causé

une inflation galopante jusqu'au mois d'octobre. La première campagne agricole a été très bonne et les prix des denrées alimentaires ont baissé, mais la deuxième saison a été affectée par une forte pluviométrie et des inondations. La filière café est dans la tourmente à cause de la décision du gouvernement de la dé-privatiser, des cours mondiaux défavorables, d'une production basse et de problèmes de gestion des coopératives... La population burundaise qui est contrainte de contribuer au budget de l'État de multiples façons continue de sombrer dans l'extrême pauvreté.

En ce qui concerne la protection sociale, quelques avancées s'amorcent. Un nouveau Ministre de la Santé a été nommé, plus ouvert sur les mutuelles de santé et désireux de mettre en place la Couverture Santé Universelle. Pendant ce temps, la malaria continue de sévir, les prix des soins et des médicaments restent élevés et il est difficile de s'approvisionner. Les mutuelles de santé sont

déficitaires et ont des difficultés à trouver de nouveaux-elles affilié·e·s.

Dans le monde du travail, tant que la révision du Code du travail n'est pas achevée, l'économie informelle reste non reconnue, ce qui rend difficile l'organisation en syndicats de la majorité des travailleur·euse·s du pays et freine leur accès à la protection sociale.

NOS PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

La DGD soutient le programme commun Travail Dégénéré en RDC.

La FGTB-HORVAL, à travers le VIA FONDS, soutient le syndicat burundais FEBUTRA, dans le but d'améliorer les conditions de vie et de travail des travailleur·euse·s du secteur agro-alimentaire.

Solidaris-Charleroi-centre-Soignies et CAMUTACO soutiennent les Mutuelles de Santé des Caféculteurs du Burundi.

Wallonie-Bruxelles International et Solidaris Mons-Wallonie Picarde soutient un projet d'appui aux caféiculteur·rice·s afin qu'ils-elles améliorent leurs capacités de contribuer aux mutuelles de santé.

Wallonie-Bruxelles International soutient un projet de renforcement des initiatives d'économie sociale et solidaire dans la région du Kirimiro.

Le CNCD (campagne 11.11.11.) contribue aux fonds propres du programme.

ACTIVITES CLES, PRINCIPAUX RESULTATS



CRÉER DES EMPLOIS ET DES MOYENS D'EXISTENCE DURABLES (ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE)

Solsoc agit en milieu rural dans la région du Kirimiro en appuyant des coopératives et autres initiatives d'économie sociale et solidaire. Cette action se traduit par le développement de nouvelles techniques de culture et de transformation, la promotion de filières porteuses et l'adhésion à une coopérative de services afin de créer des emplois, et sortir les producteur·rice·s de la spirale de la pauvreté. 69 emplois (dont 20 permanents) ont ainsi été créés depuis le début du programme au sein des dynamiques accompagnées. Les partenaires actifs dans l'appui aux dynamiques économiques (ADISCO, CNAC, UHACOM) mènent également des actions de plaidoyer pour que les politiques régissant le secteur agricole soient plus favorables à l'agriculture familiale.

Principaux résultats :

- La promotion des filières commerciales novatrices a permis d'améliorer la rentabilité des initiatives d'économie sociale et solidaire et d'augmenter leur production. Les 8 coopératives de la zone du Kirimiro accompagnées par ADISCO offrent chacune plus de 3 services à leurs membres qui répondent aux normes de qualité. Elles deviennent progressivement rentables.
- Les actions de communication de la CNAC (émissions radio, envois groupés de SMS) ont permis de garder le contact avec la base et notamment d'informer les caféiculteur·rice·s des perturbations dans la filière.



DÉFENDRE LES DROITS DES TRAVAILLEUR·EUSE·S ET PROMOUVOIR LE DIALOGUE SOCIAL

Le partenaire syndical de Solsoc et de la centrale FGTB HORVAL, la FEBUTRA, fédération des travailleur·euse·s du secteur agroalimentaire compte actuellement 13 organisations affiliées avec un total de 4070 membres. Elle milite actuellement pour une reconnaissance du secteur informel et sensibilise les travailleur·euse·s à revendiquer le respect de ses droits et des cadres juridiques adéquats adaptés à leurs activités. La FEBUTRA siège aux Comités Nationaux de Dialogue Social pour les branches qui concernent l'agriculture.

Principaux résultats :

- La FEBUTRA a continué d'étendre son champ d'action. Fin 2019, elle comptait 13 syndicats membres qui représentent 4.825 travailleur·euse·s syndiqué·e·s. Dix-huit coopératives sont également affiliées à la FEBUTRA dont quatre ont bénéficié d'un accompagnement plus soutenu. Ce sont notamment des syndicats de l'économie informelle qui sont en attente d'être agréés. Une mission conjointe Solsoc et Horval, en février 2019, a clarifié le cadre de l'accompagnement pour la FEBUTRA la mise en place de son centre de formation. Sa construction a été entamée fin 2019.



ÉTENDRE LA PROTECTION SOCIALE POUR TOUTES ET POUR TOUS

Solsoc appuie 27 mutuelles de santé communautaires, accompagnées par ADISCO, dans les 5 régions caféicoles du Burundi. Les difficultés rencontrées par celles-ci sont énormes suite à la relance de la Carte d'Assistance Médicale (CAM), presque gratuite, car subsidiée par l'État mais offrant des services de piètre qualité, et de ce fait impossible à concurrencer. Les mutuelles peinent à maintenir leurs effectifs. Par ailleurs, un travail important d'harmonisation entre les différents acteurs promoteurs des mutuelles de santé, ainsi que du plaidoyer en faveur d'une meilleure protection sociale sont menés par la PAMUSAB avec l'appui de la plateforme MASMUT et de Solidaris. Toutes ces initiatives sont renforcées grâce aux formations des leaders des mutuelles et des coopératives à l'Université Populaire Haguruka et aux formations syndicales dispensées par la FEBUTRA.

Principaux résultats :

- Les effectifs des 27 mutuelles de la FEMUSCABU sont redescendus à 4356 ménages.
- Sous l'impulsion de la PAMUSAB, le processus d'harmonisation des mutuelles de santé est presque abouti. Un projet pilote de classification de la population par catégorie socio-économique a été lancé et est toujours en cours.

QUELQUES CHIFFRES

Solsoc et son partenaire
ADISCO appuient

27 

MUTUELLES
DE SANTÉ
COMMUNAUTAIRES

dans les

5

RÉGIONS
CAFÉICOLES
DU BURUNDI

13 

Fin 2019,
la FEBUTRA comptait
13 syndicats
membres qui représentent
4825 travailleur·euse·s
syndiqué·e·s

4.825

55 

ASSOCIATIONS

&

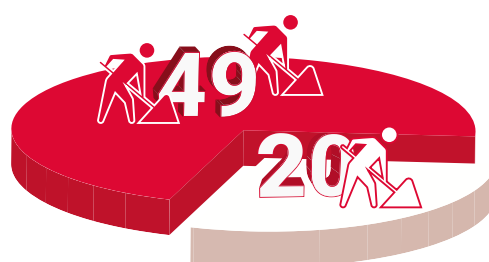
5 

RÉSEAUX D'ORGANISATIONS
À BASE COMMUNAUTAIRE

sont soutenues par le programme

69

emplois créés (dont **20 permanents**)
depuis le début du programme
dans les IESS accompagnées



TÉMOIGNAGE

Dominique Ndikumwenayo (à droite sur la photo), vice-président du syndicat HOREST

« Il y a trois ans, certains travailleurs des hôtels et restaurants se sont rassemblés pour former un syndicat afin de résoudre les problèmes qu'ils ont en commun et améliorer leurs conditions de travail. En



attendant de recevoir l'agrément ministériel pour exister en tant que syndicat, nous avons eu l'idée d'ouvrir notre propre restaurant. Il y a un an, nous avons donc entrepris de constituer une coopérative. Il nous a fallu quelques mois pour collecter de l'argent parmi nos membres et auprès des autres syndicats de la FEBUTRA. Beaucoup nous ont fait confiance, car nous avons à présent 190 coopérateurs qui ont apporté 8.000 euros. La FEBUTRA nous a appuyés tout au long du processus, pour nous aider à nous structurer, pour sensibiliser nos membres. Elle nous a même octroyé un prêt pour acheter les tables, les chaises et les frigos. C'est ainsi que notre bar-resto a ouvert en décembre. Nous l'avons appelé «Ku Bakozi», ce qui veut dire «Chez les Travailleurs». Nous voulons que ce soit un lieu de rassemblement, de détente, mais aussi de sensibilisation des autres travailleurs.»

PERSPECTIVES 2020

Le projet pilote de classification de la population mené par la PAMUSAB a commencé fin 2019 dans la commune de Gashoho. Il devrait se poursuivre et entrer dans la phase de mise en pratique d'une affiliation obligatoire à une mutuelle de santé avec des tarifs différenciés afin de tester le modèle.

Les partenaires du programme veulent étendre les synergies entre eux en matière de protection sociale. Une réflexion va se poursuivre sur les possibilités d'affilier plus de personnes aux mutuelles de santé, que ce soit en reliant les mutuelles aux coopératives ou en affiliant les membres des syndicats de manière groupée.

Certaines coopératives d'ADISCO vont mettre en œuvre certaines pistes imaginées, telles que l'amélioration des infrastructures des coopératives pour renforcer leur performance économique et leur accompagnement dans le cadre d'un chantier pilote (identifié et suivi avec l'appui du CODAC²⁴) qui se déroulera tout au long de l'année 2020.

Le volet des coopératives d'ADISCO a entamé des synergies avec la FEBUTRA en 2018 qui vont se poursuivre et s'intensifier, d'une part pour entamer une syndicalisation des coopératives et évaluer le travail décent dans les IESS²⁵ et d'autre part pour créer de nouvelles coopératives au sein du milieu syndical.

²⁴ CODAC : Comité d'accompagnement du programme 2017-2021 de Solsoc

²⁵ IESS : Initiative d'économie sociale et solidaire

2. RD CONGO



Dans l'histoire de la RDC, 2019 restera l'année de l'alternance politique « pacifique » avec l'élection du Président Félix Tshisekedi. Un an est un délai trop court pour se rendre compte de grands changements sur les axes annoncés comme prioritaires par le Président, tels que la croissance économique, la bonne gouvernance et une société plus solidaire. Les grandes difficultés structurelles que connaît le pays sont toujours présentes : les défaillances étatiques, la corruption et la déficience des infrastructures (routes, dessertes agricoles, centres de santé, écoles ...) constituent des obstacles au développement. Paradoxe pour un pays au potentiel agricole énorme, la pauvreté reste généralisée en milieu rural : 15,6 millions de personnes sont considérées comme vulnérables d'un point de vue alimentaire et ont besoin

d'assistance pour survivre. Les budgets de l'Éducation et de la Santé sont sous-financés alors que le Président parle de doter la RDC d'une Couverture Sanitaire Universelle (CSU) pour 2030 et d'instaurer la gratuité de l'enseignement. Le rapport 2019 sur le classement des pays selon l'Indice de développement humain (IDH) du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) classe la République démocratique du Congo 179e pays au monde (sur 189) et 43e en Afrique (sur 53) : la population de la RD Congo reste une des plus pauvres du monde alors que le pays a le potentiel d'être l'un des plus riches au monde. En 2019, certaines régions du pays, notamment les Kivu et l'Ituri dans l'Est, restent secouées par des violences et la présence de groupes rebelles.

NOS PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

La **DGD** soutient le programme commun 2017-2021 Travail Décent en RDC.

Solidaris Liège, l'UNMS Centrale et Multipharma soutiennent les 3 mutuelles de santé (la LONALO, la MUSQUAP et la MUSAFY).

La **Centrale Générale** par le biais de Co-valent soutient le volet d'économie sociale et solidaire et l'engagement citoyen des populations, principalement pour l'accès à l'énergie et l'exploitation des ressources naturelles.

Bruxelles International finance le projet de mise en place d'une EESS (dénommée Musala se musala) de collecte et de transformation des déchets ménagers et urbains de 3 communes de la ville de Kinshasa pour l'inclusion socio-économique de jeunes marginalisé-e-s.

Wallonie Bruxelles International finance le projet « Amélioration de la production avicole au Sud Kivu pour contribuer à la sécurité alimentaire, à l'augmentation du revenu de ménages et l'employabilité de jeunes » et apporte une partie des fonds privés du volet de promotion et de développement de l'économie sociale et solidaire du programme RDC cofinancé par le DGD.

Bruxelles environnement finance à Bukavu et dans sa périphérie le projet « Développement de techniques de production d'énergie et de produits maraîchers résilientes aux changements climatiques. »

La Province du Brabant wallon a contribué au financement d'un projet d'amélioration de la production avicole au Sud Kivu pour contribuer à la sécurité alimentaire, à l'augmentation du revenu des ménages et de l'employabilité des jeunes.

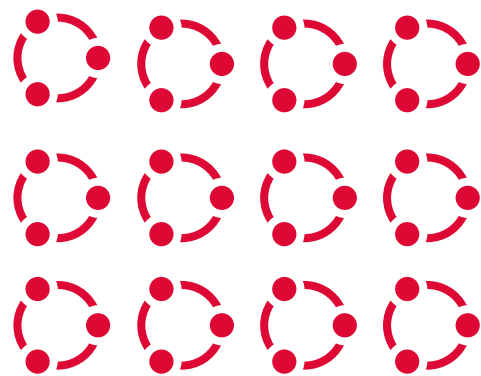
QUELQUES CHIFFRES



24



& 12



RÉSEAUX D'ORGANISATIONS
DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

soutenues en 2019

ASSOCIATIONS

ACTIVITES CLÉS, PRINCIPAUX RÉSULTATS


CRÉER DES EMPLOIS ET DES MOYENS D'EXISTENCE DURABLES (ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE)

Solsoc et ses partenaires dont la **Centrale Générale (par le biais de Co-valent)**, permettent la création d'emplois en soutenant et en accompagnant 21 microentreprises dont 18 sont basées en milieu rural ou périurbain. On compte parmi ces microentreprises 1 coopérative de creuseurs artisanaux, 1 micro entreprise de construction, 19 coopératives dans diverses filières agricoles (de la production à la commercialisation en passant par la transformation). Ces organisations souhaitent évoluer vers des entreprises d'économie sociale et solidaire (EESS). C'est pourquoi Solsoc et ses partenaires cherchent à définir un périmètre, pour les EESS, adapté à la RDC afin de mieux intégrer l'économie sociale et solidaire dans les cadres juridiques et d'en faire sa promotion.

Principaux résultats :

- En 2019 le projet d'EES « Musala se musala » (« Il n'y a pas de sot métier »), en faveur de l'inclusion des jeunes marginalisés, a rencontré plusieurs difficultés qui ont induit des modifications au projet de base. Ce projet financé par Bruxelles International permet l'accompagnement de jeunes éboueurs qui font du tri sélectif et de la transformation de déchets à partir de la collecte des poubelles des ménages de 3 communes de la ville de Kinshasa. Une négociation est en cours avec le bailleur de fonds pour mieux le poursuivre.
- 21 EESS ont un plan d'affaires. Ces documents contiennent parfois des imprécisions, mais cela n'empêche pas les EESS d'être de plus en plus rentables et de fonctionner sans subside. La cellule technique qui doit renforcer les EESS

n'est pas encore fonctionnelle, les négociations avec l'incubateur d'entreprise sélectionné pour aider à sa mise en place a pris du retard.

- Dans le cadre du projet « Amélioration de la production avicole au Sud Kivu pour contribuer à la sécurité alimentaire, à l'augmentation du revenu de ménages et l'employabilité de jeunes », Solsoc et ses partenaires ont accompagné 34 aviculteur-riche-s désireux-euses de s'organiser en filière. L'équipe du projet gère une ferme-pilote qui a accueilli un 1er lot de 1.500 poussins et 150 poules pondeuses. Son unité de fabrication d'aliments aviaires est fonctionnelle, mais n'en produit pas encore assez pour les commercialiser. Ce projet est financé par Wallonie Bruxelles International.
- Le projet « Développement de techniques de production d'énergie et de produits maraîchers résilients aux changements climatiques. Bukavu et sa périphérie – Sud Kivu. » a permis d'organiser d'une part des producteur-riche-s maraîcher-ère-s (tomates et aubergines) en pré-coopérative qui commercialisent des intrants agricoles et prêtent des équipements (arrosoirs et pulvérisateurs). D'autre part, le projet a permis de structurer en association des producteur-riche-s de foyers améliorés et de briquettes pour faciliter leur approvisionnement en tôles plates, matière première de leur artisanat. L'expérimentation de la production des briquettes à base de biochar de bagasse (déchet organique non valorisé) est terminée. L'utilisation des briquettes pour la cuisson des repas est une réussite, elle permet de réduire la consommation de charbon de bois. Ce projet bénéficie du soutien de Bruxelles International.

²⁶ EESS : Entreprise d'économie sociale et solidaire



ÉTENDRE LA PROTECTION SOCIALE POUR TOUTES ET POUR TOUS

Solsoc et ses partenaires **Solidaris Liège, l'UNMS et Multipharma** se mobilisent en faveur de la protection sociale par la mise en place d'une cellule d'appui technique aux mutuelles de santé (CTMS) pour mieux accompagner les 3 mutuelles (LONALO, MUSQUAP²⁷ et MUSAFY²⁸) dans leurs démarches d'agrément et dans leur opérationnalisation. Cette action est menée afin qu'elles soient reconnues comme des actrices crédibles et incontournables dans le processus d'implémentation de la Couverture Sanitaire Universelle (CSU).

Principaux résultats :

- L'axe "mutuelles de santé" est encore le maillon faible du programme RDC (taux d'adhésion

faible et qui stagne), même si les bases pour son développement se mettent en place : 2 des 3 secrétariats exécutifs des mutuelles ont une gestion qui se professionnalise, un bon taux de renouvellement des cotisations et sont identifiés par leurs pairs comme crédibles.

- Certaines erreurs et faiblesses internes au programme ont perduré en 2019 du fait, entre autres, que la cellule d'appui technique n'a pas pu être mise en place comme prévu.
- L'adossement d'une pharmacie à une section mutuelliste comme source de moyens financiers s'est confirmé porteur et va se généraliser dans la Province de l'Équateur.



PROMOUVOIR LE DIALOGUE SOCIAL ET MENER DES ACTIONS DE PLAIDOYER

Solsoc et son partenaire **La Centrale Générale (par le biais de Co-valent)** favorisent le dialogue social par le soutien à la structuration et au renforcement de faitières d'organisations. Et ce, afin qu'ils deviennent une force de négociation et de représentation, par l'appui à des dynamiques d'actions citoyennes revendiquant l'amélioration des conditions de vie des populations (accès à l'énergie, à l'eau, assainissement des quartiers...) et la mise en place de cadres légaux plus transparents.

Principaux résultats :

- Plusieurs actions de mobilisation sociale et d'information conçues et/ou organisées dans le cadre du programme ont atteint des résultats satisfaisants. C'est le cas de l'Observatoire de la Société Civile pour le suivi du Dialogue et de la Transition Démocratique, qui en 2019 a publié au moins 3 communiqués ou déclarations à l'intention des autorités et a évolué en Observatoire Citoyen de la Gouvernance et des Droits Sociaux après les élections présidentielles et de la campagne « Non au projet Inga III²⁹ et Oui à l'Énergie de proximité ».

²⁷ MUSQUAP : Mutuelle de santé des quartiers populaires de Kinshasa

²⁸ MUSAFY : Mutuelle de santé AFYA YETU

²⁹ Inga III : Il s'agit d'un projet de barrage hydroélectrique sur le fleuve Congo en RD Congo

QUELQUES CHIFFRES

Solsoc et ses partenaires permettent la création d'emplois en soutenant et en accompagnant

21 
microentreprises

Solsoc et ses partenaires ont accompagné

34 **aviculteur-rice-s**                             

désireux-euses de s'organiser en filière

3   

3 communiqués ou déclarations

ont été publiés à l'intention des décideurs politiques par l'Observatoire de la Société Civile pour le suivi du Dialogue et de la Transition Démocratique

TÉMOIGNAGE

Boolo Nzeyambi raconte :

« Nous sommes des agriculteurs. Dans notre champ, nous avons des régimes de bananes qui servent à faire face à nos besoins. Un dimanche, notre enfant est tombé subitement malade. Pour le soigner, nous sommes allés couper un régime puis chercher un client qui pouvait nous l'acheter. Pendant que nous faisons ces démarches, la maladie de notre fils s'est aggravée. Faute de n'avoir trouvé, un dimanche, jour de repos et de prière, un acheteur pour notre régime, nous avons proposé en gage le pagne de sa mère. Le responsable du centre de santé a refusé le pagne. Alors, nous nous sommes endettés et l'enfant n'a été soigné que proportionnellement à la somme versée. La maladie a trainé et l'enfant est toujours malade. C'est pourquoi nous avons pris l'engagement formel, mon épouse et moi, d'adhérer à la LONALO afin de ne plus jamais vivre une situation pareille et sauver notre famille ».

PERSPECTIVES 2020

- L'accent sera mis sur la qualité de l'accompagnement des EESS après avoir formulé des critères clairs et avoir mieux délimité la « frontière » entre l'économie sociale et solidaire et l'économie classique ainsi qu'entre une EESS et une PME ordinaire.
- Le passage à l'échelle des mutuelles de santé concentrera les efforts de nos partenaires. Pour cela, nous devons mettre en place plus de moyens pour poursuivre le renforcement des compétences des membres des cellules techniques, des gestionnaires des sections mutualistes et des membres des bureaux exécutifs et pour permettre une gestion plus professionnelle (acquisition d'équipements bureautiques, d'un programme de gestion et d'une base de données). Il sera essentiel de chercher des alliances avec d'autres mutuelles et des collaborations pour augmenter le membership et répartir certaines dépenses.
- Parce que la gestion administrative et financière de nos partenaires doit être irréprochable et professionnelle, des fonds supplémentaires vont être affectés pour renforcer leurs services financiers.
- Renforcer les synergies avec les partenaires syndicaux d'IFSI.



3. COLOMBIE

La violence et la répression sont en recrudescence dans le pays, ce qui encourage en même temps un mouvement de revendications en faveur des droits humains. Après un an et demi de gouvernement Duque, les accords et les réformes politiques prévues pour consolider la paix ne constituent pas une priorité. Le gouvernement actuel est caractérisé par des dérives autoritaires et un manque de volonté de dialoguer. Les leaders sociaux-aes continuent d'être assassiné-e-s et les déplacements des populations se sont multipliés. L'année 2019 a été marquée par une grève nationale organisée dans les principales villes du pays, qui a mis en lumière les inégalités, le manque de garanties de travail, la fragilité environnementale due à l'agenda minier et agro-industriel, et la violence systématique et croissante contre les leaders sociaux-aes. Ces dernier-ère-s se mobilisent mais sans réelle articulation des agendas paysan, indigène et afro-descendant du pays. 240 assassinats de leader sociaux-aes et syndicaux-aes,

défenseur-euse-s des droits humains ont été enregistrés.

De plus, aujourd'hui encore, il est difficile d'exercer librement le droit à la représentation du mouvement ouvrier et paysan. Les persécutions sont permanentes. Quatre personnes de notre organisation partenaire SINALTRAINAL³⁰ ont été assassinées entre 2018 et 2019, et les organisations de travailleur-euse-s appuyées par le programme subissent toujours des pressions de la part des entreprises et organisations patronales.

Les réformes de l'emploi, des pensions et de la fiscalité renforcent l'instabilité et la dégradation des conditions de travail si bien que même les travailleur-euse-s souffrant de maladies professionnelles se font licencier sans aucun droit de recours. Le gouvernement priorise les politiques agro-industrielles orientées vers l'exportation, ce qui ne favorise pas l'agriculture familiale et empêche une réforme rurale qui générerait plus de travail décent dans les campagnes.

³⁰ SINALTRAINAL : Syndicat National du système agroalimentaire

NOS PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

La **DGD** soutient le programme commun Travail Décent en Colombie.

La **FGTB HORVAL** renforce, à travers Solsoc, les compétences de 3 syndicats afin d'homogénéiser leurs revendications et encourager des échanges entre eux pour la défense des droits économiques, sociaux, culturels et du travail dans le secteur agroalimentaire. Il s'agit de deux syndicats,

USTIAM³¹ (Union Syndicale des Travailleurs de l'industrie de la bière, boissons, alimentation, du malt et similaires) et SINALTRAINAL³² (Syndicat National du système agroalimentaire) qui opèrent au niveau national, et de SINTRACATORCE (Syndicat National des travailleurs de l'industrie sucrière 14 Juin) qui mène des actions au niveau régional.

ACTIVITÉS CLÉS, PRINCIPAUX RÉSULTATS



CRÉER DES EMPLOIS ET DES MOYENS D'EXISTENCE DURABLES (ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE)

Dans le contexte post-conflit et de non-respect des accords de paix de la part du gouvernement, Solsoc et ses partenaires ATI³³ et IPC³⁴, appuient les organisations des communautés déplacées à récupérer et rester sur leurs terres grâce à des initiatives d'économie sociale et solidaire (IESS), leur permettant d'avoir des conditions de travail décentes. Il est important de consolider des alliances rurales et urbaines pour renforcer l'offre de circuits agroalimentaires reconnus au niveau local, régional et national. Dans un objectif de renforcement de l'agriculture paysanne familiale et communautaire (ACFC), Solsoc et ses partenaires ATI et l'IPC, soutiennent une trentaine de communautés rurales.

QUELQUES CHIFFRES

200 

Avec l'appui de l'IPC, des actions de plaidoyer ont permis à 200 familles de paysan-ne-s de San José de Apartadó d'obtenir un titre de propriété sur leurs terres.

Principaux résultats :

- Les réseaux partenaires RENAF³⁵ et le Comité Salsa, ont acquis de l'influence et sont reconnus au niveau régional et national. Cela leur permet de mettre en œuvre leurs stratégies de renforcement des IESS³⁶ et de promouvoir des circuits courts de produits agro-écologiques, tout en tissant des liens entre les acteurs de différents territoires.
- Avec l'appui de l'IPC, les actions de plaidoyer ont permis à 200 familles de paysan-ne-s de San José de Apartadó d'obtenir un titre de propriété sur leurs terres.
- Actuellement, une trentaine de familles participent à la dynamique de construction des Programmes de Développement avec une Approche Territoriale (PDET) lancés par le gouvernement.

³¹ USTIAM : Union Syndicale des Travailleurs de l'industrie de la bière, boissons, alimentation, du malt et similaires

³² SINTRACATORCE : Syndicat National des travailleurs de l'industrie sucrière 14 Juin

³³ ATI : Association de Travail Interdisciplinaire

³⁴ Institut Populaire de Formation

³⁵ RENAF : Réseau National de l'Agriculture Familiale

³⁶ IESS : Initiative d'économie sociale et solidaire



DÉFENDRE LES DROITS DES TRAVAILLEUR·EUSE·S ET PROMOUVOIR LE DIALOGUE SOCIAL

Avec le soutien de la **FGTB Horval**, Solsoc, ATI et l'IPC accompagnent les trois syndicats SINALTRAINAL, SINTRA 14 et USTIAM³⁷. Ces organisations établissent des alliances et des propositions d'actions communes pour former un bloc intersyndical dans le secteur alimentaire, avec le soutien des travailleur·euse·s paysan·ne·s.

Principaux résultats :

- En collaboration avec le CELES (Centre d'Etude du Travail), notre partenaire ATI a réalisé un important travail de formation et d'accompagnement des trois syndicats. Cela a permis de

renforcer leurs connaissances en droit du travail, d'obtenir des conventions collectives, et de lancer des appels juridiques.

- L'accompagnement de FOS, IFSI et Solsoc dans le cadre du programme a été un bon levier pour les négociations syndicales.
- Le renforcement des syndicats en interne a permis d'accroître leur crédibilité au sein de leurs bases et leurs actions de plaidoyer politique et juridique aux niveaux local, national et international.

Tierra de Lucha au service des droits des travailleur·euse·s et des droits humains

Une mission menée en Colombie a permis de présenter le documentaire « Tierra de Lucha » réalisé en partenariat avec FOS et IFSI, auprès de l'Ambassade de Belgique et de représentant·e·s de notre partenaire Bolivien, l'École Nationale Syndicale

de la CGFTB. La réunion avec l'Ambassade et le lancement du documentaire furent des moments importants pour la visibilité de notre travail commun en Colombie. Pour nos partenaires, c'était aussi une façon de sentir qu'il y a un soutien plus global au niveau belge par rapport au contexte colombien marqué par les injustices et la violence envers les leaders sociaux et syndicaux.

QUELQUES CHIFFRES

≈ 30

3

2

Avec ses partenaires **ATI** et **IPC**, Solsoc soutient **une trentaine de communautés rurales, 3 syndicats et 2 réseaux d'organisations** de l'agriculture familiale.



48

circuits courts de commercialisation de produits issus de l'agriculture paysanne familiale sont mis en place.

³⁷ USTIAM : Union Syndicale des Travailleurs de l'industrie de la bière, boissons, alimentation, du malt et similaires

TÉMOIGNAGE

Jorge Díaz, agriculteur maraîcher

« Je suis maraîcher et je vis avec ma femme et mes deux enfants dans le village de Pulpito, Choachí, près de Bogota. Il y a quelques années, nous avons commencé à produire des légumes sans produit chimique parce que nous avons conscience des problèmes de santé que pouvait entraîner leur consommation. Nous voulions aussi suivre la coutume de nos grands-parents qui cultivaient des légumes sans fongicide, il était très difficile de vivre de ce type de culture. Ma femme, Jacqueline, travaille avec plusieurs femmes de la région dans une petite entreprise de produits alimentaires transformés appelée El Antojo. Ce sont elles qui ont pris contact avec ATI qui nous a invités à faire partie du marché en tissant des liens avec le Comité Salsa. L'année dernière, nous avons participé au processus de certification de confiance du Comité SALSA et nous avons reçu un diplôme garantissant la qualité de nos produits. L'obtention de ce diplôme et la participation à la plateforme "Manger sainement", nous a permis d'offrir une meilleure éducation à nos enfants, à apporter plus d'aliments sains aux consommateurs-rice-s des villes, à améliorer notre qualité de vie et associer davantage de familles de producteurs à notre approche d'économie sociale et solidaire. »



PERSPECTIVES 2020

- Il sera primordial que les IESS maintiennent leur présence dans les espaces de négociation de la société civile avec les autorités publiques même si ces derniers font encore défaut. Les réseaux (RENAF et Comité SALSA) mis en place se consolident et il est important de dynamiser les plateformes virtuelles de formation de leurs membres et d'information afin de mener des actions de plaidoyer en augmentant la visibilité des projets.
- Au niveau syndical, les alliances intersyndicales, les mouvements sociaux, l'agriculture paysanne familiale et communautaire (ACFC), les mouvements de femmes, jeunes et gouvernement locaux vont continuer à bénéficier de notre appui et à être renforcés. Une mission est également prévue en 2020 avec des **délégué-e-s d'Horval**. Elle comprendra notamment des rencontres avec des organisations syndicales.



4. BOLIVIE

L'année 2019 a été marquée par une crise post-électorale qui a abouti à la démission puis la fuite de l'ancien président, Evo Morales, au Mexique. En effet, les résultats des élections en faveur d'Evo Morales, ont provoqué un important mouvement de protestation en raison des soupçons de fraude dénoncés par l'opposition et confirmés par l'OEA³⁸. Bien qu'une partie de la base du MAS³⁹ (parti au pouvoir depuis 14 ans) se soit opposé à la nomination de la présidente intérimaire, Jeanine Añez, celle-ci est entrée en fonction en novembre dernier, avec trois mandats

spécifiques : pacifier le pays, former un tribunal électoral et convoquer de nouvelles élections. Mais, en réalité, et malgré un retour à la normale, les premières propositions politiques du nouveau gouvernement n'ont pas donné beaucoup d'espoir pour les programmes sociaux. Différentes organisations de santé ont dénoncé les plans de privatisation du nouveau gouvernement, tandis que les écologistes ont dénoncé son intention d'approfondir la politique agro-industrielle amorcée par Evo Morales.

NOS PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

La DGD soutient le programme commun Travail Dément en Bolivie.

La FGTB HORVAL appuie 3 syndicats : la Confédération Générale des Travailleur-euse-s Ouvrier-ère-s (CGTFB), les Syndicats des restaurateurs, traiteurs et hôteliers et le Syndicat des

travailleur-euse-s de l'entreprise PIL (transformation de lait) en proposant un appui syndical juridique, politique et économique lors d'échanges et de rencontres internationales.

Le CNCD (campagne 11.11.11.) contribue aux fonds propres du programme.

³⁸ OEA : Organisation des États américains

³⁹ MAS : Movimiento al socialismo (Mouvement vers le socialisme)

ACTIVITÉS CLÉS, PRINCIPAUX RÉSULTATS

Notre programme a été construit en partenariat avec FOS, et dans ce sens des actions en synergie

impliquant les partenaires associés et limitrophes de chacun, sont réalisées sur le terrain.



CRÉER DES EMPLOIS ET DES MOYENS D'EXISTENCE DURABLES (ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE)

Solsoc et ses organisations partenaires boliviennes travaillent sur des initiatives d'économie sociale et solidaire (IESS) dans quatre municipalités des départements de La Paz et de Chuquisaca. Il s'agit de renforcer et donner un cadre légal à ces IESS, de promouvoir la production biologique, les circuits courts et permettre l'accès à des marchés afin d'obtenir des prix équitables et d'assurer un travail décent. Nos partenaires boliviens apportent une attention permanente au respect de l'environnement et à l'équité de genre tant au niveau des syndicats que des IESS.

Principaux résultats:

- Depuis le début de programme en 2017, 20 initiatives d'économie sociale et solidaire (IESS) ont été consolidées dans les 4 municipalités des départements de Chuquisaca et La Paz. Elles produisent principalement des produits alimentaires issus de l'agriculture responsable et/ou biologique (légumes, fruits, poisson...), des produits de confection et d'artisanat vendus sur les marchés locaux via **une filière alimentaire durable et solidaire**.
- 2 organisations communautaires (Centralías) de Rio Chico mènent des actions de défense et de protection de l'environnement menacé par les activités minières et le tourisme.
- L'organisation partenaire PASOS⁴⁰ a progressivement acquis plus de légitimité auprès du gouvernement autonome de Chuquisaca et notre partenaire FUNDDASUR a plus d'influence au sein de la Plateforme de Développement Rural de Chuquisaca (DRU). Les producteurs-rice-s sont parvenu-e-s à légaliser leurs

QUELQUES CHIFFRES

20 

Depuis le début de programme en 2017, **20 initiatives d'économie sociale et solidaire (IESS)** ont été consolidées

IESS. L'accompagnement des équipes techniques de nos partenaires associés a contribué à la construction de leur vision et de leur plan stratégique.

- L'implication des femmes et des jeunes est croissante, comme en témoigne les niveaux de responsabilité qu'ils-elles assument au sein des IESS et syndicats, leur permettant de défendre leurs droits au travail.
- Dans le cadre des IESS, les maraîcher-ère-s et éleveur-euse-s collaborent avec le syndicat des traiteur-euse-rs-restaurateur-euse-s et hôtelier-ère-s. Ce qui a permis l'ouverture de marchés de produits biologiques à des prix équitables. Ces actions favorisent une consommation plus responsable et la création d'emplois décents générateurs de revenus plus stables.

⁴⁰ PASOS : Fondation Participation et Durabilité. PASOS est une fondation de développement social



DÉFENDRE LES DROITS DES TRAVAILLEUR·EUSE·S ET PROMOUVOIR LE DIALOGUE SOCIAL

Solsoc et la **FGTB Horval** appuient la Confédération Générale des Travailleur·euse·s Ouvrier·ère·s (Fabriles) de Bolivie (CGTFB), le syndicat des traiteur·euse·s-restaurateur·rice·s et hôtelier·ère·s, ainsi que le syndicat des travailleur·euse·s de l'entreprise PIL (produits laitiers). Les actions menées visent à former et renforcer les capacités des travailleur·euse·s afin qu'ils·elles fassent du plaidoyer et défendent leurs droits. Les formations qui se sont ouvertes pour les travailleur·euse·s ouvrier·ère·s, à l'«École Nationale Syndicale» mises en place dans le cadre du programme, contribuent à ces objectifs.

Principaux résultats :

- En décentralisant les formations dans les fédérations de différents départements, l'École Nationale Syndicale s'est consolidée. Les fédérations sont de plus en plus demandeuses et investissent dans ces formations auxquelles elles contribuent activement selon leurs possibilités (logistique, salle). Cela a pour effet de renforcer la base des syndicats ouvriers.
- Les formations réalisées auprès des travailleuses ouvrières affiliées à la CGTFB⁴¹ sur le droit du travail et la convention de l'OIT (190), ont permis aux ouvrières de mieux se défendre, d'occuper des postes représentatifs au sein de leur syndicat, de se positionner et d'être mieux représentées au sein des différentes instances de la CGTFB et des fédérations.

QUELQUES CHIFFRES



de 2 organisations communautaires défenseuses de l'environnement ont été soutenues



Avec l'appui de REMTE, les formations de **936 femmes du secteur ouvrier** ont permis de réaliser des actions de plaidoyer auprès de leurs syndicats pour la défense de leurs droits.

⁴¹ CGTFB : Confédération Générale des Travailleur·euse·s Ouvrier·ère·s (Fabriles) de Bolivie

TÉMOIGNAGE

Erika Silvia Avelo Ticona, ouvrière et dirigeante syndicale dans l'entreprise pharmaceutique INTI

« Dans le secteur industriel, le travail des femmes a presque toujours été invisible, car c'est un secteur presque exclusivement masculin. Les femmes syndicalistes, comme moi, ne sont pas valorisées au sein des syndicats, et elles occupent rarement des postes de direction. On leur attribue principalement des tâches logistiques. Le principal obstacle est le machisme auquel nous sommes confrontées tous les jours. La formation que j'ai suivie à l'École Nationale Syndicale m'a permis de mieux connaître mes droits en tant que travailleuse, à acquérir plus d'assurance et à me positionner pour défendre les ouvrières de mon secteur. Lors d'une assemblée syndicale, nous avons réussi à introduire le langage inclusif dans les communiqués syndicaux. Nous devons continuer à sensibiliser tous les travailleurs et travailleuses sur l'importance d'appliquer une politique inclusive au sein des syndicats et de considérer les difficultés que rencontrent les femmes qui sont très souvent des mères célibataires, et qui n'ont pas le soutien nécessaire pour pouvoir se syndicaliser. Le module « genre et masculinité » qui sera proposé par l'École Syndicale en 2020 nous permettra d'aborder ces questions, en présence des hommes afin qu'ils comprennent les obstacles que nous rencontrons lorsqu'il s'agit de nous impliquer dans les activités syndicales. »



PERSPECTIVES 2020

- En ce qui concerne la défense des droits des travailleur·euse·s, la mobilisation et le combat des femmes au sein de la CGTFB et des entreprises doivent se poursuivre.
- Dans le cadre d'une collaboration avec notre partenaire REMTE⁴² et l'École Nationale Syndicale, il sera essentiel d'intégrer un module spécifique « genre et masculinité », et de le faire approuver par la CGTFB. Cette dernière prévoit de mettre en place des modules de formation virtuels afin d'étendre sa couverture éducative syndicale, et de l'ouvrir au syndicat de restaurateur·rice·s, traiteur·euse·s et hôtelier·ère·s impliqué·e·s dans notre programme.
- Sur le plan de l'économie sociale et solidaire, il s'agira de renforcer les connaissances techniques, en matière de production, de favoriser l'ouverture de marchés locaux et de construire un réseau d'IESS au niveau régional et national, ainsi que des filières alimentaires durables et solidaires.

⁴² REMTE : Réseau bolivien des femmes qui transforment l'économie



Rencontre du personnel du Cappuccino avec Tanguy Cornu, Co-Président d'Horval, en janvier 2019. Le Cappuccino avait été touché par une attaque meurtrière en 2016.

5. BURKINA FASO

En 2019, l'insécurité s'est étendue à la quasi-totalité du territoire du Burkina Faso. Dans ce contexte, il est primordial de poursuivre le renforcement des acteurs clés de la transformation sociale, indispensable à la cohésion sociale et à la paix. Le manque de perspectives pour les jeunes semble être l'une des causes profondes de leur basculement dans une forme de radicalisation mêlé au banditisme.

Pour maintenir les activités dans les zones d'insécurité, les partenaires de Solsoc ont développé de nouvelles stratégies de communication. Les grandes rencontres ont été remplacées par des animations autour des « grins » (réunions) de thé, des visites à domicile, des émissions de radio, ce qui a permis au programme de tendre vers l'objectif et les résultats escomptés.

QUELQUES CHIFFRES

90 

90 associations et réseaux
d'associations à base
communautaire soutenues



23.891

En fin 2019, les syndicats
partenaires de Solsoc comptaient
23.891 affilié·e·s.

NOS PARTENAIRES TECHNIQUES
ET FINANCIERS

La **DGD** soutient le programme 2017-2021 à 80%.

La **FGTB HORVAL-VIA FONDS** appuie à travers le programme 2017-2021 quatre fédérations syndicales de travailleur·euse·s en amont et en aval de la chaîne de production et de transformation des produits agroalimentaires.

L'UNMS⁴³ apporte son expertise à la CAMUS (formations, concertations, conseil, plaidoyer); l'UNMS est membre de la plateforme **MASMUT** qui regroupe des représentant·e·s de mutualités, d'ONG, d'institutions de recherche et de la coopération belge au développement qui travaillent en Belgique dans le champ de la protection sociale.

ACTIVITES CLÉS, PRINCIPAUX RÉSULTATS

CRÉER DES EMPLOIS ET DES MOYENS D'EXISTENCE
DURABLES (ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE)

Solsoc et l'organisation partenaire, ASMADE, favorisent la création d'emplois durables avec des revenus viables pour les travailleur·euse·s de l'économie informelle et du monde rural, plus particulièrement les jeunes et les femmes, ainsi que ceux·elles du secteur de l'agro-alimentaire. Ainsi, le programme renforce un réseau d'associations transformatrices de produits agro-alimentaires au niveau organisationnel, technique (gestion et digitalisation) et politique, de façon à ce qu'ils·elles représentent une véritable force de mobilisation et qu'ils·elles puissent revendiquer une amélioration de leurs conditions auprès des décideur·euse·s.

Principaux résultats :

- Pour défendre les intérêts des IESS auprès des collectivités locales, les femmes membres du CARTPL (Collectif des Associations de Restauratrices et Transformatrices des produits locaux) ont saisi l'opportunité d'intégrer les coordinations organisées par la mairie de Ouagadougou et ainsi, de participer aux sessions de réflexion des comités municipaux.

⁴³ UNMS: Union Nationale des Mutualités Socialistes



DÉFENDRE LES DROITS DES TRAVAILLEUR-EUSE-S ET PROMOUVOIR LE DIALOGUE SOCIAL

Avec l'appui d'Horval, Solsoc et le syndicat partenaire UCRB, travaillent ensemble à améliorer les droits des travailleur-euse-s de l'économie informelle et du monde rural, plus particulièrement les jeunes et les femmes, ainsi que ceux-elles du secteur de l'agro-alimentaire. Pour ce faire, le programme renforce une plateforme de fédération syndicale du secteur agro-alimentaire sur le plan organisationnel et au niveau politique. En janvier 2019, une mission conjointe Solsoc-Horval a permis de faire le point et échanger sur le volet syndical, les obstacles rencontrés et les solutions envisagées.

Principaux résultats :

- Malgré l'insécurité qui règne au Burkina et malgré les problèmes rencontrés au niveau du dispositif d'accompagnement, les syndicats partenaires ont poursuivi leur croissance au-delà des attentes. En fin 2019, ceux-ci comptaient 23.891 affilié-e-s.
- Les quatre syndicats partenaires ont abouti à un accord sur les statuts et le règlement intérieur de leur Plateforme des Organisation Syndicales de l'AgroAlimentaire (POSAA) suite à un processus collectif.
- Les syndicats partenaires ont mené des actions percutantes pour la défense de leurs affilié-e-s (actions des chauffeurs et des boulangers, mouvement concernant les impôts).



ÉTENDRE LA PROTECTION SOCIALE POUR TOUTES ET POUR TOUS

Avec l'appui technique de l'UNMS, Solsoc et les organisation partenaire UCRB se mobilisent pour étendre la protection sociale. Le programme accompagne des mutuelles de santé et leurs unions régionales, ainsi qu'une plateforme nationale d'acteurs mutualistes. Cet accompagnement est effectué sur le plan organisationnel, technique (gestion et digitalisation), et stratégique en matière de plaidoyer.

Principaux résultats :

- La protection sociale progresse. Depuis le début du programme, le nombre de personnes couvertes par l'une des mutuelles de santé du programme a plus que doublé.
- La Concertation des Acteurs de la Mutualité Sociale (CAMUS), avec ses organisations membres a évalué les

différentes formes de fédérations nationales, puis élaboré et validé ses textes de base.

- L'Assemblée Générale Constitutive de la Fédération Nationale des Mutuelles Communautaires du Burkina Faso (FEMUSCO-BF) s'est tenue, le 9 décembre 2019.
- Des avancées significatives ont eu lieu en faveur de la délégation de gestion. Suite à la mise en place de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie Universelle (CNAMU) en 2019, ASMADE (entre autres) a été reconnue comme Organisme de Gestion Déléguee (OGD) pour la prise en charge sanitaire des « personnes indigentes » dans quatre régions pilotes du Burkina (convention CNAMU, ASMADE, APIL et RAMS).
- Un registre unique des personnes vulnérables, géré par la Primature a été mis en place.

QUELQUES CHIFFRES

62


Bénéficiant de l'expérience d'ASMADE,
l'UMUSAC appuie 62 mutuelles.



67.326 personnes bénéficient ainsi
d'un accès amélioré aux soins de santé.

TÉMOIGNAGE

Ouoba Blaise, syndicaliste à la Fédération Nationale des Boulangers Pâtisseries du Burkina (FNBP)

« Je m'appelle Ouoba Blaise, je suis affilié à la Fédération Nationale des Boulangers Pâtisseries du Burkina. Je suis le délégué syndical du personnel de la boulangerie « au four mixte » à Ouagadougou. Cela fait 8 ans que je travaille dans cette boulangerie. Grâce au syndicat, nous avons eu des formations sur ce qu'est un syndicat, son rôle, et aussi sur les droits des travailleurs et des travailleuses. C'est comme ça qu'on en est venu à demander à notre employeur de nous inscrire à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, qui nous permet d'avoir une retraite quand nous serons vieux. Cela a créé une crise au sein de notre boulangerie. Comme nous nous sommes tous rassemblés, nous avons trouvé une sortie de crise avec le patron et nous avons réussi à faire déclarer tout le personnel à la Caisse. »

PERSPECTIVES 2020

- Le grand défi qui touche le programme se situe dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies alternatives pour poursuivre les activités dans un contexte marqué par l'insécurité.
- En ce qui concerne l'extension des mutuelles, les partenaires ASMADE, UMUSAC et CAMUS⁴⁴ doivent à très court terme définir et mettre en œuvre une stratégie de plaidoyer pour rendre effective l'adhésion obligatoire aux mutuelles. Ils ont aussi un rôle important à jouer pour que l'État rende opérationnel l'organe administratif chargé de mettre en place un statut spécifique pour les mutuelles.
- Les IESS ont besoin d'un statut qui leur soit propre et leur permet d'exercer des activités économiques en tenant compte de la spécificité de leur finalité sociale. Des actions seront à mener dans ce but. Les syndicats, avec la nouvelle structure d'appui, doivent maintenant relancer le programme, notamment progresser dans la réalisation d'une coopérative de boulanger-ère-s destinée à donner un travail temporaire aux délégué-e-s syndicaux-ales des boulanger-ère-s licencié-e-s.

⁴⁴ CAMUS : Concertation des Acteurs de la Mutualité Sociale



6. SÉNÉGAL

En 2019, le contexte politique, social et économique du Sénégal est resté favorable à l'extension des mutuelles et à la mise en œuvre d'initiatives d'économie sociale et solidaire. Deux nouveaux ministères ont d'ailleurs été créés: un ministère du développement communautaire, de l'équité sociale et territoriale, qui assure désormais la tutelle des mutuelles de santé, et un ministère chargé de la microfinance et de l'économie sociale et solidaire, sous la tutelle de laquelle sont placées les organisations d'économie sociale et solidaire. Le partenaire de Solsoc Green-Sénégal, avec d'autres organisations de la société civile, a été

sollicité par ces deux ministères pour élaborer la «*lettre de politique sectorielle économie sociale*» et la «*lettre de politique sectorielle développement communautaire*». Le partenaire Oyofal Paj et son réseau de mutuelles ont participé à l'audience des mutuelles organisée par le ministre du développement communautaire, de l'équité sociale et territoriale afin de présenter leurs activités et renouveler leur positionnement sur la gestion de la CMU⁴⁵. Des rencontres ont eu lieu afin de renforcer la participation inclusive des OSC⁴⁶ dans la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent.

NOS PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

La **DGD** soutient le programme 2017-2021 à 80%.

L'**UNMS**⁴⁷ apporte son appui technique au programme.

Wallonie Bruxelles International soutient financièrement le volet Economie Sociale et Solidaire à travers le volet A de son appel à projet.

Solidaris «Mons Wallonie Picardie», «Centre, Charleroi, Soignies» et «Brabant Wallon» soutiennent financièrement le programme.

⁴⁵ CMU : Couverture Maladie Universelle

⁴⁶ OSC : Organisation de la Société Civile

⁴⁷ UNMS : Union Nationale des Mutualités Socialistes

ACTIVITES CLÉS, PRINCIPAUX RÉSULTATS

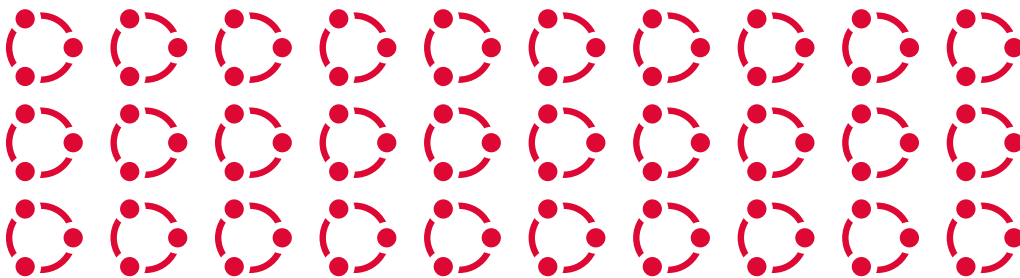

CRÉER DES EMPLOIS ET DES MOYENS D'EXISTENCE DURABLES (ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE)

Solsoc, l'organisation Green-Sénégal et le réseau de mutuelles Oyofal Paj travaillent en partenariat à l'extension de la protection sociale et à l'amélioration de l'accès des travailleur-euse-s de l'économie informelle et du monde rural, et plus particulièrement les jeunes et les femmes à des revenus viables. Dans ce cadre, le programme renforce des réseaux d'initiatives d'économie sociale et solidaire et des mouvements de jeunes. Un appui organisationnel, technique, thématique et politique leur permettra de représenter une véritable force de mobilisation et de jouer pleinement leurs rôles respectifs dans l'extension de leurs droits sociaux, politiques et économiques.

Principaux résultats :

- Les synergies d'action entre les ACNG belges boostent l'accompagnement de Green-Sénégal auprès des initiatives d'économie sociale et solidaire.

- Les collaborations entre Solsoc, l'APEFE, les organisations Broederlijk Delen, le Monde selon les Femmes et Green favorisent l'échange d'informations, la valorisation d'expériences d'IESS dont le partage de la boussole de l'économie sociale et solidaire développée par Solsoc et ses partenaires.
- L'accompagnement dans la commercialisation a facilité l'obtention de l'autorisation FRA (autorisation de fabrication et de mise en vente) pour 5 produits.
- L'Etat Sénégalais, favorable aux mouvements de jeunes et aux IESS, encourage ces organisations.
- Les réseaux d'IESS appuyés par le programme fournissent maintenant 574 emplois dans les métiers de l'agriculture et de la transformation des produits non agricoles. Green a capitalisé ces expériences, notamment à travers 4 films.

QUELQUES CHIFFRES
33
associations et réseaux d'associations
à base communautaire soutenues




ÉTENDRE LA PROTECTION SOCIALE POUR TOUTES ET POUR TOUS

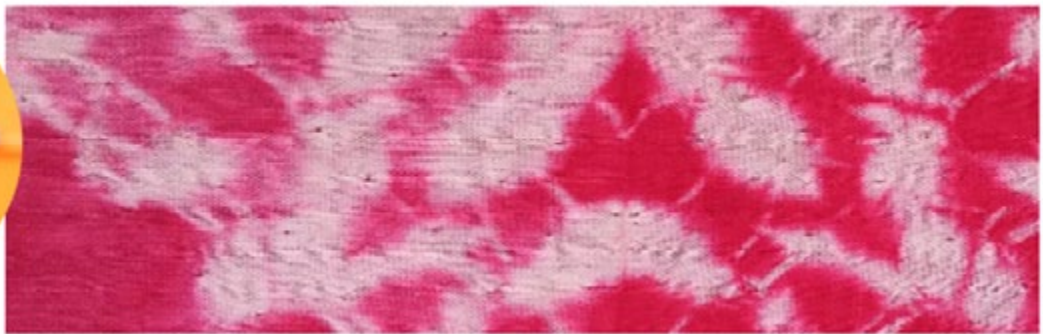
Avec le soutien de l'UNMS et de Solidaris, Solsoc, Green-Sénégal et le réseau Oyofal Paj travaillent en partenariat et se mobilisent en vue de l'extension de la protection sociale. Dans ce cadre, le programme renforce des mutuelles de santé ainsi que leurs unions départementales et régionales, sur le plan organisationnel, technique et politique.

Principaux résultats :

- Le taux de pénétration des mutuelles du programme continue de croître et dépasse les attentes (34,2 % en 2019).
- La portabilité des soins, comme nouveau service, a été mise en place. Celle-ci est essentielle

pour qu'un-e membre puisse être assuré-e alors qu'il-elle est en déplacement. La portabilité des soins est maintenant effective au niveau régional et contribue beaucoup à la motivation d'adhérer aux mutuelles.

- La plateforme électronique de collecte des cotisations SUNUCMU est maintenant opérationnelle. Elle augmente le nombre de cotisations payées dans les délais et permet aussi d'assurer des tiers.
- Les adhésions groupées issues de caisses de solidarité autogérées permettent, elles aussi, d'accroître le nombre de membres.



TÉMOIGNAGE

Aïssata Guissé

« Je m'appelle Aïssata Guissé. J'ai choisi de montrer ce « thioup »* parce que ça a de l'importance pour moi. J'ai appris à faire ces teintures ici au sein de l'association Niakk Jarinu à Thiès, appuyée par Green-Sénégal. Ça pourrait sembler difficile, mais

pour moi, ça ne l'est pas, parce que quand on veut, on peut. C'est important pour moi de travailler et d'aider ma famille, en vendant ces tissus. Ici, on travaille dur pour aider notre famille. Je n'ai pas été à l'école, et avant de venir ici, je connaissais peu de chose. Depuis que je viens à l'association, je suis en paix et je me sens bien. »

*Le thioup est un tissu sénégalais

QUELQUES CHIFFRES

Les réseaux d'IESS
appuyés par le programme
fournissent maintenant

574

emplois
dans les métiers de
l'agriculture et de la
transformation des produits
non agricoles



Près de **150.000**
personnes couvertes
dans le cadre du
programme, grâce aux
mutuelles de santé

≈ 150.000

PERSPECTIVES 2020

De réels progrès dans l'atteinte des résultats et de l'objectif du programme ont été constatés en 2019. Bien sûr, le fait que la protection sociale et l'économie sociale soient deux piliers reconnus de la politique nationale sénégalaise y contribue grandement, sans oublier l'expérience et les compétences internes tant méthodologiques que techniques ou en gestion des partenaires du programme, Green-Sénégal et Oyofal Paj. Le défi pour les partenaires est maintenant de bien maîtriser la croissance.

- Le succès des mutuelles de santé et l'augmentation du nombre d'adhérents entraînent des besoins en termes de gestion.
- Pour bien gérer leur croissance, un logiciel de gestion des mutuelles, le Sigma+, est développé dans le cadre de la synergie **Masmut** (collaboration entre les mutualités belges dont Solidaris, et les ONG Solsoc, **WSM** et **Louvain Coopération**). Ce logiciel devrait être opérationnel en 2020 afin que les organisations mutualistes puissent se l'approprier et l'utiliser. Parallèlement à la professionnalisation bien engagée des mutuelles, il faut aussi repenser l'offre de soins.
- Le dispositif interne de suivi des IESS poursuivra son processus de renforcement avec une attention ciblée sur la diversification des produits, la segmentation du temps de travail, les sous-produits de chaînes de transformation et l'évaluation économique de la rentabilité des activités des IESS.



7. MAROC

La situation économique au Maroc reflète une crise aiguë. Le roi Mohammed VI a déclaré officiellement l'échec du modèle de développement actuel et a ainsi formé une task-force pour élaborer une voie de sortie qui va tenter de répondre aux besoins de la population, mais aussi à l'endettement extérieur du pays. Les services publics sont en difficulté en particulier l'enseignement et la santé. Le secteur de l'éducation connaît un processus de privatisation et les services de santé n'arrivent pas à fournir des soins de qualité à une grande majorité de la population. Ce

contexte creuse les inégalités, et marginalise les catégories les moins favorisées. En termes de droits humains, la société civile continue à être muselée ainsi que les journalistes qui osent critiquer les défaillances et les injustices générées en toute impunité par le système en place. La gestion urbaine de Casablanca, la capitale économique du royaume, témoigne de ce contexte fragile et instable. L'entretien de la ville, des transports et de la salubrité est délaissé par les autorités, laissant la société civile se mobiliser seule face à plusieurs causes et problèmes sociaux criants.

NOS PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

La **DGD** soutient le programme commun Travail Dément au Maroc.

WBI soutient le Volet économie sociale et solidaire du programme au Maroc

Les **assurances P&V** soutiennent les projets d'économie sociale et solidaire de Solsoc dans les quartiers populaires de Casablanca.

ACTIVITES CLÉS, PRINCIPAUX RÉSULTATS



PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET CRÉER DES ESPACES DE CONCERTATION DANS LES QUARTIERS

Avec le soutien des assurances P&V, Solsoc et ses trois partenaires AJR, AFAQ et l'IFAAP appuient des associations de quartier de Casablanca et des initiatives d'économie sociale et solidaire (IESS) afin de les renforcer sur le plan technique, stratégique et politique. Ce soutien permet également de créer des espaces de concertation avec d'autres acteurs au niveau local, national et international autour de la promotion de l'économie sociale et solidaire et de l'accès à la protection sociale pour tou-te-s, en particulier les jeunes et les femmes. Concrètement, 15 associations et 15 initiatives d'économie sociale et solidaire de 6 quartiers du Grand Casablanca sont concernées par cet appui quinquennal. Grâce à l'appui de Solsoc, ces dernières développent des projets de quartier sur base des besoins exprimés par les citoyen-ne-s dans les domaines de la santé, la jeunesse, l'éducation, l'économie sociale et solidaire, l'égalité des chances, l'environnement et l'accès aux services publics.

Principaux résultats :

- Le travail des partenaires de Solsoc en 2019 s'est concentré sur l'élargissement des consultations avec les acteurs institutionnels (la région, les communes) afin de développer une vision commune entre les associations sur le terrain et les agences mises en place par l'état pour accompagner et soutenir les groupes sociaux marginalisés, en particulier les jeunes et les femmes. Ce travail est cependant confronté à un ensemble de défis, liés principalement aux différentes visions de ce que doit être l'économie sociale et solidaire chez les différents acteurs.
- Au niveau des quartiers, des coordinations locales ont été mises en place pour récolter puis centraliser l'information afin d'identifier les vrais besoins des quartiers populaires qui divergent des fois avec les analyses des experts de l'état souvent déconnectées du quotidien de la population.

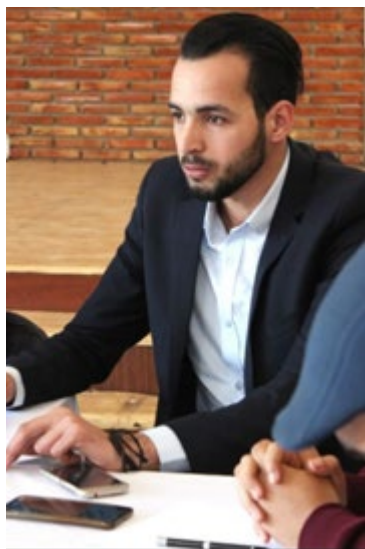


MENER DES ACTIONS DE PLAIDOYER EN FAVEUR DES PLUS VULNÉRABLES

La dimension de plaidoyer politique est particulièrement présente au Maroc. En effet, Solsoc et ses partenaires IFAAP, AJR et AFQ sont soucieux de porter auprès des pouvoirs publics les préoccupations des jeunes et des femmes en les incluant systématiquement dans les politiques qui les concernent et en les impliquant dans les processus décisionnels.

Principaux résultats :

- Le suivi et les revendications en faveur des droits des groupes marginalisés ont été renforcés grâce à une base citoyenne solidaire de plus en plus large. Deux dispensaires de santé et une maison de jeunes ont ainsi été financés et construits dans les quartiers ciblés par le programme.



QUELQUES CHIFFRES

37 61

Le soutien apporté à 9 IESS et 8 associations a permis la création de **37 postes de travail permanents et 61 temporaires.**

Sur 98 emplois créés dans cadre du programme, **61 sont occupés par des femmes.**



30

Avec l'appui des partenaires techniques et financiers, Solsoc et ses partenaires AJR, AFAQ et IFAAP soutiennent et accompagnent **15 IESS et 15 Associations.**

TÉMOIGNAGE

Hatem Alhamrani, membre de AJR dans le quartier Had Swalem (région de Casablanca-Settat)

«L'année 2019 a été pour moi une année dynamique avec beaucoup de travail de proximité mené avec AJR. Nous avons aussi fait des ateliers de brainstorming et des formations. Je suis un jeune actif dans le domaine associatif et j'estime que le travail de proximité est la clé de la réussite du travail des associations à Casablanca. En formant des jeunes, je me suis ainsi senti très impliqué et responsabilisé. Tout comme moi, ceux-ci sont sensibles à la cause des jeunes dans les quartiers qui cherchent à s'en sortir avec des solutions concrètes et réalistes. Nous avons ainsi pu créer un bureau de proximité autonome et indépendant au sein duquel nous animons des activités variées telles que des cours de langues, de musique, des ateliers de fabrication de produits artisanaux, pour répondre au mieux aux besoins de notre quartier.»

PERSPECTIVES 2020

Plusieurs débats en interne ont mis en exergue le rôle primordial des jeunes femmes, dans le travail de proximité, que les partenaires de Solsoc mènent depuis plusieurs années sur le terrain. Ces dernières font le trait d'union entre AFAQ et AJR, et revendiquent leurs droits dans un système qui les marginalise. Les jeunes ne sont pas en reste, ceux-elles-ci ont beaucoup de motivation et d'envie de réussir. Ainsi, 2 IESS mobilisant des jeunes ont récemment été intégrées au programme. Elles vont participer aux espaces de gestion et de décision au sein de comités de pilotage des IESS et d'associations afin de :

- Donner un nouveau souffle à la dynamique des partenaires.
- Permettre une perspective jeune et féministe pour booster les revendications politiques des associations.
- Nouer des liens plus forts avec les acteurs régionaux et nationaux d'une nouvelle génération qui souhaite avoir un leadership et impulser le changement.



8. PALESTINE

En 2019, la situation en Palestine n'a fait que de se détériorer avec la décision des États-Unis de suspendre l'aide à l'UNRWA⁴⁸, et de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël. Les résolutions des Nations Unies et les condamnations répétitives des manœuvres américaines par l'Union européenne n'ont rien changé à la situation politique. Sur place, les ONG continuent d'être ciblées par les manœuvres d'Israël et à l'étranger par les lobbies pro-israéliens. Le premier impact de ces menaces est une autocensure au sein de la communauté internationale quant au plaidoyer

et une diminution des fonds vers la Palestine de la part de donateurs accusés de financer des organes prônant le boycott d'Israël. Les conditions des travailleur·euse·s Palestinien·ne·s restent inchangées depuis plusieurs années ; une sécurité sociale est insoutenable financièrement, une migration vers Israël pour exercer les emplois les moins attractifs (emplois du bâtiment, nettoyage, etc.), et des attaques militaires incessantes en zone C⁴⁹ créant une instabilité économique et politique insoutenable.

NOS PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

La Centrale Générale FGTB soutient les actions menées par Solsoc et le syndicat palestinien PGFTU (Fédération générale palestinienne des syndicats) dans le but d'améliorer les conditions de travail dans l'industrie des carrières de pierres.

Le CNCD (campagne 11.11.11.) en collaboration avec le CEPAG contribue aux fonds propres du programme.

Wallonie-Bruxelles International (WBI) soutient un projet pilote sur la résilience des enfants palestinien·ne·s mis en œuvre par notre partenaire MA'AN.

⁴⁸ UNRWA : Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

⁴⁹ Zone C : Territoires en Cisjordanie sous autorité israélienne représentant plus de 60% des territoires, définis par les accords d'Oslo. Les colonies israéliennes de peuplement y sont illégales (violation de la 4e convention de Genève).



DÉFENDRE LES DROITS DES TRAVAILLEUR-EUSE-S ET PROMOUVOIR LE DIALOGUE SOCIAL

Avec le soutien de la Centrale Générale FGTB, Solsoc appuie la PGFTU⁵⁰, principal syndicat palestinien, en particulier les travailleur·euse·s du secteur des carrières de pierres. L'objectif du programme est de sensibiliser et former les travailleur·euse·s de ce secteur, notamment sur les mesures de santé et la sécurité au travail. Par ailleurs, le syndicat mène également des actions de plaidoyer pour améliorer le respect des droits des travailleur·euse·s, et de favoriser l'application, voire l'extension du Code du travail.

Principaux résultats :

- Des liens étroits ont été établis entre la PGFTU et le ministère du travail et le ministère de la santé palestiniens.
- Des visites conjointes aux carrières de pierre en Cisjordanie ont permis d'encourager

certain·es employeur·s à s'engager pour garantir des normes de sécurité et de santé à leurs travailleur·euse·s.

- Le comité de coordination du programme en Palestine a décidé de repenser son intervention sur le plan stratégique et géographique pour éviter de se substituer à l'État et dans le but de devenir un acteur pilote dans une campagne de sensibilisation aux normes de sécurité et de santé dans les carrières de pierre.
- En octobre dernier, une délégation de la Centrale Générale FGTB s'est rendue en Palestine afin de rencontrer le secrétaire général de la PGFTU. Cette mission a permis à notre partenaire syndical belge d'avoir un état des lieux du projet, de programmer les prochaines visites mutuelles entre les deux syndicats, et définir leurs objectifs pour le nouveau programme.

QUELQUES CHIFFRES



6 régionales syndicales
au sein de la PGFTU
sont soutenues par le
programme cofinancé par
la Centrale Générale FGTB.



Avec l'appui de la **DGD**, Solsoc
et ses partenaires **MA'AN** et **PAC**
soutiennent et accompagnent
des groupes d'étudiants actifs
dans **8 universités en Cisjordanie**
et **3 universités à Gaza**.

⁵⁰ PGFTU : Palestinian General Federation of Trade Unions.



PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET SENSIBILISER LES JEUNES

Solsoc travaille avec deux organisations partenaires en Palestine, MA'AN Development Center et PAC (Popular Art Center). Ces organisations travaillent avec les jeunes étudiant·e·s, employé·e·s et chômeur·euse·s, ainsi qu'avec des organisations locales, des décideur·euse·s, et d'autres groupes de jeunes à Gaza et en Cisjordanie (y compris Jérusalem-Est). Nos partenaires entendent développer des espaces d'échange d'idées et d'expériences pour renforcer le positionnement des jeunes sur les problèmes qui les concernent en encourageant leur responsabilité sociale et leur participation citoyenne. Elles facilitent la mise en réseau et les alliances avec certains acteurs clés afin de travailler sur des enjeux communs et de se réapproprier l'identité palestinienne. Nos partenaires sensibilisent également les jeunes à l'existence de modèles socio-économiques alternatifs et les accompagnent dans le développement d'initiatives d'économie sociale et solidaire.

Principaux résultats :

- Les jeunes du programme basé·e·s dans différentes villes continuent à renforcer leurs synergies. En 2019, ils·elles ont été capables de nouer des liens forts avec les jeunes palestinien·nes vivant en Israël ainsi qu'avec des jeunes Palestinien·ne·s des camps de réfugié·e·s au Liban. Leur comité national (en charge de la coordination des activités à l'échelle nationale) a ainsi organisé des actions conjointes associant les groupes de jeunes de Gaza, de Jérusalem Est, ainsi que la diaspora dans les pays voisins.
- Les échanges entre les différents mouvements des jeunes ont tourné autour de la mise en place de coopératives agricoles, les succès et les échecs rencontrés. Ces discussions ont notamment poussé beaucoup d'entre eux·elles à créer des initiatives agricoles en Cisjordanie.

FAVORISER LA RÉSILIENCE DES ENFANTS PALESTINIEN·NE·S

Le **WBI**⁵¹ soutient un projet pilote sur la résilience des enfants mis en œuvre par notre partenaire MA'AN dans la Vallée du Jourdain en Palestine. Dans un contexte dangereux et instable qui a des conséquences sur le plan psychologique, cette action vise à dispenser aux enfants et aux personnes dans leur environnement (école et maison) des formations de sensibilisation au bien-être afin de favoriser des mécanismes de résilience.

Principaux résultats :

- Plusieurs réunions de coordination entre le partenaire de Solsoc, MA'AN Development Center et le ministère de l'éducation palestinien ont pu établir les lignes directrices du programme qui va démarrer en 2020.
- La zone dans laquelle est menée le projet étant très marginalisée et placée sous haut risque d'attaques israéliennes, l'intervention a été jugée très pertinente par le ministère de l'éducation palestinien.

⁵¹ WBI : Wallonie-Bruxelles International



TÉMOIGNAGE

Isra Fayez – leader d'un groupe de jeunes à Gaza

« J'ai participé au programme via l'initiative « C'est l'heure d'agir » qui visait à former des groupes de jeunes dans 13 zones de Gaza City. Le but de cette action était de réclamer des droits pour les habitants et faire parvenir leurs doléances aux autorités et aux décideurs. Après avoir passé un entretien, j'ai été sélectionnée pour agir dans ma localité. Après une série d'ateliers de formation, j'ai acquis plusieurs compétences sociopolitiques qui m'ont permis d'être élue leader de groupe, et de devenir une référence dans ma région. »

QUELQUES CHIFFRES



Le soutien apporté à **7 organisations à base communautaire** (5 en Cisjordanie et 2 à Gaza) a permis d'engager **30 organisations** de la société civile volontaires dans les activités politiques et sociales des partenaires.

PERSPECTIVES 2020

- Le mouvement des jeunes palestinien·ne·s soutenu par le programme de Solsoc planifie une rencontre bilatérale avec les jeunes du programme Maroc. Des regards croisés permettront d'apprendre des expériences et de l'expertise de chacun. L'accent sera mis sur les coopératives, leurs enjeux à l'échelle nationale, les risques encourus ainsi que l'avantage qu'elles peuvent offrir en matière d'autonomie financière.
- La solidarité entre les différentes fractions des jeunes (jeunes Palestinien·ne·s vivant en Israël, jeunes de Gaza, Jérusalem-Est et de la diaspora) prendra enfin une forme plus concrète malgré la séparation physique et la mobilité très réduite imposée par l'occupation. Pour les deux années futures, le volet syndical vise à encourager les autorités palestiniennes à s'engager de manière plus approfondie dans la protection des travailleur·euse·s. Ceci pourra se faire en mettant en place une loi sur la sécurité sociale qui permettrait d'assurer des soins de santé pour les plus démun·e·s, ainsi que des mécanismes d'application de la loi face aux infractions à la sécurité sur les lieux de travail où les accidents sont très fréquents.

5/SOLSOC AU NORD

1. UN PROGRAMME COMMUN AVEC FOS ET IFSI

MOBILISATION ET PLAIDOYER

En Belgique, le programme commun mené au sein du **Cadre Stratégique Commun (CSC) Travail Décent** avec FOS et IFSI se poursuit. Notre comité de pilotage continue de se réunir régulièrement pour assurer la complémentarité de nos actions auprès de nos publics respectifs et d'envisager de nouvelles opportunités de synergies au fil du programme. Dans ce cadre, **IFSI** cible la mouvance syndicale liée à la **FGTB** au niveau fédéral, **FOS** s'occupe des entités régionales de la **FGTB/ABVV** et la mouvance socialiste néerlandophone. Solsoc cible les mêmes acteurs du côté francophone.

En 2019, des outils communs de sensibilisation et de plaidoyer ont vu le jour : « *Tierra de lucha* », un film documentaire et son exposition photo sur les conditions de travail en Colombie. Il raconte la lutte des travailleur·euse·s pour le respect de leurs droits, malgré la répression de l'État, des employeurs et des différents groupes armés. Une immersion dans la vie quotidienne des travailleur·euse·s, au sein de leurs familles et de leur travail. Le documentaire et l'exposition photo visent à informer le public belge, présenter les luttes citoyennes et syndicales et leur importance. Il vise également à dénoncer les violences commises envers les défenseur·euse·s des droits humains et syndicalistes et à proposer des alternatives économiques respectueuses des droits des travailleur·euse·s. Ces outils constituent un moyen de présenter à nos publics respectifs en Belgique les synergies et complémentarités qui existent entre nos trois organisations et les associations colombiennes partenaires. Les formats choisis pour ces outils ont permis une diffusion large ainsi qu'une mise en commun des ressources financières et techniques pour obtenir un résultat de qualité.

L'évènement de lancement de *Tierra de Lucha* organisé le 4 juin au Cinéma Palace a réuni plus de 150 personnes issues de la **FGTB HORVAL**, la **FGTB Centrale Générale, Solidaris**, etc. Un travail de plaidoyer commun a également accompagné ce lancement avec la rédaction d'une « factsheet » sur la Colombie permettant d'harmoniser nos messages et revendications vers les différent.e.s décideur·euse·s que nous ciblons dans nos actions.

Dans ce cadre nous avons également participé ensemble à la Conférence Internationale du Travail de l'OIT en juin 2019, avec des représentant·e·s des organisations syndicales colombiennes USTIAM, Sinaltrainal (partenaires Solsoc) et Sintraimagra (partenaire FOS). Notons également qu'en septembre, nous avons mené une large action de sensibilisation vers nos publics syndicaux en étroite collaboration avec IFSI. En effet, nous avons accueilli à Bruxelles, durant plusieurs jours, une délégation de 3 représentants d'organisations congolaises partenaires de Solsoc et IFSI : le CENADEP, l'Union Fait la Force et la Fédération des Travailleurs de l'Energie, Mines et Métallurgie. Cette mission avait pour but de faire un état des lieux du travail syndical et des conditions de travail dans le secteur minier en RDC.

Le Programme Nord s'inscrit également au sein du **Cadre Stratégique Commun (CSC) Belgique** qui rassemble tous les acteurs belges de l'Education à la Citoyenneté Mondiale et Solidaire (ECMS). Un parcours collectif d'apprentissage auquel nous avons participé, en étant représentés par FOS, a abouti à une publication intitulée « Intégrer le genre dans la coopération non gouvernementale – Guide d'inspiration pour la communication / le plaidoyer / l'éducation / la mobilisation / les bourses ». Il permettra d'ajuster certaines stratégies communes à notre programme.

2. LA MOBILISATION



MOBILISATION ET PLAIDOYER

En Belgique, Solsoc relaie les préoccupations et les revendications des organisations partenaires du Sud. C'est ensemble qu'ils se proposent de mobiliser le public européen sur les enjeux Nord/Sud, la construction de relations mondiales justes et équilibrées et de nouveaux paradigmes pour un développement solidaire et durable. L'ONG mène un travail d'information et de mobilisation du public en partenariat avec d'autres organisations

progressistes qui partagent ses valeurs politiques et philosophiques de solidarité et de justice sociale. Ces organisations sont : la FGTB, Solidaris, les FPS, le MJS, PAC, le CNCD-11.11.11, ainsi que d'autres organisations de la société civile belge concernées par les enjeux de solidarité internationale. Solsoc met à disposition de son public différents supports de communication pour présenter les enjeux du Travail décent et les actions de ses partenaires Sud (articles de presse, documents audiovisuels, conférences-débats, webdocumentaires interactifs, etc.).

QUELQUES CHIFFRES



PRINCIPALES ACTIVITÉS EN 2019

NOS COLLABORATIONS AVEC LES MÉDIAS DE LA MOUVANCE SOCIALISTE

En collaboration avec ses partenaires Sud, Solsoc a rédigé plusieurs articles sur ses campagnes liées au genre, au Travail Décent et à l'accès aux soins. Ces articles ont principalement été diffusés dans des médias de la mouvance socialiste.

Quelques articles diffusés dans le magazine «Femmes Plurielles» (FPS) :

- Sur la Colombie: «Travailleuses domestiques: dépoussiérons les mentalités» publié dans le numéro de mars.
- Sur le Burkina Faso: «L'éducation au service des droits sexuels et reproductifs» publié dans le numéro de septembre.
- L'analyse «Femmes et syndicalisme en Bolivie: le cas des femmes fabriles (ouvrières)», publiée sur le site des FPS.

Solsoc a contribué au magazine Pro J de juin via la parution d'un article: «Un pari sur la jeunesse et l'environnement» au Sénégal.

Solsoc a également contribué à la newsletter «Brisons le Mur» de la **Centrale Générale FGTB** qui met en avant les actions menées en partenariat avec le syndicat palestinien PGFTU.

SOLSOC ET LES FPS ENSEMBLE POUR L'ÉMANCIPATION DES FEMMES

En 2019, des discussions ont été entamées avec les **MJS** afin de co-construire un projet sur la thématique de « *la démocratie et la jeunesse au niveau local* ». Ce projet s'articulait autour de la rencontre de militant·e·s MJS avec des militant·e·s de l'organisation partenaire **AJR** (Action Jeunes Régionale des Associations des Quartiers de Casablanca) au Maroc. Néanmoins, la collaboration n'a pas abouti, le projet n'ayant pas été jugé prioritaire pour les MJS à cause de l'année électorale.

Dès lors, Solsoc a décidé de proposer le projet aux **FPS**, avec pour thématique principale «*L'émancipation des femmes à travers leur passage au sein d'associations*». Prévu pour l'année 2020, il s'agit de mettre en lien les animatrices des FPS, et l'équipe de l'organisation partenaire **AFAQ** (Action Femmes des Associations des Quartiers du Grand Casablanca), en créant des échanges sur différentes thématiques (la protection sociale, l'économie sociale et solidaire, la santé sexuelle et reproductive, etc.).

SOLSOC ET LA CENTRALE GÉNÉRALE FGTB : UN PARTENARIAT CONTINU

Solsoc et la **Centrale Générale FGTB** sont engagés depuis plusieurs années autour du partenariat avec la PGFTU (Fédération des syndicats de Palestine). La **régionale de Namur de la Centrale Générale** parraine le projet, et est impliquée sur la défense des droits des Palestinien·ne·s. Cette régionale mobilise des militant·e·s à différents moments clés de l'année (tournoi de foot, festival des Solidarités ...). De plus, la régionale envoie régulièrement des militant·e·s en mission en Palestine afin d'être confronté·e·s aux réalités sur place, et de rencontrer le syndicat de la PGFTU, en particulier le syndicat des travailleurs des carrières de pierre de Naplouse. Une mission de ce type aurait dû être organisée en fin d'année 2019, mais le congrès des travailleurs du secteur des carrières se tenait au même moment, ce qui a conduit à déplacer la mission en avril 2021.

Néanmoins, cela n'a pas empêché une plus petite délégation de se rendre en Palestine en octobre 2019. Ainsi, la **CG FGTB Fédérale** (Koen Vanbrabant), la **CG Namur** (Frédéric Luccheta) et un délégué de la section (Gregory Labye) ont pu rencontrer la PGFTU dans le cadre d'une mission de terrain.



QUELQUES CHIFFRES

7 articles publiés
dans les médias
de la mouvance socialiste

157 
participant·e·s
à l'évènement de
lancement de la campagne
Tierra de Lucha.

TIERRA DE LUCHA : CAMPAGNE TRAVAIL DÉCENT – COLOMBIE : UNE STRATÉGIE COMBINÉE

Saisissant l'opportunité du 100e anniversaire de l'OIT, les trois organisations du programme commun : FOS, IFSI et Solsoc, ont pris l'initiative de co-construire une campagne portant sur le Travail Décent en Colombie. Cette campagne fait suite à une mission parlementaire (2015) en Colombie pilotée par la plateforme Oidhaco⁵², dont l'objectif était de renforcer les parlementaires sur les droits humains en Colombie. Nos trois organisations ayant des partenaires dans ce Pays, nous avons décidé de valoriser des thématiques et stratégies communes auprès de nos publics respectifs en Belgique, de diffuser certains messages plus largement et de mettre en commun des ressources financières et techniques. A cela s'est ajouté le fait que les questions des libertés syndicales et de travail décent en Colombie constituent une priorité pour la FGTB et ses centrales. Toutes ces circonstances favorables ont permis de fournir des outils de qualité destinés à nos différents publics de deuxième ligne (acteur·rice·s relais – leaders syndicaux·ales et associatif·ve·s, formateur·rice·s, etc.), en particulier le mouvement syndical, pour qu'ils puissent mobiliser leur public respectif (1ère ligne – délégué·e·s syndicaux·ales, militant·e·s, etc.) et organiser des rencontres et débats avec des partenaires syndicaux colombiens. Parallèlement à cette stratégie de mobilisation, des stratégies de plaidoyer ont été mises en œuvre auprès des

mandataires et décideur·euse·s sur les mêmes thématiques. Dans ce cadre, trois outils ont été réalisés. Ces outils sont complémentaires et sont adaptés à différentes modalités de diffusion :

Le documentaire « **Tierra de lucha** » qui donne la parole des travailleur·euse·s Colombien·ne·s, et met en avant les axes de travail de nos organisations partenaires. Cet outil a pour avantage de présenter une analyse pointue de la situation des travailleur·euse·s en Colombie. En faisant le lien entre les enjeux syndicaux en Belgique et la solidarité internationale, les interviews de Tangui Cornu (**Co-président de la FGTB-Horval**) et de Koen Van Brabant (Conseiller au service d'études du **service international de FGTB-Centrale Générale**) permettent de s'adresser au public belge. Le documentaire a été réalisé par Bibbi Abruzzini, narratrice visuelle primée aux Emmy Awards, Ioanna Gimnopoulou alors Chargée communication chez Solsoc, et Dimitri Vanham, réalisateur et cameraman militant.

L'exposition de photographies « *Tierra de lucha* » qui illustre les thématiques abordées par le documentaire. Cet outil est plus souple et répond à la demande de nos publics. Les photos ont été prises par Ali Selvi, photographe et membre de l'équipe de FOS.

Un puzzle, réalisé en bois par un artisan bruxellois, qui reprend les photographies et les légendes de l'exposition. Cet outil sert de support d'animation auprès du grand public, dont les plus jeunes.

⁵² ODHACO : Plateforme européenne de plaidoyer sur les droits humains en Colombie

LIGNE DU TEMPS

2019

Février

Mission au Burundi avec les régionales FGTB Horval de Namur et Charleroi.

Juin

Lancement de la campagne Travail Dégcent en Colombie avec une projection en avant-première du documentaire «Tierra de lucha» et une présentation de l'exposition de photographies au Cinéma le Palace à Bruxelles.

Septembre

Accueil à Bruxelles d'une délégation de 3 représentants congolais- Frédéric Malu du CENADEP⁵³, Jean-Pierre Kimbuya de l'Union Fait la Force et Florimond Kalenge de la Fédération des Travailleurs de l'Énergie, Mines et Métallurgie. Cette mission avait pour but de faire un état des lieux du travail syndical et des conditions de travail dans le secteur minier en RDC, principalement auprès de la FGTB, en collaboration avec IFSI.

Août

Participation au festival les Solidarités 2019 : en partenariat avec la FGTB Wallonne et le mouvement Présence et Action Culturelles (PAC), stand dans le village associatif, exposition des photos de « Tierra de lucha » et animation auprès du public avec le puzzle. Co-organisation du stand de la FGTB Centrale Générale de Namur sur la thématique de la défense des droits du peuple Palestinien.

Octobre

Projection du documentaire «Tierra de lucha» à la Centrale Générale FGTB et exposition des photos durant le mois d'octobre.

Novembre

Projection du documentaire «Tierra de lucha» dans la régionale FGTB Horval de Namur.

⁵³ CENADEP : Centre National D'appui au Développement et à la Participation Populaire

3. LE PLAIDOYER POLITIQUE

NOTRE STRATÉGIE

Parce que le monde ne changera pas si des politiques sociales, économiques et financières plus justes ne sont pas mises en œuvre, Solsoc mène un travail d'interpellation des décideur·euse·s politiques belges et européen·ne·s afin de relayer les revendications et préoccupations de ses organisations partenaires dans les pays d'intervention, en particulier en ce qui concerne **la Colombie, la**

Palestine et l'Afrique Centrale où l'ONG intervient. Afin de donner davantage de poids à son action politique, Solsoc travaille en étroite collaboration avec ses partenaires **FOS** et **IFSI** au sein du **CADRE STRATÉGIQUE COMMUN (CSC) Travail Décent**. Elle intègre également des plateformes de plaidoyer aux côtés d'autres ONG et de mouvements sociaux belges. La stratégie de plaidoyer vise principalement à nourrir le travail politique de mandataires socialistes aux différents niveaux de pouvoir.

LE PLAIDOYER POLITIQUE EN CHIFFRES :

70



70 participant·e·s à la conférence
« Universal Social Protection 2030 »

13

activités et rencontres organisées
avec des plateformes et
organisations partenaires au Nord



13

interpellations
ou questions
parlementaires



L'année 2019, année électorale, a été dense en matière d'interpellations politiques : Toutes ces actions ont contribué à la qualité des interventions de nos mandataires lorsque celles-ci concernaient les dossiers traités par nos organisations

partenaires tels que le non-respect des droits humains en Colombie, la gestion des ressources naturelles et la traçabilité des minerais en Afrique centrale, la violation du droit international dans les territoires occupés en Palestine, etc.

QUELQUES ACTIONS POLITIQUES NOURRIES PAR SOLSOC ET SES PARTENAIRES

DES ÉCHANGES FRUCTUEUX AVEC LES DÉCIDEUR·EUSE·S POLITIQUES :

Dans le cadre des élections régionales, fédérales, et européennes, Solsoc a organisé une table ronde au sein de l'**IEV**⁵⁴ avec les candidat·e·s du **PS** qui serait concerné·e·s ou intéressé·e·s par les questions internationales, ainsi que d'autres acteurs de l'Action Commune déjà impliqué·e·s sur ces questions. Cette table ronde a permis d'échanger sur différentes revendications portées par Solsoc et ses partenaires Sud et d'amener ainsi un débat au sein du **Parti Socialiste** en vue de dégager des pistes d'actions politiques à mettre en place à la suite des élections.

L'EXPERTISE DE NOS PARTENAIRES AU SERVICE DU PLAIDOYER

L'année 2019 a aussi vu la diffusion de la publication, «*L'économie sociale et solidaire à l'heure du Travail Décent*», qui a été réalisée en partenariat avec le **CETRI** et **SOLIDAR**. Cette publication qui est parue dans le cadre du centenaire de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) constitue un outil militant et une occasion de mettre en avant l'ESS, comme une alternative pertinente qui dessinerait les contours du futur du travail. Il permet aussi de mettre en avant l'expertise de nos

partenaires par le biais de différentes interviews. Cette publication est principalement destinée au secteur de la coopération au développement et de nos publics. Un partenariat avec le réseau européen d'organisations de la société civile Solidar, a permis de traduire la publication en anglais et d'élargir notre public cible aux mandataires européen·ne·s.

AU CŒUR DE NOTRE PLAIDOYER : LES DROITS DES TRAVAILLEUR·EUSE·S COLOMBIEN·NE·S

En 2019, la Colombie a pris une place prépondérante dans notre stratégie de plaidoyer, en étroite synergie avec nos actions de mobilisation au Nord et de renforcement des organisations partenaires colombiennes. La venue de syndicalistes colombien·ne·s en juin a représenté un moment fort de l'année. Cette mission a été l'occasion pour eux·elles de rencontrer des représentant·e·s du Parlement et de la Commission européenne et de prendre part à la **Conférence Internationale du Travail (CIT)** à Genève. Cette participation a permis une rencontre importante de plaidoyer entre nos partenaires Sinaltrainal et la délégation gouvernementale colombienne, un renforcement sur les enjeux et le fonctionnement d'un espace de plaidoyer tel que l'OIT, mais aussi sur les stratégies de réseautage.

⁵⁴ IEV : Institut Émile Vandervelde

Conférence Internationale du Travail- Juin 2019- Genève



UNE COLLABORATION ACTIVE AVEC LES MANDATAIRES SOCIALISTES

Notre travail a permis de provoquer et nourrir plus de 10 interpellations ou questions parlementaires, mais également une dizaine de prises de position publiques de la part de mandataires socialistes. Quelques résultats :

Colombie :

- Un courrier de la députée européenne **S&D**, Marie Arena, adressé à Ivan Duque, Président de la Colombie, concernant les violences perpétrées envers les syndicalistes et en particulier l'assassinat d'un travailleur d'une filiale de Nestlé, ce syndicaliste était affilié à l'organisation Sinaltrainal, partenaire de Solsoc.
- Une interpellation de Pascal Smet, secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Relations européennes et internationales et du Commerce extérieur, par J. Uyttendaele, **Groupe PS au Parlement bruxellois**, sur l'Accord UE/Colombie.
- Une proposition de résolution déposée par Malik Ben Achour, Christophe Lacroix, Hugues Bayet et Mélissa Hanus - **groupe PS à la Chambre** - relative aux traités commerciaux européens, visant à y inclure des critères contraignants

en matière de droits humains et de normes sociales et environnementales.

- Une intervention de Marie Arena du **Groupe S&D** au Parlement européen lors de la conférence sur les droits humains en Colombie.

Palestine

- Une interpellation de Pascal Smet par Jamal Ikazban et Julien Uyttendaele - **Groupe PS au Parlement bruxellois** - ainsi qu'une question parlementaire de Gwenaëlle Grovonius - **Groupe PS au Parlement de Wallonie** - à Willy Borsu, ministre de l'économie et du commerce extérieur en Wallonie, sur une mission économique controversée en Israël. Suite à cette interpellation, la mission a été annulée.
- Une question de Gwenaëlle Grovonius - **Groupe PS à la Chambre** - à Didier Reynders, ministre des Affaires étrangères, relative à la base de données des Nations Unies qui recense les entreprises actives dans les colonies israéliennes.

RDC

- Une question parlementaire de Christophe Lacroix - **Groupe PS à la Chambre** - à Philippe Goffin, ministre des Affaires étrangères, sur le Processus de Kimberley⁵⁵

QUELQUES ACTIVITÉS MENÉES EN SYNERGIE AVEC LES PLATE-FORMES ET LE CSC TRAVAIL DÉCENT

ENSEMBLE POUR LA PROTECTION SOCIALE

Nos collaborations avec les acteurs du CSC Travail Décent ainsi que les plateformes régionales de plaidoyer se sont poursuivies en 2019. Le travail autour de la protection sociale reflète particulièrement bien cette dynamique de synergie dans laquelle nous nous inscrivons avec une amplification des collaborations étendues aux acteurs institutionnels au sein du **Dialogue belge de la protection sociale universelle**. Dans ce cadre Solsoc a participé à l'organisation de deux rencontres importantes.

- 4 novembre: Conférence «*Universal Social Protection 2030 – quel engagement prend la Belgique?*», organisée par le Dialogue belge protection sociale universelle (regroupant le groupe de plaidoyer «protection sociale» du CSC Travail Décent ainsi que différents acteurs institutionnels concernés par la thématique telle que la DGD, le SPF sécurité sociale, le SPF emploi ...).
- 3 décembre: Table ronde «*Travail décent*» organisée par les membres du CSC Travail décent au Parlement fédéral, en présence de plusieurs député·e·s de différents partis.

⁵⁵ Qu'est-ce le Processus de Kimberley : <https://www.kimberleyprocess.com/fr/what-kp>

4. LA COMMUNICATION

Alors que l'année 2018 avait été marquée par de grands changements au niveau de la communication de Solsoc (refonte de tous les outils de communication : charte graphique, logo, site, newsletter, trimestriel, flyers...), 2019 a surtout permis d'optimiser les outils de communication et de tester de nouvelles campagnes. Tout au long de l'année, la communication a été mise au service de la diffusion de messages de plaidoyer des organisations partenaires de Solsoc.

NOTRE STRATÉGIE

La communication de Solsoc a plusieurs objectifs stratégiques.

- Développer la notoriété de l'association
- Visibiliser son action politique en diffusant principalement les messages de plaidoyer des organisations partenaires de Solsoc au Sud, par le biais de différents média.
- Soutenir la stratégie de mobilisation en Belgique qui vise les publics cibles des partenaires de

Solsoc au Nord, principalement issus de la mouvance socialiste.

- Soutenir la récolte de fonds en concevant et diffusant des campagnes, et des supports visuels et audiovisuels adaptés aux publics cibles

ÉCRITURE INCLUSIVE

Dans une démarche de prise en compte de l'égalité femme-homme jusque dans ses publications, dès avril 2019, Solsoc a décidé d'adopter l'écriture inclusive dans la rédaction de ses communications. Pour ce faire l'organisation s'est appuyée sur le « Manuel d'écriture inclusive » afin de se familiariser avec cette approche. Tous les textes de présentation de l'organisation, mis en ligne sur le site internet ont été mis à jour en incluant l'écriture inclusive. Les publications de Solsoc (Newsletter, Solscoop) et communiqués sont désormais rédigés en écriture inclusive, ainsi que les textes destinés à être diffusés dans les publications des partenaires de Solsoc au Nord, tels que les FPS ou Pro J.

LA COMMUNICATION EN CHIFFRES

4

Solscoop envoyé en 2019

1.380

abonné·e·s aux communiqués

19

communiqués diffusés
auprès de sympathisant·e·s

2.215

abonné·e·s à la page Facebook
(au 31 décembre 2019)

LES PUBLICATIONS

Afin d'atteindre ses objectifs, Solsoc dispose de plusieurs outils de communication adaptés à différents publics.



LA NEWSLETTER

Cette publication comprend un article long, principalement sur une action au Sud, 2 brèves sur nos actions ici et ailleurs et un appel à l'action (bénévolat, stage, faire un don, courir avec Solsoc, etc.). L'objectif est d'informer nos sympathisant·e·s au sujet de nos projets et nos actions au Sud comme au Nord et de les inviter à y participer.



SOLSCOOP

Cette publication est destinée aux donateur·rice·s et aux sympathisant·e·s de Solsoc. Il comprend un éditorial, une interview d'un partenaire Nord ou Sud, un article long sur les actions menées au Sud et 3 brèves sur nos interventions en Belgique.

Les Solscoop sont diffusés par voie postale et distribués à l'occasion d'événements auxquels Solsoc a participé.

Les différents numéros de Solscoop parus en 2019

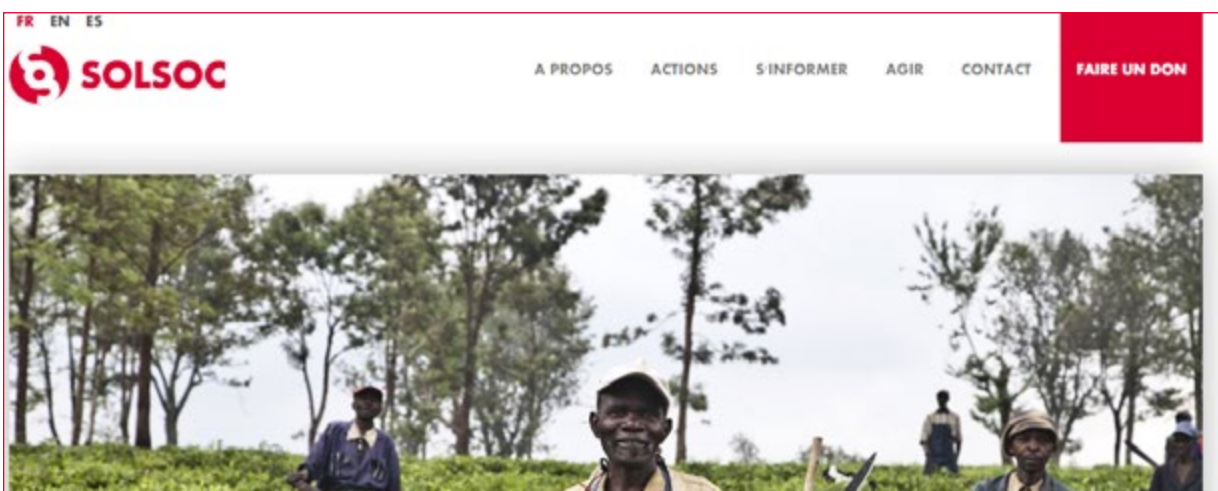
N°4 janvier-février-mars: Interview de José Luis Coral, agriculteur et membre du CIMA (Comité d'Intégration du Massif Colombien) sur l'agriculture familiale et les difficultés rencontrées en tant que paysan. - Article principal sur les mutualités et les orientations de la Plateforme de Lomé.

N°5 avril-mai-juin: Numéro spécial 100 ans de l'OIT, Interview de Ghada Abu Ghalyoun, coordinatrice du projet à Naplouse, sur la lutte des travailleur·euse·s dans le contexte de l'occupation et la place des femmes dans celle-ci. – Article principal sur les enjeux du Travail Décemment.

N°6 juillet-août-septembre: Interview de Juan Carlos Galvis dirigeant syndical de Sinaltrainal, partenaire de Solsoc et la FGTB Horval livre ses impressions sur sa participation à la 108e conférence de l'Organisation internationale du Travail (OIT). – Article principal sur l'éducation sexuelle et les droits des femmes au Burkina

N°7 octobre-novembre-décembre: Numéro spécial Protection sociale : Interview de Jean-Pascale Labille, secrétaire général et d'Alain Coheur, Directeur des Affaires européennes et internationales, sur la protection sociale dans le monde et les défis auxquels elle doit faire face. – Article principal sur Journée mondiale de la Couverture Santé Universelle (CSU).

Fin juin, le Rapport d'activités 2018 a été envoyé à **1.051 destinataires** sous un format hors-série de Solscoop. Il se présentait sous un format carré de 20 pages.



LE SITE WEB

Traduction du site internet

L'année 2019 a été l'occasion d'optimiser le site internet de Solsoc en traduisant certaines pages du site internet en anglais et en espagnol. Les pages traduites sont accessibles via les onglets « EN » et « ES ».

La traduction en anglais et espagnol concerne les pages suivantes :

- Page de garde du site internet
- À propos
- Actions
- S'informer
- Agir

Ainsi que toutes les « pages pays ». Selon la langue utilisée avec les organisations partenaires, la page pays a été entièrement traduite en espagnol ou en anglais.

LES COMMUNIQUÉS

En 2019 Solsoc a également publié **19 communiqués**, contre 6 en 2018. Ces communiqués ont été diffusés à environ **1.380 destinataires** de la mailing list et relayés sur **le site et la page Facebook de Solsoc**.

LES VIDÉOS

En 2019, **4 vidéos** ont été conçues et publiées sur le compte YouTube de Solsoc, sur le site internet et la page Facebook de l'organisation :

- Interview d'Ulises Barraza, syndicaliste colombien d'USTIAM, partenaire de Solsoc et la FGTB Horval dans le secteur de la bière, lors de la 108e conférence de l'Organisation Internationale du Travail.
- « Ensemble pour un Travail Décent aux Solidarités 2019 » : sur la participation de Solsoc à la 7e édition des Solidarités qui a eu lieu les 23, 24 et 25 août à la Citadelle de Namur. (En collaboration avec la **FGTB Wallonne**, aux côtés de ses partenaires de la **Centrale Générale-FGTB**, la **FGTB Horval et PAC**).
- 2 vidéos humoristiques pour la campagne de récolte de fonds Solsocks (voir la partie « La récolte de fonds ») mettant en scène deux chaussettes solidaires.

LES RÉSEAUX SOCIAUX

Solsoc dispose d'une page Facebook et d'un compte Twitter.

Facebook

Le nombre d'abonné-e-s à la page est passé de 2.075 le 1er janvier 2019 à 2.215 le 31 décembre, notamment grâce au fait qu'elle est bien alimentée (2-3 publications par jour) et au relai des publications de nos partenaires.

Twitter

Solsoc a 1.058 abonné-e-s (contre 1.115 en 2018). Cette baisse s'explique par le fait que la stratégie de communication de Solsoc ne se focalise moins sur ce média, privilégiant sa stratégie de fidélisation sur Facebook. Le réseau social a principalement été utilisé lors de la conférence de l'Organisation internationale du Travail (OIT) à laquelle Solsoc a participé en juin 2019.

2215

ABONNÉ·E·S
FACEBOOK
LE 31/12/2019

NOMBRE
D'ABONNÉ·E·S
TWITTER

1058

LA COMMUNICATION AU SERVICE DES CAMPAGNES DE SOLSOC

La communication est au service de la **visibilité et de la notoriété** de Solsoc et participe grandement à l'atteinte des objectifs de l'organisation en matière de **plaidoyer, de mobilisation, et de récolte de fonds**. En 2019, la communication a joué un rôle clé dans les campagnes de récolte de fonds et de plaidoyer suivantes :

- Campagne de récolte de fonds **Solsocks** : production de visuels et de deux vidéos.
- **Tierra de Lucha**- Campagne Travail Décent-Colombie :
 - Participation de la Chargée communication de Solsoc, Ioanna Gimnopoulou à la réalisation du documentaire « Tierra de Lucha » aux côtés de Bibbi Abruzzini et de Dimitri Vanham.
 - Production de visuels, d'articles, de communiqués.
 - Relais de messages de plaidoyer via les réseaux sociaux.
 - Production de photographies et d'une vidéo durant la 108e conférence de l'Organisation internationale du Travail (OIT) en juin 2019.

5. LA RÉCOLTE DE FONDS

La récolte de fonds a pour cible principale les donateur·rice·s individuel·le·s, tout particulièrement les membres et sympathisant·e·s du Parti Socialiste et leurs institutions au niveau local (ligues, sections, Unions Socialistes Communales), mais aussi les membres des structures mutualistes et syndicales. Depuis 2013, Solsoc est membre de l'Association pour une Éthique dans les Récoltes de Fonds (A.E.R.F.), réseau auquel il est indispensable d'appartenir pour toute association qui mène une politique de récolte de fonds professionnelle et éthique.

ACTIVITÉS CLÉS, PRINCIPAUX RÉSULTATS EN 2019

DES RELATIONS INSTITUTIONNELLES

Les relations avec les différents **groupes parlementaires socialistes** pour l'obtention des subsides font partie de la stratégie de récolte de fonds, de même que les relations avec **FONSOC**. La récolte de fonds est également en charge de l'obtention des subsides de la **Province du Brabant Wallon** (3.000€) en passant par notre antenne locale de Nivelles.

UNE BAISSÉ DU NOMBRE DE «DONATEUR·RICE·S INDIVIDUEL·LE·S»

Pour l'année fiscale 2019, Solsoc a délivré 239 attestations (sur un total de 260 donateur·rice·s) pour un montant global de 46.807,66€. En termes de sommes récoltées, cette récolte de fonds 2019 est quasi identique à celle de 2018, mais le nombre de petit·e·s donateur·rice·s, après une hausse constante entre 2012 et 2016, continue de baisser, et ce depuis 2017.

DEUX NOUVELLES OPÉRATIONS DE LEVÉE DE FONDS

En 2019, Solsoc a aussi participé à des événements et organisé diverses actions qui ont permis de récolter des fonds. L'action cartes de vœux n'a pas été organisée cette année. Les cartes de vœux n'ont pas connu un grand succès en 2018, en effet les groupes qui n'ont pas renouvelé leur achat disposaient encore beaucoup de cartes non utilisées des années précédentes. Deux nouvelles actions qui ont été conçues et discutées en interne durant l'année 2018 ont été menées en 2019. Il s'agit de l'action Legs et de l'action SOLSOCKS.

3 272 €
RÉCOLTÉS GRÂCE
À L'OPÉRATION
SOLSOCKS

SOLSOCKS

Nous avons mené une nouvelle campagne de récolte de fonds en 2019 : SOLSOCKS, qui consistait à proposer à la vente des chaussettes commercialisées par Pom de Pin. Cette entreprise produit ses chaussettes en Europe dans des conditions sociales et économiques qui répondent aux critères du travail décent. Les chaussettes sont de qualité et fabriquées dans le souci de l'environnement. Pour chaque paire vendue, trois euros étaient ristournés à Solsoc pour le soutien de projets de mutuelles de santé. Cette action a ciblé en priorité les membres du personnel de l'**UNMS** et de ses **régionales**. Parmi ces dernières, trois d'entre elles ont montré de l'intérêt : Liège, Centre-Charleroi-Soignies et Mons-Wallonie Picarde. À l'UNMS, les programmes de mutuelles

2 607,58 €

RÉCOLTÉS LORS
DU 1ER MAI

18 701 €

RÉCOLTÉS PAR
SOLSOC LORS
DE L'OPÉRATION
11.11.11

de santé au Burkina et au Sénégal ont été présentés à l'occasion d'une **Rencontre Horizon** le 12 septembre, les flyers de présentation SOLSOCKS y ont été distribués. Le lancement de l'action s'est déroulé à l'occasion d'un petit-déjeuner solidaire organisé par l'**UNMS** le 14 novembre. À **Solidaris Liège**, ce sont les programmes mutualistes en RDC qui ont été présentés le 19 novembre. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec les responsables de la communication interne, tant à l'**UNMS** qu'à **Solidaris Liège**. Nous avons vendu au total plus de 1.000 paires de chaussettes, dont 360 paires pour les mutualités et 290 paires dans le monde syndical (auprès de Centrales de la **FGTB: ACCG et HORVAL**), le reste étant acheté pour l'essentiel par des membres des instances et du personnel de Solsoc. Au total, SOLSOCKS a rapporté quelque 3.272 €.

ACTIONS LEGS

L'action consistait à envoyer des brochures Legs à l'ensemble des notaires francophones à Bruxelles et en Wallonie. Les brochures ont été réalisées durant le semestre 2019. Elles ont été envoyées durant le dernier trimestre 2019 : 651 envois ont été effectués, pour un total de 1.302 brochures. L'action sera renouvelée en 2020 et l'accent sera mis aussi sur des contacts plus personnalisés avec certain-e-s notaires.

1ER MAI

Solsoc a participé au 1er Mai organisé par la **FGTB Bruxelles**, en tenant le bar principal. Les recettes liées à la gestion du bar et à la vente de boissons, dont le bénéfice est cédé par les organisateurs pour les projets de Solsoc depuis plusieurs années, se sont élevées à 2.607,58€ (2.368,80€ en 2018, ce qui était déjà un résultat supérieur à ceux de 2016 et 2017).

L'OPÉRATION 11.11.11

Suite à la réforme du système d'attribution de la récolte 11.11.11 aux ONG membres opérée par le CNCD, la prise en charge de l'Opération 11.11.11 par le Chargé de récolte de fonds de Solsoc et la mobilisation plus forte du **CEPAG**, la récolte avait notoirement augmenté en 2017 et 2018 tant pour Solsoc que pour le CEPAG. En 2019 le résultat est encore très positif, du moins pour Solsoc qui a récolté 18.701,50 € (*), malgré la diminution confirmée des ventes de produits d'entreprise auprès de la **FGTB Liège** et surtout du retrait des entreprises et organisations qui contribuaient à la récolte de la **FGTB Liège** jusqu'en 2017, comme **Ethias** ou la **FGTB Métal**. Le CEPAG, malheureusement, n'a récolté que 7.401,50€ (contre 14.131€ en 2017 et 15.148 € en 2018). Solsoc a pris la décision de verser 5.000 € au CEPAG ce qui fait remonter la récolte de ce dernier à 12.401,50 €.

RUN FOR WORKERS' RIGHTS

En 2018, Solsoc ayant choisi de ne pas avoir d'équipe propre sur un thème précis, les parrainages ont alors connu une baisse drastique: 250 € au lieu de 2.418 € en 2017 (Running for Palestine). Suite à cela, la décision a été prise de rééditer une action propre en 2019, en profitant en outre de la publicité apportée par le centenaire de l'OIT, sur le thème des droits des travailleur·euse·s, en partenariat avec **FOS** (IFSI a été approché, mais a décliné la proposition). Nous avons pu aligner une vingtaine de personnes, grâce surtout à l'apport de l'**ACCG** (huit participants) et aux équipes de Solsoc et de FOS. Les bénéfices de cette action se montent à près de 500 €, ce qui est un petit plus par rapport à 2018, mais reste loin des bénéfices apportés par Running for Palestine les années précédentes.

PERSPECTIVES POUR 2020 ET 2021

Solsoc doit composer avec un manque récurrent en termes de ressources humaines et financières destinées à la récolte de fonds. L'enjeu est de mettre en place des actions plus ambitieuses et de conquérir de nouveaux publics. Il est important de noter que la faisabilité de ces actions dépend étroitement de l'accord des partenaires qui seraient impliqués et des moyens financiers qui pourraient y être consacrés. Les résultats en récolte de fonds sont aussi tributaires de notre visibilité auprès du grand public et donc d'une stratégie de développement de notre image de marque. La communication dans les réseaux sociaux sera davantage développée pour toucher les jeunes qui, même s'ils·elles ne constituent pas pour l'heure la cible des opérations de récolte de fonds, ceux·elles-ci sont potentiellement notre public de demain et constituent un maillon important dans la diffusion et le relais de nos actions. Pour la récolte de fonds proprement dite, il convient de trouver des actions à plus large échelle. La mise en place (et le succès éventuel) de ces actions n'est envisageable à moyen et long termes qu'à la condition de dégager davantage de moyens.

QUELQUES CHIFFRES

En 2019, le soutien des donateur·rice·s individuel·le·s s'est élevé à

46 807 €



6/ORGANISATION INTERNE

1. UNE ORGANISATION ADAPTÉE À LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME 2017-2021 ET DE SA MISSION

En 2019, l'équipe de Solsoc s'est concentrée sur :

- La mise en œuvre de la troisième année de son programme 2017-2021 (voir Point « 3 Lignes de force »),
- La finalisation de deux chantiers (la certification de son système d'évaluation et l'élaboration de son code éthique),
- Le bilan à mi-parcours de son plan stratégique,
- Le lancement de nouvelles stratégies de mobilisation et de récolte de fonds,
- Le renforcement de l'équipe avec le recrutement de nouveaux·elles·collaborateur·rice·s (voir point « 6.3 Personnel »),
- Le renouvellement des instances et des statuts de l'organisation (voir point « 6.4 Instances »)
- La poursuite des chantiers en cours.

SYNERGIE ET COMPLÉMENTARITÉS

Solsoc-FOS-IFSI (en collaboration avec l'**Union Nationale des Mutualités Socialistes**) ont opté pour l'élaboration, l'introduction et la mise en œuvre d'un programme commun qui s'inscrit dans la thématique du Travail décent et découle du Cadre Stratégique Commun (CSC) Travail Décent. Cette démarche renforce l'intérêt des trois organisations de l'action commune socialiste à travailler ensemble et de construire progressivement une plus grande force d'intervention autour d'objectifs

et d'enjeux partagés. Le programme commun devient un espace collégial d'apprentissage, de définition et de mise en œuvre des stratégies communes. Les actions de chacune des 3 organisations restent cependant « traçables ». Chaque acteur est autonome et responsable de son plan d'action et de son budget, tout en assurant une complémentarité stratégique et des synergies.

Solsoc se coordonne avec FOS et IFSI dans 4 pays d'intervention communs dont la Belgique. Une Cellule de pilotage collégial du Programme Commun (GPC/CPC) mise en place pour élaborer le programme en assure le suivi général, stimule l'amélioration de la qualité, veille à la cohérence interne et au suivi des relations avec la DGD.

Deux autres groupes de travail suivent l'opérationnalisation du programme en Belgique (Volet Nord) et en Amérique latine (Colombie et Bolivie) où les 3 associations poursuivent les mêmes objectifs. En 2019, la cellule Colombie s'est élargie aux responsables de la communication et de la mobilisation pour travailler sur la finalisation et la diffusion d'une exposition photo « Tierra de Lucha » sur les conditions de travail en Colombie, coproduit par les trois organisations.

Un troisième groupe de travail a été mis en place pour traiter les questions de suivi/évaluation du programme. Il s'est centré sur l'opérationnalisation du processus **d'évaluation du programme à mi-parcours** qui a ciblé les stratégies du Volet Nord et celles du programme en Colombie. Les rapports des évaluations ont été partagés entre les 3 organisations. Les recommandations et

réponses managériales seront formalisées et opérationnalisées en 2020.

Enfin, l'agenda « Travail Décent » thématique du programme est aussi le fil conducteur des collaborations des 9 organisations de la société civile concernées (ONG, syndicats et mutuelles belges) avec les organisations partenaires sur les 3 continents. Ces 9 acteurs se sont engagés à renforcer leurs collaborations en faveur d'une plus-value claire pour les organisations partenaires du Sud, du Nord et pour elles-mêmes. Elles s'y engagent à travers la plateforme de coordination du CSC Travail Décent et de ses groupes de travail (GT) thématiques, notamment la cellule « Masmut », le groupe « Protection sociale » et le groupe « environnement » ainsi que les GT continentaux (GT Afrique, GT Amérique Latine, GT Asie).

Les acteurs du CSC Travail Décent ont organisé une journée de réflexion, le 5 avril 2019, sur l'identité, la mission, les stratégies et le fonctionnement de la plateforme CPTD –PCWW⁵⁶. Les conclusions de ces réflexions permettent de valoriser la plus-value de la plateforme auprès des parties prenantes (DGD, gouvernement, secteur, etc.) et de l'intégrer dans l'élaboration des stratégies et futurs programmes.

Le temps consacré par l'équipe pour participer (voir annexe 2. Mandats en 2019) à cette dynamique est considérable. Ce paramètre est intégré dans la gestion et l'organisation de Solsoc.

CERTIFICATION DU SYSTÈME D'ÉVALUATION

Le Service de l'Évaluation spéciale de la Coopération belge au Développement (SES) a été chargé de la certification des systèmes d'évaluation de tous les acteurs belges ayant droit aux subventions gouvernementales, ceux-ci devant garantir la qualité de leurs évaluations. Solsoc comme tous les autres acteurs s'est inscrite dans la démarche imposée par le SES afin d'obtenir cette certification. Le processus d'obtention de la certification se fait en 4 temps :

- La réalisation d'une autoévaluation (3 ateliers en interne);
- La définition d'un plan d'amélioration pluriannuel à mettre en œuvre;
- L'introduction de la demande formelle auprès du SES pour le 30/04/19
- La venue d'un-e assesseur-euse « in situ » qui jugera :
 - La qualité de l'autoévaluation: 20 % (4 points)
 - La qualité du système d'évaluation: 50 % (10 points)
 - La qualité du plan d'amélioration: 30 % (6 points)

Pour Solsoc, il a démarré en 2018 avec l'organisation des 2 premiers ateliers et en 2019, toutes les étapes ont été réalisées (cf. annexe 9).

La demande formelle de certification a été introduite auprès du SES, le 29 mars.

Un assesseur est venu « in situ » le 25 novembre, beaucoup plus tard que prévu, faute d'assesseur-euse-s disponibles. Les entretiens avec l'assesseur se sont déroulés de manière très constructive. L'expérience d'évaluation bien ancrée à Solsoc, de capitalisation et de systématisation des bonnes pratiques et des changements en s'appuyant sur le CODAC⁵⁷, a attiré l'attention de l'assesseur et a été relevé dans son rapport. Solsoc renforcera ses pratiques tout en s'inscrivant davantage dans la démarche d'évaluation « externe » imposée par la réglementation. Elle améliore déjà ses outils et ses processus dans ce sens (voir plan d'amélioration).

LA CHARTE ETHIQUE DE SOLSOC

L'intégrité est une valeur fondamentale de la politique belge de coopération au développement. Une charte d'intégrité a été élaborée conjointement par les fédérations, Fiabel⁵⁸, BIO⁵⁹, Enabel⁶⁰ et la DGD.

⁵⁶ CPTD-PCWW : Plateforme de coordination du CSC Travail Décent -Coördinatie Platform Waardig Werk

⁵⁷ CODAC : Comité d'accompagnement du programme de Solsoc

⁵⁸ FIABEL : Fédération des Acteurs institutionnels belges

⁵⁹ BIO : La Société belge d'investissement pour les pays en développement

⁶⁰ Enabel : l'Agence belge de développement

Elle a été signée par tous les acteurs y compris Solsoc en 2018.

En signant la charte, Solsoc s'est engagée à la mettre en œuvre, ce qui implique de :

- Rédiger le code éthique de Solsoc (clair et directif) et le faire valider par les instances et ensuite de faire signer par tou-te-s les collaborateur-ric-e-s qui travaillent officiellement pour notre organisation.
- Intégrer dans les contrats conclus avec les partenaires, les dispositions nécessaires en matière d'intégrité.
- Sensibiliser régulièrement et former l'équipe sur les questions d'intégrité.
- Identifier, suivre et gérer les risques liés à l'intégrité.
- Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes.
- Communiquer dans le respect des règles sur la protection de la vie privée (rapport global à la DGD sur les atteintes à l'intégrité).

Solsoc a élaboré son code éthique de manière participative en interne (4 réunions du GT intégrité) et avec l'appui d'Acodex (Étienne De Leeuw, Responsable qualité chez Acodex) qui a aussi animé, le 6 novembre, un atelier sur la matrice de gestion des risques pour Solsoc à la fois liée à son action au Sud et au Nord. Un projet de code éthique validé par l'équipe a été présenté au CA le 27 novembre qui l'a adopté moyennant quelques amendements (cf. annexe 10 Code éthique).

Une collaboratrice a été désignée comme responsable du suivi des questions d'intégrité au sein de l'organisation. Il s'agit de la Chargée des ressources humaines. Un mécanisme de gestion des plaintes est à l'étude en s'appuyant sur la comparaison des systèmes adoptés par les autres OSC et surtout celles qui sont nos partenaires directes dans le programme commun.

L'état d'avancement du processus mis en œuvre a fait l'objet d'un point de dialogue et de suivi de la

part de DGD lors du dialogue institutionnel annuel qui s'est déroulé le 20 juin.

MISE AU VERT DE L'ÉQUIPE

Solsoc a organisé sa mise au vert annuelle, les 7, 8 et 9 octobre 2019 au Floréal de Nieuport. Toute l'équipe était présente. Trois administratrices, Martini Hagiefstratiou, Gwenaëlle Grovonius et Gabrielle Jottrand ont participé à une partie des travaux.

Elle a été consacrée à l'évaluation et à l'actualisation de son plan stratégique 2017-2026 élaboré et soumis à la DGD en décembre 2014.

Solsoc élabore généralement son plan stratégique avant l'identification et la planification du programme soumis à la DGD. Le programme quinquennal en cours s'achèvera fin 2021 et la préparation du suivant devrait démarrer en 2020. Le deuxième semestre de 2019 était le moment adéquat pour mener la réflexion sur les stratégies de Solsoc pour les années à venir.

Solsoc a jugé pertinent d'utiliser la méthode de la « théorie of change » (TOC) pour re-penser les stratégies de son organisation. Cette méthode permet de visualiser des idées et des hypothèses des acteurs sociaux sur la manière dont on pense que des changements vont se produire et de mieux identifier les stratégies nécessaires à mettre en œuvre pour y contribuer. Elle a été utilisée dans la formulation et la planification des interventions dans les pays du programme commun 2017-2021 « Travail Dément » mis en œuvre par SOLSOC-FOS et IFSI, mais pas encore pour planifier à l'échelle de l'organisation. Solsoc a demandé l'appui de la consultante Bénédicte Fonteneau, experte dans la méthodologie, mais également membre du comité d'accompagnement du programme de Solsoc (CODAC) pour animer cet atelier. La particularité de l'exercice était aussi de travailler avec les collaborateur-ric-e-s des différents services, certain-e-s n'étant pas du tout familiarisé-e-s avec la méthode.

La mise au vert a permis de formuler des recommandations concrètes (voir rapport de la mise au vert) pour les 6 objectifs stratégiques qui ont fait l'objet d'une analyse commune. Ces recommandations touchent la manière d'assurer la mise en œuvre et le suivi des programmes, mais également l'organisation interne de Solsoc et sa gestion des compétences. Ces recommandations feront l'objet d'un suivi particulier d'ici la fin du programme.

Enfin, à la demande des membres du CA, la mise au vert a aussi été consacrée à la validation collégiale d'un organigramme et de descriptions de fonctions de la Direction. La proposition validée par l'équipe et soumise au BE du 29 octobre 2019 n'a pas pu être présentée au CA du 27 novembre. Le sujet sera approfondi en 2020.

ENVIRONNEMENT AU TRAVAIL

Le chantier « aménagements des bureaux et salles de réunion » a bien avancé en 2019. Les trois étages du 70, Rue Coenraets (entrée au 68), ont été concernés.

Le premier étage a été reconfiguré et aménagé en respectant les normes de sécurité et de confort acoustique de la manière suivante :

- 2 salles de réunions (1 grande salle partagée avec PLS notre copropriétaire et une petite salle polyvalente réservée à Solsoc).
- 1 cuisine équipée modulable en petite salle de réunion 4 personnes.

- 1 hall, suffisamment large permettant d'y inclure du mobilier contenant les réserves de fournitures de matériel de bureau.
- Des travaux de réfection opérés sur châssis et double vitrage.

Au troisième étage, la petite salle polyvalente est devenue le bureau de « Direction ».

Aux trois étages, l'ancien mobilier vétuste a été évacué. Il a été remplacé par du mobilier plus adapté et harmonieux (tables, bureaux, armoires, cuisine) qui nous a été offert par Solidaris. Ce mobilier a été complété par l'achat de chaises ergonomiques.

Les travaux et aménagements se poursuivront en 2020 avec la mise en conformité de l'électricité, le remplacement des châssis de la grande salle de réunion et celui des toitures de la copropriété PLS/Solsoc et la mise en conformité « sécurité- incendie » de la copropriété Smartsol.

Rappelons que Solsoc à (5/100) est copropriétaire avec SMART et PLS des bâtiments acquis par bail emphytéotique. La gestion commune du bâtiment reste compliquée, énergivore et pas toujours avantageuse pour Solsoc.

Un plan de renouvellement des ordinateurs et du serveur central a été entamé en 2017 pour permettre aux chargé-e-s de programme d'avoir un accès à distance à tous les documents postés sur le serveur (réseau). Aujourd'hui, tou.te.s les collaborateur-ric-e-s sont équipé-e-s de PC portables et peuvent se connecter à distance. Une tour fixe a été achetée pour répondre aux besoins de la communication.

2. LA COORDINATION INTERNE ET LES PROCEDURES DE DECISIONS

En 2019, l'association est organisée en plusieurs services placés sous la responsabilité de la directrice (cf. organigramme point « 6.3 Personnel »).

La direction assume la responsabilité de la gestion journalière et dispose de l'autonomie nécessaire

pour mener à bien les tâches opérationnelles de l'organisation. Elle prend ses décisions sur base de propositions élaborées et validées par les groupes de travail internes de Solsoc en tenant compte des ressources humaines et matérielles disponibles et sur base des expériences de l'ONG.

Les groupes de travail internes sont des espaces de réunion et de concertation. Ils répondent aux principes suivants (cf. manuel de procédures de Solsoc) :

- Les dates des réunions sont fixées collégialement par les membres du groupe de préférence en début d'année et au minimum une fois par semestre
- Les dates sont inscrites dans le planning « Outlook » par la personne responsable du pilotage de la réunion.
- Un ODJ est communiqué aux membres du groupe une semaine minimum avant la réunion pour adaptation et à l'ensemble du personnel au minimum trois jours avant la réunion.
- Un procès-verbal reprend les conclusions et décisions pour chaque point agendé. Il est communiqué au plus tard une semaine après la réunion à l'ensemble du personnel après avoir été validé par les participant·e·s à la réunion. Il est accessible

à tou-te-s et est enregistré sur le couloir (réseau) par la personne responsable du pilotage de la réunion.

- Chaque espace est évalué une fois par an. La personne responsable du pilotage de l'espace de réunion organise cette évaluation de manière participative au plus tard lors de la dernière réunion précédant la mise au vert annuelle, de manière à pouvoir partager les conclusions lors de celle-ci.

Quelques recommandations formulées lors de la mise au vert 2019 de l'équipe seront prises en compte comme :

- Profiter des réunions d'équipe pour renforcer le potentiel d'échange des compétences internes entre collaborateur·rice·s en présentant des exposés courts « mon truc à moi » sur des sujets spécifiques pour mettre tout le monde à niveau.
- Mettre en place un nouveau GT pour redynamiser le plan de formation afin qu'il devienne un vrai outil efficace et adapté à Solsoc

TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES 44 RÉUNIONS TENUES EN INTERNE EN 2019

Groupes de travail opérationnels en 2019	Nombre de réunions en 2019
Stratégies et organisation de Solsoc	
Mise au Vert au Floréal à Nieuport	3 jours d'ateliers
Interservices (IS)	9 réunions
Mini Interservices (IS)	3 réunions
Stratégies et suivi opérationnel du Programme	
Le groupe « stratégies programme » (GS PGM)	3 réunions
Le CODAC (Comité d'accompagnement du programme)	4 réunions plénières
RTPS (Suivi opérationnel partenariat Sud)	10 réunions
RTPN (Suivi opérationnel Volet Nord)	4 réunions
Stratégies et organisation de la communication externe	
Groupe Stratégique (GS) COM	3 réunions
Stratégies et organisation de la recherche de financement	
Groupe Stratégique (GS) financements	3 réunions
GT «chantier intégrité »	4 réunions

Mandats et détails des réunions des groupes de travail en 2019, voir annexe 11

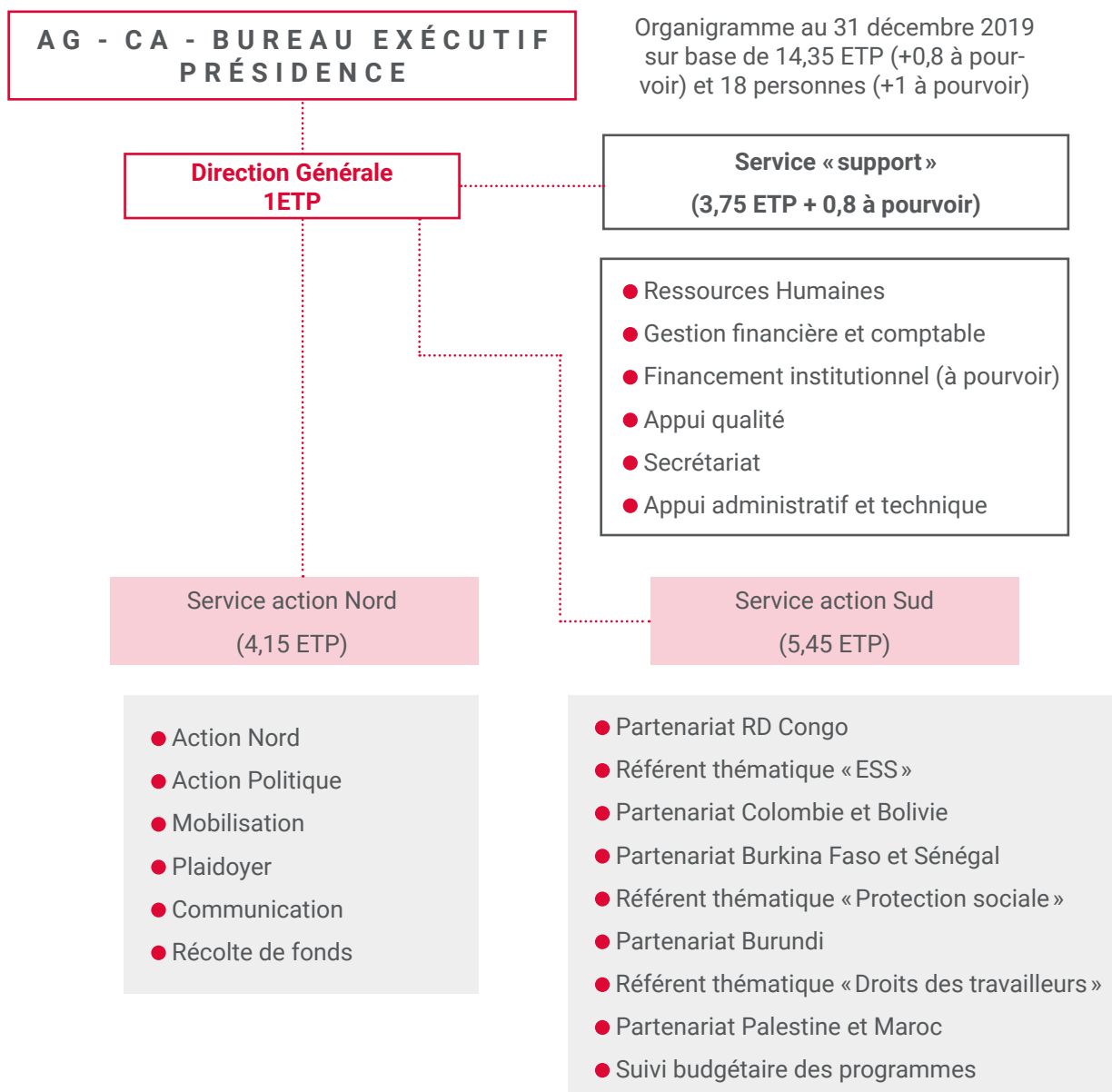
3. LE PERSONNEL

RÉPARTITION

Au 31 décembre 2019, l'équipe de Solsoc était composée de 18 personnes représentant 14,35 équivalents temps plein (ETP) actifs au siège :

EMPLOYÉ·E·S

Tableau relevé du personnel 2019 (voir en annexe 12 Personnel).



GESTION

Solsoc constate la nécessité d'adapter continuellement les ressources humaines aux besoins dans un contexte mouvant et peu prévisible.

La surcharge de travail de certain·e·s collaborateur·rice·s persiste même si une amélioration a été constatée. Cette surcharge se traduit par une accumulation d'heures supplémentaires à récupérer et concerne essentiellement le service « Partenariat Sud » (accumulation d'heures supplémentaires lors des périodes de rapports et des missions). Le nombre d'heures de récupération au 31 décembre 2019 atteignait un total de 1.352,04 heures dont 681 heures pour les 5 employé·e·s du service Partenariat Sud. Ce nombre diminue de 433,46 h par rapport à 2018, avec une diminution de 132 heures pour les chargé·e·s de Partenariat Sud. Il s'agit du résultat des mesures mises en place depuis un an (voir ci-dessous). La plus grande partie des heures supplémentaires ont été récupérées durant l'année.

Un autre facteur de la surcharge de travail est l'augmentation constante du nombre de réunions de coordination avec nos partenaires du programme commun, du Cadre Stratégique Commun « Travail Décent », des plateformes et réseaux, des fédérations et coupoles, etc. Ces réunions sont chronophages, elles demandent préparation, participation, prises de notes et rédaction de comptes rendus.

Enfin, l'équipe étant petite, l'absence d'une seule personne la fragilise considérablement. Or, il peut y avoir des absences pour congés de maladie et parfois de longue durée. Engager une personne pour assurer un remplacement temporaire n'est pas toujours envisageable. Les tâches sont, dans ce cas, redistribuées au sein de l'équipe.

RAPPEL DES MESURES MISES EN PLACE EN VUE DE RÉDUIRE LE VOLUME D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES PRESTÉES :

- Poursuite de la comparaison des méthodes de gestion des heures de récupération entre ONG, application des procédures de récupérations "pénibilité mission Sud" et de diminution de l'accumulation des heures de récupération. Les heures supplémentaires doivent être obligatoirement récupérées dans les 6 mois (période de référence);
- Réduction du nombre de pays d'intervention: 8 pays pour le programme 2017-2021 au lieu de 9;
- Affectation depuis novembre 2018 d'un 0.2 ETP supplémentaire sur fonds propres, en appui au suivi du Partenariat Sud Bolivie ;
- Fonctionnement en binômes entre chargé·e du suivi partenaires Sud et responsable "volet Nord" permettant de mieux articuler les stratégies Nord et Sud et de venir en renfort, si nécessaire, auprès du·de la chargé·e du suivi partenaires Sud ;
- Mise en place de mesures pour améliorer l'efficacité du travail (préparation et capitalisation plus rigoureuse des réunions et des séances de travail collectif) ;
- Création d'un poste (0.8 ETP), de chargé·e de mission de financements institutionnels. Il·elle apportera un renfort aux collaborateur·rice·s de l'équipe programme de Solsoc, notamment dans la recherche de nouvelles lignes de financement, la rédaction des dossiers d'appels à projets, l'élaboration des rapports, la gestion des contrats de financements institutionnels et les relations avec les bailleurs de fonds. Il·elle veillera à améliorer la qualité des programmes et projets et à la bonne utilisation des financements obtenus ;
- Répartition de la participation aux réunions de plateformes et de réseaux entre Solsoc, IFSI et FOS.

EN 2019, LES ACTIONS SUIVANTES ONT ÉTÉ MENÉES:

- Pour pallier l'absence d'une collaboratrice en congé de maladie longue :
 - Intégration d'un stagiaire en convention d'immersion professionnelle pour travailler sur la publication de l'OIT et pour appuyer le service Plaidoyer (3,5 mois)
 - affectation depuis le 8 avril 2019 d'un 0,8 ETP en renfort au Volet Nord et à la communication institutionnelle (poste de chargé-e d'appui à l'action Nord et à la communication institutionnelle);
- L'action politique de Solsoc a été renforcée avec le retour en octobre 2019 d'une collaboratrice qui a été détachée auprès d'une Parlementaire fédérale en avril 2015. La collaboratrice a récupéré son poste (1 ETP) occupé par une nouvelle collaboratrice engagée comme remplaçante. Cette dernière avait développé des compétences techniques en communication et son départ a déforcé l'équipe de communication.
- Affectation d'un 0.3 ETP pour renforcer la récolte de fonds durant le deuxième semestre. C'est une collaboratrice à temps partiel chez Solsoc qui a assumé les tâches.
- Remplacement durant un congé de maternité et parental pour le poste de chargée du suivi partenariat Nord (Mobilisation). C'est une collaboratrice à temps partiel chez Solsoc qui a occupé le poste durant 6 mois.
- Engagement le 1er mars d'un nouveau collaborateur (0,8 ETP) pour le poste de chargé-e de mission de financements institutionnels créé en 2018. Le collaborateur n'a pas pu assumer ses fonctions. Le processus de recrutement d'un-e-nouveau-elle collaborateur-riche a été relancé en vue d'un engagement en début 2020;
- Intégration de 2 stagiaires : un-e pour appuyer le service communication et récolte de fonds, l'autre pour le service partenariat Sud. Les expériences de travail avec les stagiaires sont

généralement très positives, mais malheureusement les possibilités d'accueil sont réduites par manque de place.

- Comme chaque année, des bénévoles sont venu-e-s renforcer l'équipe pour nos événements phares comme le 1er mai, les Solidarités, le festival Manifesta et l'Opération 11 11 11.
- Départ en pension, le 1er juillet, d'une collaboratrice qui a occupé le poste de secrétaire. Une nouvelle collaboratrice a été engagée pour ce poste le 5 décembre.

LES STRATÉGIES SUIVANTES SONT À RENFORCER OU À OPÉRATIONNALISER:

- Mutualiser certaines compétences et tâches entre Solsoc, IFSI et FOS (partenaires du programme commun) comme la mise en commun des outils, du savoir-faire et des expériences, et initier le montage commun de nouveaux dossiers de projets à soumettre à des financeurs;
- Systématiser la recherche de stagiaires sur base de profils préétablis avec une démarche active auprès des hautes écoles et universités;
- Réintroduire les « timesheet » (feuilles de temps) pour mieux visualiser le ratio du temps consacré aux tâches à partir d'un logiciel.
- Enfin la question de la mutualisation des infrastructures reste posée: Solsoc aurait tout avantage à partager ses locaux, soit avec FOS et IFSI, soit à être hébergé par une structure de l'action commune. Solsoc assure la gestion quotidienne de son bâtiment en bail emphytéotique et en copropriété avec d'autres associations qui ne partagent pas les mêmes objectifs et avec un rapport de force défavorable dans toute négociation. Cette gestion chronophage induit une déperdition supplémentaire de temps de travail et de ressources et financières.

PERSPECTIVES CONFIRMÉES LORS LA MISE AU VERT DE L'ÉQUIPE EN OCTOBRE 2019

Les changements au sein du service action Nord (départ & absence / arrivée de nouvelles collaboratrices) nécessitent de revoir les descriptions de fonctions en veillant à une meilleure articulation et coordination entre les collaborateur·rice·s. De manière générale, il est nécessaire de renforcer le plan stratégique de l'action Nord et le suivi de son opérationnalisation. Il est nécessaire aussi de renforcer l'équipe de manière à soulager la Directrice de certaines tâches qu'elle pourrait déléguer. Un organigramme adapté a été validé par l'équipe et présenté au BE en novembre 2019. Il n'a pas encore été validé par le CA.

ACS

Selon la convention, l'intervention d'Actiris couvre 10 à 95 % du salaire. En réalité, 10.75 ETP sur les 14.35 ETP ont été subventionnés par Actiris, si on ne prend pas en compte les postes inoccupés en raison de congés pour maladies, non remplacés. Dans ce cas contraire, si on prend en compte ces postes, on aurait 11 ETP (Actiris) sur 15,6 ETP.

La gestion des ACS ne simplifie pas la gestion du personnel

Solsoc bénéficie de 13 postes ACS. Chaque poste correspond à une qualification (voir le tableau du personnel en annexe 12).

La situation de 3 postes ACS au sein de Solsoc est préoccupante (4 précédemment) parce qu'ils ne correspondent pas aux barèmes de fonction nécessaires.

Lors des engagements de personnes pour les 4 postes en question, des dérogations ont été demandées à Actiris qui les a acceptées (la différence au niveau de la prime est à charge de Solsoc).

Depuis le 1er mars 2015, plus aucune dérogation n'a pu être accordée pour élargir les niveaux d'études vers le haut, par contre les niveaux

d'études autorisés dans les conventions peuvent être élargis vers le bas.

Pour remédier à cette situation, Solsoc a, en 2017, entamé une demande de mise à niveau de ces postes ACS ne répondant plus au profil des personnes qui les occupent. La démarche s'est soldée par un refus de déroger à la réglementation de manière générale de la part du ministre compétent et de l'administration. Nous devons, dès lors, faire des demandes de dérogation au cas par cas. C'est ce que nous avons fait pour un poste, lors du départ en pension de notre secrétaire qui occupait un niveau C. La demande de dérogation pour engager un niveau B sur ce poste a été acceptée en mai 2019.

Chaque demande de crédit temps ou de congé thématique, libère du temps de travail. Ce temps de travail doit être remplacé dans les 6 mois pour ACTIRIS. C'est entre autres pour cette raison que plusieurs collaborateur·rice·s sont engagé·e·s sur différents contrats. Le temps de travail libéré ainsi sur les contrats ACS permettent d'augmenter le temps de travail de certain·e·s autres collaborateur·rice·s qui n'ont pas de contrat à temps plein.

FORMATIONS

Solsoc attache beaucoup d'importance à la formation de son personnel. Chaque nouveau·elle travailleur·euse, les membres de l'équipe et la direction suivent des formations spécifiques. Celles-ci favorisent le développement des compétences et aptitudes individuelles ainsi que la professionnalisation de l'ONG. Certaines formations (si elles sont jugées nécessaires pour plusieurs collaborateur·rice·s) sont organisées et suivies en groupe.

Dans le secteur ONG, aucune convention collective sectorielle n'a été conclue ou prolongée pour les périodes 2017 – 2018 et suivantes. À défaut de concrétisation par le secteur ou l'employeur, l'obligation de formation, qu'elle soit formelle ou informelle, relève du régime supplétif de la loi et

dépend de la taille de l'association. Dans le cas de Solsoc (équipe de 10 à 19 ETP), l'octroi d'un (1) jour de formation en moyenne par équivalent temps (ETP) plein est de rigueur, soit **un total de 14,35 jours au minimum**.

Les membres du personnel ont bénéficié **au total de 67 jours de formation en 2019** sur les thématiques suivantes :

- "EU Funding from A to Q": EVBB Training Seminar, in partnership with AKMI. – Chargé de la gestion financière et comptable
- « Nouveau code Sociétés et ASBL »: Formation Dewolf & Gilson: Chargé de la gestion financière et comptable
- « Formation analytique, lien Excel »: Formation logidrive: - Chargé de la gestion financière et comptable et chargée du suivi des programmes
- « Renforcement des capacités de mise en place de campagnes et de stratégies de plaidoyer au niveau européen »: Solidar Training Academy (Advocacy-Plaidoyer): - Chargée de l'appui Action Nord et chargé du suivi partenariat Sud Palestine / Maroc
- « Formation avancée en TOC: volet Sud »: Formation Acodev: - 4 chargé-e-s de partenariat Sud
- « Formation avancée en TOC: Volet Nord »: Formation Acodev: - Chargée du Plaidoyer, chargée de l'appui Action Nord, chargée de l'action politique
- « Intégrité dans le volet Nord / ECMS »: Session d'échange Acodev: - Chargée des Ressources Humaines
- « Entretien de fonctionnement et d'évaluation »: Formation Formeville : - Directrice
- Coaching « Direction »: UNMS – Directrice
- Coatching sur les processus d'accompagnement et de suivi des interventions « Sud »: CODAC: coaching en binôme (expert et chargé-e de partenariat)

● Formation en équipe:

- « Intégrité »: Atelier Acodev: Toute l'équipe
- « Élaboration collective d'une théorie de changement pour Solsoc (ToC) »: Bénédicte Fonteneau (lors de notre mise au vert 2019):
 - Toute l'équipe.

En plus de ces formations, une employée a bénéficié d'un reclassement professionnel.

Valorisation des formations: Les formations sont pour la plupart restituées en interne lors d'une IS ou d'un groupe de travail stratégique lorsqu'elles concernent une grande partie de l'équipe, ou en bilatéral avec son binôme pour des formations spécifiques.

Formation en Néerlandais: Solsoc encourage le personnel à apprendre le Néerlandais pour être plus à l'aise dans les réunions avec ses partenaires du Programme (PGM) commun et du Cadre stratégique commun (CSC) Travail Décent. Des cours collectifs (3 niveaux) ont été organisés avec un formateur externe en 2018. Malheureusement nous n'avons pas pu en organiser en 2019.

FINANCEMENT DES FORMATIONS 2019:

En 2019, le budget formation de Solsoc est en augmentation et il s'élève à 5.746,77 €. Nous avons bénéficié de financements venant de Solidar et du Fonds 4S à hauteur de 2.651,64€, nous avons aussi bénéficié d'un appui d'Acodev grâce à leurs offres de formations et de coaching gratuites.

ÉVALUATION:

Chaque année, lors des entretiens de fonctionnement, la valeur ajoutée des formations suivies l'année précédente est évaluée. Les objectifs de développement identifient les nouveaux besoins de formation.

L'évaluation du personnel a été reportée en 2020. Elle se fera sur base d'un nouveau canevas qui met en évidence des objectifs à atteindre d'ici

fin 2021, pour chaque collaborateur-ice-s, qui seront évalué-e-s sur base d'indicateurs de performance SMART. L'entretien et la grille prévoient aussi un point spécifique sur l'aptitude à travailler en équipe. La nouvelle manière de procéder aux évaluations permettra un meilleur feed-back des conclusions et donc de les intégrer dans le management de l'organisation.

Les entretiens de fonctionnement permettront de clarifier les descriptions de fonction et d'affiner l'organigramme.

Quelques recommandations formulées lors de la mise au vert de l'équipe :

- Mettre en place d'un groupe de travail (GT) pour redynamiser le plan de formation afin qu'il devienne un vrai outil efficace et adapté à Solsoc.
- Communiquer toutes les informations concernant les formations à la chargée des RH qui les centralise en tenant compte du nouveau plan de formation.
- Prévoir systématiquement un point à l'ordre du jour des IS sur les formations suivies par un membre (ou plusieurs) du personnel et programmer le cas échéant, une restitution claire, précise dans les espaces ad hoc.
- Privilégier les formations en équipe
- Profitez de l'offre de formation de SMART, Formeville, etc....dans nos bâtiments
- Valoriser l'échange des nombreuses compétences internes (win-win entre collaborateur-ice-s) et utiliser les réunions d'équipe pour faire des exposés courts (3 min « Mon truc à moi ») sur des sujets spécifiques pour mettre toute l'équipe à niveau.
- Recourir aux membres du CA pour développer les compétences de l'équipe

4. LE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES

En 2019, Solsoc a modifié ses statuts et ses instances.

MODIFICATIONS DES STATUTS DE SOLSOC

En 2018, la Direction et un membre du Conseil d'administration, Gabrielle Jottrand, ont étudié les statuts de Solsoc et ont confirmé la nécessité de les adapter à la réalité actuelle afin d'optimiser le fonctionnement des différentes instances. Un projet de modification des statuts amendé au Bureau Exécutif du 21/05/2019 a été approuvé par l'Assemblée Générale du 7 juin 2019 (voir annexe 13 Statuts). Les principales modifications concernent les points suivants :

- La mise en conformité des buts et objectifs de l'association en tenant compte de son champ d'intervention actuel et de ses ambitions pour les prochaines années (art. 3 et 4).
- Le renforcement de l'enracinement de l'ONG au sein l'Action Commune socialiste en améliorant la définition de la représentation des différentes composantes de l'Action Commune socialiste dans ses instances tant à l'Assemblée Générale qu'au Conseil d'Administration. (art. 7 et 14).
- Une meilleure implication des membres de Solsoc en précisant les conditions de nomination, de cessation de fonction et de démission ainsi que les droits et obligations des différentes catégories de membres (art. 7, 8, 9,14,15,16).
- La clarification des compétences respectives du CA, du Bureau Exécutif et du/de la délégué-e à la gestion journalière en tenant compte de la situation actuelle et des besoins de l'association.

Les nouveaux statuts ont été adaptés et complétés de manière à répondre aux dispositions de la loi sur les ASBL et de ses dernières modifications. Ils sont susceptibles d'être modifiés entre 2020 et 2024 pour se conformer au nouveau Code des sociétés et des associations (pas encore appliqué aux associations). Ils ont été envoyés au Greffe du tribunal de l'Entreprise pour une publication au Moniteur belge, le 16 décembre.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale de Solsoc s'est tenue le 7 juin 2019.

Elle a validé les comptes et bilans 2018 et acté la démission des membres effectif·ve·s suivant·es :

Amand Jean-Marie, Behaddou Brahim, Botson Thierry, Brumagne Dominic, Choquet Sebastien, Eboko Rose, El Fassi Chiraz, Godin Etienne, Goldstein Yves, Laloy Marie-Josée, Lardot Pierre, Mahoux Philippe, Simonis Isabelle, Tarabella Marc, Van Muylder Philippe et Zrihen Olga.

Elle a acté l'admission de nouveaux·elles membres effectif·ve·s.

Membres de l'Assemblée Générale au 31/12/2019

BOURGEAUX Jacques, CEULEMANS Estelle, COHEUR Alain, COLLARD Marie-Caroline, CORNU Tanguy, DUBOIS Fanny, FERNANDEZ SANCHEZ Jenifer, FONTENELLE Ariane, GAMBINI Antonio, GILLON Stephan, GOSSELIN Frédéric, GROVONIUS Gwenaëlle, HAGIEFSTRATIOU Martini, HOUBA Delphine, JAMAR Paul, JAMOULLE Véronique, JOTTRAND Gabrielle, LAMAS Rafaël, LEPOIVRE Florence, MARLIER Francis, RAMQUET Jean-François, SPELTDORN Marnic, VAN ERPS Noémie, VANDEWALLE Annuschka, VERTENUEIL Robert.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de Solsoc s'est réuni le 18 janvier, le 7 juin, le 27 septembre et le 27 novembre. Il a été renouvelé par l'AG du 7 juin qui a désigné les administrateur·rice·s ci-dessous :

Membres du Conseil d'Administration au 31/12/2019

BOURGEAUX Jacques, CEULEMANS Estelle, CORNU Tanguy, DUBOIS Fanny, FERNANDEZ SANCHEZ Jenifer, FONTENELLE Ariane, GAMBINI Antonio, GROVONIUS Gwenaëlle, HAGIEFSTRATIOU Martini, HOUBA Delphine, JAMAR Paul, JOTTRAND Gabrielle, LAMAS Rafaël, LEPOIVRE Florence, MARLIER Francis, RAMQUET Jean-François, VAN ERPS Noémie.

LE BUREAU EXÉCUTIF

Le Bureau Exécutif s'est réuni le 21 mai, le 21 juin, le 24 juillet, le 12 septembre et le 27 novembre. Il a été renouvelé lors du CA du 27 septembre.

Membres du Bureau Exécutif au 31/12/2019

Delphine HOUBA, Présidente

Martini HAGIEFSTRATIOU, Vice-Présidente

Jean-François RAMQUET, Vice-Président

Francis MARLIER, Secrétaire/ trésorier

LA DIRECTION JOURNALIERE

Veronique WEMAERE, Directrice



5. LE PERSONNEL AU 31 DÉCEMBRE 2019

Patrick ABEELS (Récolte de fonds), Malek BEN ABDESSAMAD (Partenariat Maroc et Palestine), Michel CAROVIS (Appui administratif et technique), Gladys CIFUENTES (Partenariat Bolivie et Colombie), Perrine CREVECOEUR (Coordination plaidoyer), Sylvie DEMEESTER (Partenariat RD Congo), Géraldine GEORGES (Action politique), Audrey GRELOMBE (Appui action Nord), Marilyn HOTTAT (Secrétariat), Chantal JADOT (Appui

qualité), Stéphanie LECHARLIER (Partenariat Burundi), Alexandra NOEL (Ressources humaines), Casimir NSABIMANA (Gestion financière et comptabilité), Stephan REGNARD (Partenariat Burkina Faso et Sénégal), Aurore SCHREIBER (Partenariat Nord), Karima SEBBAH (Suivi budgétaire des programmes), Marie-Thérèse VERHEYLEWEGEN (Appui partenariat Bolivie), Veronique WEMAERE (Directrice).

6. NOS PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS



La Mutualité Socialiste 





RAPPORT FINANCIER



7/ INTRODUCTION

Les comptes annuels 2019 seront publiés à la banque nationale pour le 31 juillet 2019 et accessibles en ligne <https://www.nbb.be/fr/centrale-des-bilans/consulter/application-consult/lapplication> avec indication du N° d'entreprise de Solsoc : **0432.624.255**

8/ COMPTES AU 31 DECEMBRE 2019

Les comptes ont été établis, comme chaque année, conformément à la réglementation de la comptabilité des grandes ASBL et à l'arrêté royal du 24 septembre 2006 relatif à la subvention des programmes et projets présentés par les organisations non gouvernementales, et de ses directives concernant les aspects comptables et financiers.

Les comptes présentés au 31.12.19 ont été audités et certifiés par Mr DEREMINCE, réviseur d'entreprises et commissaire aux comptes. Le rapport du réviseur se trouve en annexe 14, point 2.

Le détail des comptes figure en annexe 14, point 3.

1. ÉTAT DES COMPTES 2019 - SYNTHÈSE

BILAN 2019

ACTIF	Codes	2019	2018	Commentaires
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	241 097,00 €	261 448,85 €	
Mobilier de bureau	24	6 404,94 €	2 756,79 €	Nouveau serveur (amortissement)
Immeuble	25	228 567,06 €	258 567,06 €	Bail emphytéotique
Participation SmarSol	28	6 125,00 €	125,00 €	
ACTIFS CIRCULANTS		2 682 408,53 €	2 224 560,89 €	
Créances Commerciales	40/41	963 686,62	977 411,91	
Subsides à recevoir	40	421 469,88 €	413 216,84 €	CNCD,WBI;... détail voir "balance clients"
Autres créances	41	542 216,74 €	564 195,07 €	Soldes terrain (transferts non encore justifiés)
Valeurs disponibles	54/58	1 718 721,91 €	1 247 148,98 €	Subsides reçus non encore engagés
Comptes de régularisation	490/1	40 470,89 €	35 140,60 €	Subsides actiris déc versés en janvier
TOTAL ACTIF		2 963 976,42 €	2 521 150,34 €	

PASSIF	Codes	2019	2018	Commentaires
FONDS SOCIAL	10/15	1 050 210,92 €	898 035,33 €	
Patrimoine	100	36 125,66 €	36 125,66 €	
Fonds affectés	13	1 014 085,26 €	861 909,67 €	Résultat positif de 178.476,72€
DETTES	17/49	1 913 765,50 €	1 623 115,01 €	
Dettes à long terme	17	198 565,22 €	228 565,22 €	Bail emphytéotique
Dettes à court terme	42/48	1 695 200,28 €	1 394 549,79 €	
Bail Emphytéotique	42	30 000,00 €	30 000,00 €	
Dettes commerciales	440/4	55 405,61 €	114 233,13 €	Fournisseurs+ subside Actiris à rembourser
Subsides non engagés	46	1 547 609,17 €	1 170 450,13 €	Subsides DGD et PHGM non encore engagés
Dettes fiscales; salariales et sociales	45	46 440,06 €	39 659,89 €	Provisions et factures sec .social payées en janvier
Autres dettes	48	15 745,44 €	40 206,64 €	VNVS non encore versé/Cofin et Op 11.11.11
Comptes de régularisation	492/3	20 000,00 €		Transfert Dons 2020
TOTAL PASSIF		2 963 976,42 €	2 521 150,34 €	

COMPTE DE RÉSULTATS 2019

PRODUITS	Codes	2019	2018	Commentaires
Produits d'exploitation	70/74	5 323 515,36 €	5 788 194,87 €	
Ventes et prestations	70	79 541,52 €	106 209,71 €	P&V, CNCD, Cartes de vœux, RFP
Dons	731	94 108,99 €	63 743,59 €	CCP, VNVS, MULTIPHARMA, P&V
Contributions	732	498 172,26 €	518 650,80 €	MUT, FONSOC, et Syndicats
Subsides Programme et projets	736	3 265 893,67 €	3 756 001,26 €	DGD , WBI et BXL
Subsides à l'emploi	745	393 702,71 €	391 488,92 €	Actiris
Autres Produits d'exploitation	74	992 096,21 €	952 100,59 €	Subv & affectation salaire /PGM, FA, FS autre recup
Produits financiers	75	486,68 €	431,18 €	
Produits exceptionnels	76	16 331,66 €	3 883,51 €	
Résultat affecté				
TOTAL PRODUITS		5 340 333,70 €	5 792 509,56 €	

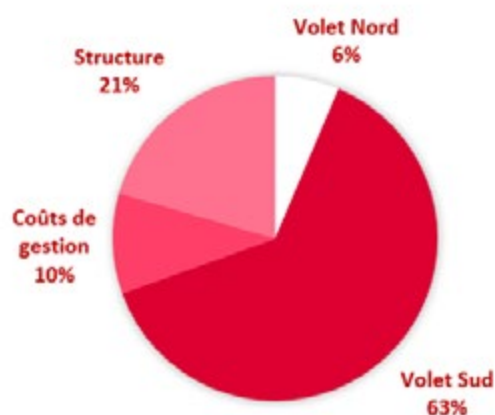
CHARGES	Codes	2019	2018	Commentaires
Charges d'exploitation	60/64	5 156 090,33 €	5 582 825,99 €	
Aprovisionnement & Marchandises	60	20 553,90 €	13 835,02 €	Achats pour comptes des tiers
Services & Biens divers	61	348 987,14 €	284 689,09 €	
Rémunérations et charges sociales	62	885 214,21 €	837 178,30 €	
Amortissements	630	35 959,25 €	32 756,78 €	Serveur & bail emphytéotique
Autres charges d'exploitation	640/8	3 865 375,83 €	4 414 366,80 €	Transferts terrain (dépenses terrain)
Autres Produits d'exploitation	74	992 096,21 €	952 100,59 €	Subv & affectation salaire /PGM, FA, FS autre recup
Charges financières	65	5 720,66 €	5 466,43 €	
Charges exceptionnelles	66	45,99 €	4 843,72 €	
Résultat affecté	9906	178 476,72 €	199 373,42 €	
TOTAL CHARGES		5 340 333,70 €	5 792 509,56 €	

2. RÉSULTAT POSITIF

Les comptes sont en équilibre avec **un résultat positif de 178.477€** pour un total bilantaire de **2.963.977€**.

Les dépenses totales s'élèvent 5.161.857 (63% pour le volet Sud; 6% pour le volet nord; 10 % en coûts gestion de programme et 21% en frais de structure).

Le chiffre d'affaires réalisé est de 5.340.334€.



DÉPENSES 2019

Volet Nord	329.504,81 €
Volet Sud	3.258.365,25 €
Coûts de gestion	515.070,47 €
Structure	1.058.916,13 €
Total charges	5.161.856,65 €

Ce résultat excédentaire de 178.477€ provient :

- Du résultat excédentaire des fonds propres par rapport aux besoins en fonds de cofinancement, en 2019 (76.148€). **Selon les règles d'affectation du résultat positif, ce montant sera affecté dans son entièreté aux fonds de projets pour le cofinancement.**
- Du solde positif des comptes « structure » (102.328€) conséquence de:
 - La réalisation de +2% du total des produits avec :
 - + L'opération de récolte de fonds « SOLSOCKS » (voir récolte de fonds, point 5.5)
 - + Frais de structure des projets Hors Programme.
 - + Produit exceptionnel de 16.331.66€. Celui-ci vient d'un montant de subsides

d'Actiris erronément reçus en 2018 (voir compte 444930). Actiris avait versé des montants pour un poste de niveau A au lieu de celui du niveau B. Par prudence, nous avons enregistré ces montants en subside à rembourser. Nous avons interpellé Actiris qui a reconnu l'erreur, l'a corrigée, mais a décidé ne pas appliquer de rétroactivité.

- La maîtrise des dépenses (frais p.e bureau (-25%), prise en charge par le programme de certains frais de bureau et divers matériels informatiques (-19%)),
- A noter, la hausse :
 - + des frais d'immeuble (+5%) avec hausse des frais de mazout (+59%)
 - + des frais de réunion (+18%) liée à l'organisation de la mise au vert à l'extérieur.

3. AFFECTATION DU RESULTAT EXCÉDENTAIRE

Conformément aux règles internes d'évaluation et d'affectation du résultat positif reprises dans les règles de comptabilisation (cf. annexes 14 point 4) ce résultat est affecté aux « fonds affectés » (fonds de réserve) comme suit :

- 40% (soit 40.931,34€) au 133100 (Fonds de préfinancements);
- 30% (soit 30.698,51€) au 133200 (Fonds de structure);
- 30% (soit 30.698,50€) au 133300 (Fonds affecté aux projets et programmes).

Les comptes des fonds affectés (réserves) (voir détail compte en annexe 14 point 3) totalisent en 2019 un montant de **1.014.085,26€** répartis comme suit :

- 304.029,79€ en Fonds de préfinancements;
- 144.115,44€ en Fonds de structure;
- 565.940,03€ en Fonds de projets et programme.

4. MONTANTS ENGAGÉS EN 2019

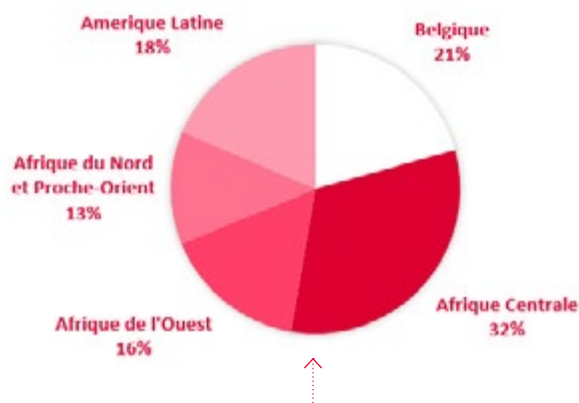
En 2019, Solsoc a consacré **4.102.941€** à ses programmes de développement soit :

- 3.258.365 € pour le volet Sud, somme entièrement transférée aux partenaires Sud pour leurs interventions ;
- 329.5055 € pour le volet Nord ;

Les frais d'évaluation et de suivi de ces programmes (coûts de gestion) se sont élevés à 517.00 € et les frais liés à la structure de l'ONG à 1.058.916 €. **Le montant global des charges de 2019 est de 5.161.857 €.**

La répartition géographique des dépenses programmes et projets 2019 (coûts opérationnels et coûts de gestion) est la suivante

VENTILATION DES DEPENSES PROGRAMME & PROJETS PAR REGION EN 2019



5. FRAIS DE STRUCTURE

BUDGET 2019:

Le détail des budgets de la structure, réalisés en 2019 et les sources de financement de la structure figurent en annexe 14 point 3. Le résultat positif a été expliqué ci-dessus au point 8.2.

BUDGET 2020:

Le détail des budgets de la structure (prévisions 2020 adaptées) figure en annexe 14 point 1.

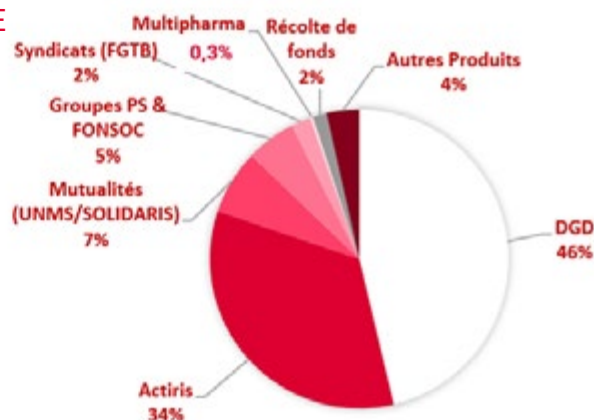
Nous prévoyons une augmentation des charges de la structure qui s'élèveront à 1.166.379,54€ (+10,15%). Cette augmentation est due à l'indexation normale annuelle et à l'augmentation des frais du personnel (+7,63%), sur base de l'organigramme

adapté validé par l'équipe en octobre 2019, mais pas encore approuvé par le Conseil d'Administration. Les frais de bureau sont aussi en hausse en prévision des mesures à mettre en place suite à la crise COVID-19.

Les produits augmentent très légèrement (+0,38%) avec le renouvellement de la campagne SOLSOCKS, des frais administratifs hors programme (réponses à appels à projets en cours de formulation) et ce malgré une diminution de la contribution de FONSOC. Ils sont donc estimés à 1.165.645,52€, légèrement en dessous de ce qui est nécessaire pour couvrir les dépenses avec un résultat négatif de-733,62€.

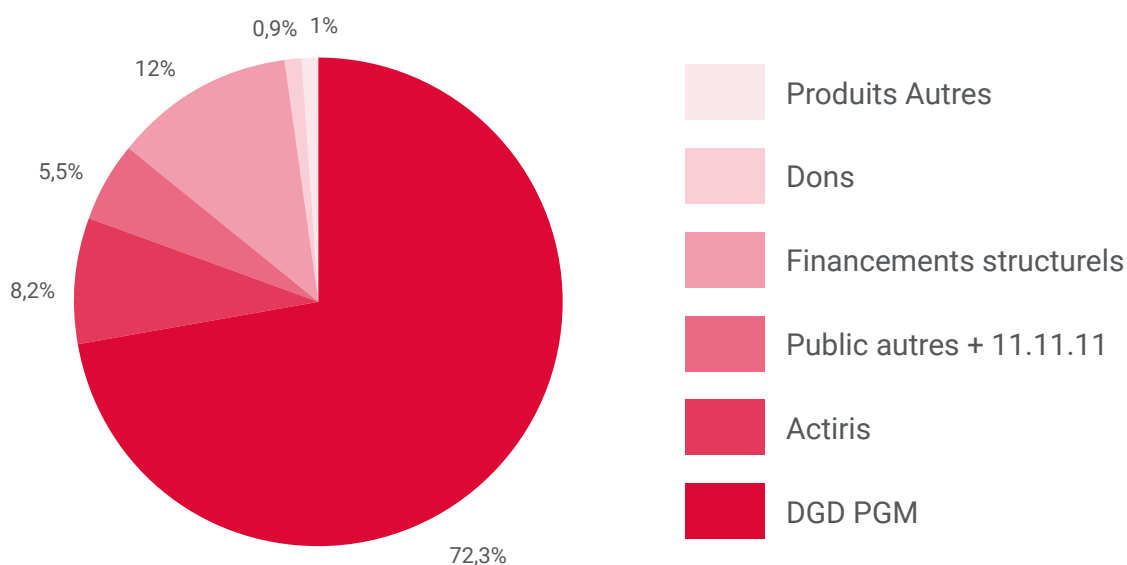
FINANCEMENT DE LA STRUCTURE

DGD	537.585,39 €
Actiris	393.702,71 €
Mutualités (UNMS/SOLIDARIS)	80.642,92 €
Groupes PS & FONSOC	62.310,00 €
Syndicats (FGTB)	24.706,84 €
Multipharma	4.000,00 €
Récolte de fonds	17.347,14 €
Autres Produits	40.949,48 €
TOTAL	1.161.244,48 €



9/ SOURCES DE FINANCEMENT

Sources de financement	2017	2018	2019
DGD PGM	2 649 319,56	3 794 881,27	3 452 682,69
Actiris	409 447,48	391 488,92	393 702,71
Publics autres + 11.11.11	276 637,81	302 671,61	262 099,96
Financements structurels	562 162,90	562 751,73	572 879,13
Dons	61 140,38	43 708,59	44 108,99
Produits Autres	52 687,71	44 531,31	49 020,57
TOTAL	4 011 395,84	5 140 033,43	4 774 494,05



Le financement des dépenses provient de la DGD, des régions et provinces (Actiris, WBI, Province du Brabant), de la Mouvance Socialiste (Mutualité,

Syndicats), P&V, Multipharma, du CNCD (11.11.11), des dons des particuliers ainsi que des autres produits⁶¹ (frais administratifs, récolte de fonds,...).

⁶¹ Les montants de valorisation des salaires du programme n'ont pas été repris ce qui nous donne le montant de

4.774.494,05 au lieu de 5.161.856,05, somme des montants engagés.

1. DONATEURS DU MOUVEMENT SOCIALISTE

Solsoc a pu compter sur l'apport fidèle de ses membres, les organisations de l'Action Commune socialiste pour le financement de ses programmes et de certains partenaires comme l'UNMS-Solidaris, les groupes parlementaires PS, ainsi que

FONSOC (Fondation Socialiste d'Information et de Gestion) pour le financement de sa structure.

L'apport cumulé de ces organisations a atteint **572.879,13 € en 2019**. Il représente **12 %** des sources de financements de Solsoc qui se répartissent de la manière suivante :

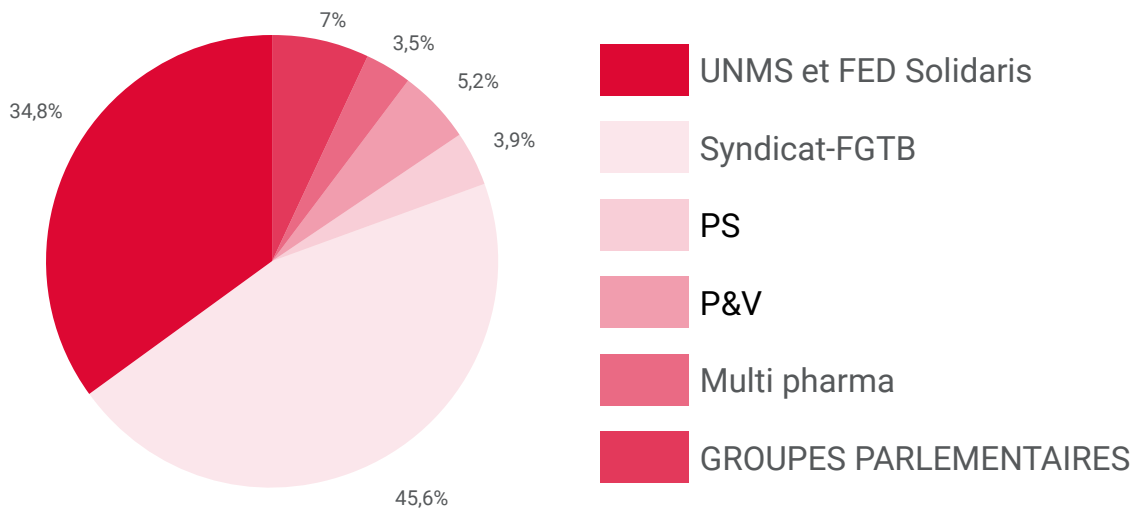
Financements structurels Action Commune socialiste	2017	2018	2019
GROUPES PARLEMENTAIRES	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
Chambre	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Fédé WalBxl	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
Parl Brux	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
Parl Wallon	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Multi pharma	23 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
P&V	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
PS	22 310,00 €	22 310,00 €	22 310,00 €
FONSOC	22 310,00 €	22 310,00 €	22 310,00 €
Syndicat-FGTB	249 166,90 €	255 009,29 €	261 068,38 €
Centrale générale	114 000,00 €	114 000,00 €	114 000,00 €
Fonds social chimie Co valent	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Namur	14 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €
Centrale Horval	135 166,90 €	141 009,29 €	147 068,38 €
Fonds social alim VIA Fonds	135 166,90 €	141 009,29 €	147 068,38 €
UNMS et FED Solidaris	197 686,00 €	195 432,44 €	199 500,75 €
FED Solidaris	72 686,00 €	70 432,44 €	74 500,75 €
Brabant	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Soignie Centre Charleroi	27 076,16 €	24 836,48 €	28 786,17 €
Wallonie Picardie	13 009,84 €	12 500,00 €	12 500,00 €
Liège	27 600,00 €	28 095,96 €	28 214,58 €
Fédéral	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Projet	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Structure	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €
Hopital	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
CHWAPI	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Total général	562 162,90 €	562 751,73 €	572 879,13 €

Les montants venant de la FGTB ont augmenté depuis 2016 grâce à l'augmentation de la contribution du Fonds de la Chimie (Co-valent) et de celle du Fond de l'alimentation (VIA FONDS). A ces deux contributions venant de la FGTB, il faut également

ajouter les fonds mobilisés par le CEPAG en faveur du programme lors de la campagne 11.11.11. Ces fonds ne sont pas comptabilisés ici, mais repris dans la partie CNCD (11.11.11).

Les contributions de l'UNMS, la FGTB, P&V, Multipharma sont affectées au cofinancement du programme (voir partie Solsoc au Sud). Les collaborations avec ces organisations de l'Action Commune ne se limitent pas à de l'apport financier. En effet, Solsoc bénéficie d'un appui technique (expertise) et politique dans la mise en

œuvre de ses interventions ainsi que d'un appui organisationnel à travers le renforcement des compétences de l'équipe. Ci-dessous la répartition des contributions des organisations de l'Action Commune socialiste (Financements structurels) en 2019.



LA RÉCOLTE DE FONDS

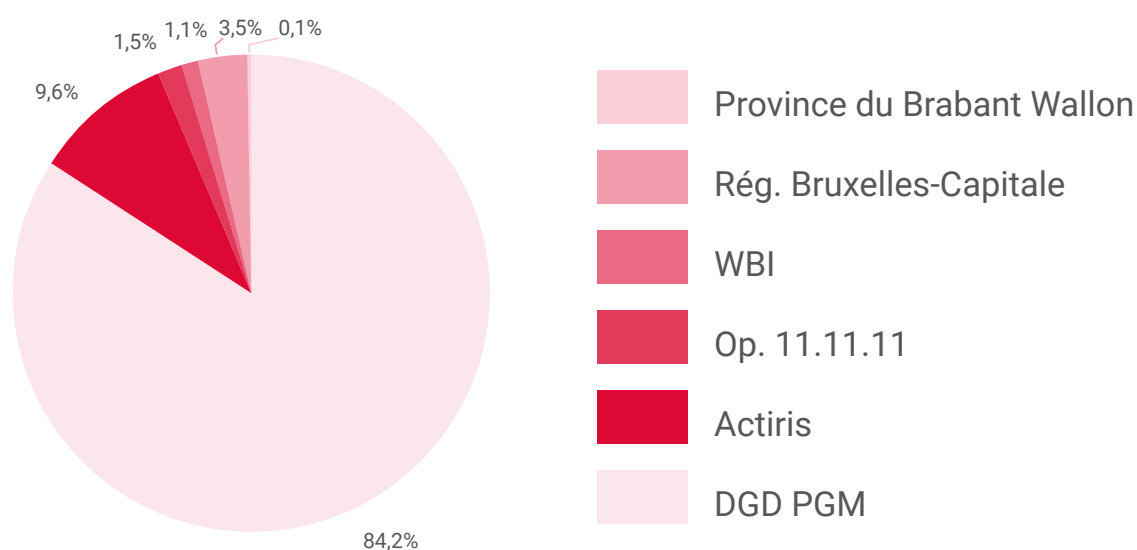
La récolte de fonds est traitée au point 5.5

10/ RELATION AVEC LES BAILLEURS PUBLICS

1. INTRODUCTION

Le montant des fonds publics mobilisés par Solsoc s'élève à **4.099.209,31 euros** en 2019 et provient des sources suivantes :

Financement public	2017	2018	2019
DGD PGM	2 649 319,56	3 794 881,27	3 452 682,69
Actiris	409 447,48	391 488,92	393 702,71
Op. 11.11.11	90 986,01	97 517,13	62 194,38
WBI	120 610,86	96 144,93	44 070,51
Rég. Bruxelles-Capitale	73 170,95	106 009,55	143 559,02
Province du Brabant Wallon	3 000,00	3 000,00	3 000,00
TOTAL	3 346 534,86	4 489 041,80	4 099 209,31



2. LA DGD



La Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD) reste de loin le bailleur de fonds public principal de Solsoc (84 % des subsides publics en 2019). Le budget du programme commun 2017-2021 cofinancé par la DGD, tel qu'approuvé le 1er mars 2017 s'élève à 21.478.620,94 euros pour les 5 années. Le subside de la DGD est de 17.182.896,52 d'euros.

Rappelons qu'en 2018, le budget de la coopération belge a servi de variable d'ajustement budgétaire, et a aussi touché les acteurs de la coopération non gouvernementale (ACNG). Une coupe budgétaire leur a été imposée. En conséquence, le budget 2018 du programme de Solsoc a été diminué de 224.631,64 euros (-5,18 %) et celui de **2019 de 280.789,56 euros (-6,20 %)**. Ces coupes successives ont été reportées respectivement sur les budgets de 2020 et 2021. Un nouveau budget a été présenté à la DGD en 2018 après un travail de rééquilibrage des budgets entre les 4 dernières années du programme.

En 2019, 3.941.315,19 euros sur 4.288.976,98 euros de budget prévu, ont été engagés pour la réalisation du programme, soit un taux d'exécution de 92 %. Le subside DGD engagé s'élève à 3.153.052,15 euros. Le taux d'exécution cumulé 2017-2019 est de 90 % (voir annexe 14 point 1)

Dans le cadre de la simplification administrative qui en principe se traduit par une présentation simplifiée des rapports financiers et des contrôles allégés de la part de l'administration, **la DGD a**

chargé les commissaires-réviseurs des ACNG de nouvelles missions spécifiques (cf. AR du 11/9/2016). Ces missions viennent se rajouter aux missions existantes (certifier les comptes annuels présentés à l'Assemblée Générale dont le rapport fait partie intégrante de la justification financière pour la DGD).

APPORT PROPRE POUR LE PROGRAMME 2017-2021 DGD

Tous les moyens mobilisés pour le cofinancement ont été affectés aux programmes et projets.

Cependant, l'entièreté des fonds propres mobilisés en 2019 pour le cofinancement du programme DGD (20%), n'a pas été utilisée. Il reste un solde de **76.148,37 €**.

Comme relevé plus haut, le solde est entièrement affecté aux fonds de projets pour le cofinancement des projets et programmes.

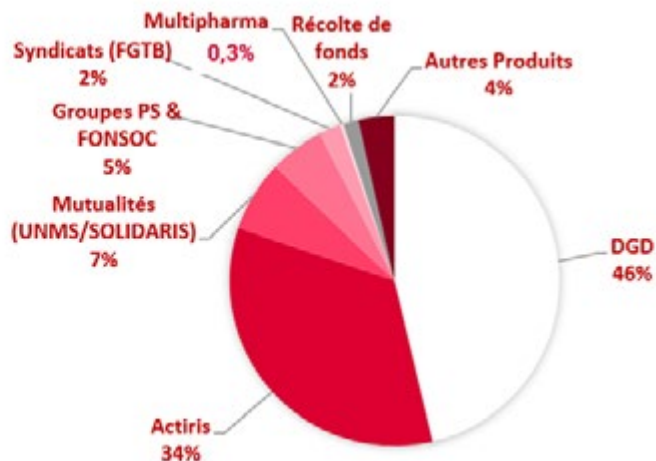
La contribution du WBI dans le cofinancement du programme 2019 (cofinancement du programme Volet A), a légèrement augmenté (+11%) par rapport à 2018 avec un montant total de 47.117€.

La campagne CNCD 11.11.11 n'a pas rencontré un franc succès pour la CEPAG. Solsoc a dû affecter le résultat positif de l'opération solsocks (3000€) et les dons (2000€).

Les subsides ACTIRIS ont été valorisés en apport propre à concurrence de **319.427 €**.

Les sources de financement de l'apport propre viennent essentiellement de la mouvance socialiste (Mutualités, Syndicats), des régions et provinces (Actiris, WBI, Province du Brabant Wallon), des diverses organisations ou entreprises (CNCD, P&V, Multipharma), des dons des particuliers et des fonds propres de Solsoc.

DGD	537.585,39 €
Actiris	393.702,71 €
Mutualités (UNMS/SOLIDARIS)	80.642,92 €
Groupes PS & FONSOC	62.310,00 €
Syndicats (FGTB)	24.706,84 €
Multipharma	4.000,00 €
Récolte de fonds	17.347,14 €
Autres Produits	40.949,48 €
TOTAL	1.161.244,48 €



RELATIONS AVEC LA DGD

Par ailleurs, comme prévu dans la réglementation concernant la coopération non gouvernementale (AR du 11/9/2016), la DGD organise deux dialogues annuels avec les ACNG :

A. LE DIALOGUE INSTITUTIONNEL ANNUEL :

il se déroule entre l'administration et les organisations de la société civile (OSC) du programme commun (FOS-IFSI et Solsoc). Quatre points sont obligatoirement discutés, à savoir :

- L'évolution institutionnelle et organisationnelle de l'organisme agréé ;
- Les leçons apprises dans le domaine de la théorie du changement de l'organisation et de la gestion des risques ;
- La cohérence interne et externe du programme ;
- Les résultats du suivi et des audits du programme.

Le troisième dialogue s'est déroulé le 20 juin 2019 dans les locaux de la DGD. Il a réuni 6 représentant-e-s de la DGD et 7 représentant-e-s des 3 organisations (FOS-IFSI-Solsoc).

L'échange, constructif comme les années précédentes, a été centré sur :

- l'évolution stratégique de nos organisations dont l'état d'avancement du processus de certification des systèmes de suivi et évaluation et de l'opérationnalisation de la charte de l'intégrité,
- le monitoring des stratégies (cf. coaching CODAC pour Solsoc),
- le suivi des (Scores de performances, leçons apprises et IATI) 2019 ;
- les activités menées en synergie par les 3 organisations à l'occasion du centenaire de l'OIT et plus largement avec le membres du CSC Travail décent.
- le processus d'évaluation externe à mi-parcours (Volet Nord, Colombie, Mutuelles Afrique Centrale)

⁶² (IFSIasbl/ISVI vzw (FGTB/ABVV), IIAV/IEOI (ACV/CSC), BIS/MSI (ACLVB/CGSLB), WSM vzw, FOS asbl, Solsoc asbl, Oxfam Solidariteit asbl, UNMS/NVSM, ANMC/LCM).

B. LE DIALOGUE STRATÉGIQUE ANNUEL 2019 :

Il s'est déroulé le 9 janvier 2019 à la DGD et a réuni 14 représentant·e·s des 9 OSC⁶² du Cadre Stratégique Commun (CSC) Travail Décent ainsi que 10 représentant·e·s de la DGD & Enabel. Les sujets suivants y ont été traités :

- Les synergies et les apprentissages collectifs issus du CSC Travail Décent à travers les exposés des différents groupes de travail et à partir de cas concrets :
- Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail 2019 et trajectoire vers la Convention 190 (Amérique latine) ;

- Synergie masmut - Conférence CMU Lomé (Afrique) ;

- Coalition mondiale sur les socles de protection sociale - Programme d'action (synergie OIT, UNICEF, GCSPF, Oxfam Sol, WSM) : Asie

- Retour table ronde et forum sur le SDGs : (Belgique)

- La conférence USP (Protection sociale universelle) à l'horizon 2030 avec un focus sur les conclusions et le suivi à mener en collaboration avec administration fortement représentée.

- Évaluation du CSC Travail décent par le Service Spécial de l'Évaluation (DGD) et l'évaluation des CSC en général par les fédérations

3. AUTRES BAILLEURS PUBLICS

L'objectif de diversifier les sources de financements (propres et publics) afin d'éviter la trop grande dépendance à un bailleur de fonds est une priorité, d'autant plus si la source de financement DGD ne suffit plus et qu'elle devient imprévisible. C'est pourquoi, parmi les stratégies envisagées, celle d'engager un équivalent temps plein (ETP) supplémentaire qualifié dans la recherche de nouveaux financements publics et dans l'appui au montage et au suivi de dossiers de réponse à des appels d'offres a été retenue. Une nouvelle procédure de recrutement a été lancée en novembre 2019 pour remplacer le collaborateur nouvellement engagé qui n'a pas pu rester à Solsoc.

En 2019, d'autres financements publics ont été obtenus pour le cofinancement du programme DGD et des programmes complémentaires (nouveaux et en cours) auprès du WBI, de la Région Bruxelles-Capitale et la Province du Brabant wallon (voir partie Solsoc au Sud).



Wallonie - Bruxelles
International.be

LES ENTITÉS FÉDÉRÉES

Les fonds obtenus auprès des entités fédérées sont modestes au regard de ceux du fédéral, mais ils sont par contre stratégiques pour Solsoc. Deux modalités existent :

- La première modalité ou Volet A permet de participer à la constitution de l'apport propre de l'ONG pour son programme pour peu que cet apport ne dépasse pas 50% du budget du programme en question. Dans ce sens, l'objectif initial de l'ouverture de cette ligne de financement des ONG par le Wallonie-Bruxelles International

(WBI) atteint son objectif en renforçant la capacité des ONG francophones à lever des fonds au niveau fédéral.

- La seconde modalité ou Volet B est une modalité mise en place par le WBI qui permet le cofinancement de projets de « développement durable » à hauteur de 90 %. Elle a été utilisée par Solsoc pour « renforcer » la mise en œuvre du programme à travers le financement d'interventions complémentaires (voir partie pays). Ces financements sont précieux même s'ils nécessitent un surplus de travail administratif.

Le financement du Volet A en forte baisse depuis 3 ans plafonne en 2019 et s'élève à un montant de 47.117 €. Une réduction linéaire est appliquée par le WBI sur l'ensemble des projets approuvés, vu leur nombre conséquent par rapport au budget disponible. Pour le volet B, il n'y a pas eu de projet retenu cette année.

Solsoc a également obtenu des subsides pour 4 projets introduits les années précédentes pour un total de 96.442,02 euros (voir partie Solsoc au Sud). Ce qui porte le total des subsides WBI à **143.559,02 euros**.

WBI- PAJE (jeunes) - BURKINA FASO	6.290,57 €	clôturé
WBI-Responsabilité Sociétale des Entreprises - RDC&BELGIQUE	4.408,38 €	clôturé
WBI-PRIESOKI-BURUNDI	31.665,98 €	En cours
WBI-AVICOLE -RDC	54.077,09 €	Démarre



Depuis 5 ans, Brussels International lance annuellement un appel à projets qui vise les ONG de coopération au développement agréées par la Direction générale de Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD) auprès du Service Public

Fédéral (SPF) Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement. Il s'agit d'un financement accordé à 100 %, mais qui exige une gestion administrative et un suivi important (3 rapports par an). Et jusqu'à présent, les projets doivent être mis en œuvre dans la Province du Haut-Katanga, la Province-ville de Kinshasa (depuis 2016) ou dans la Région de

Rabat-Salé-Kénitra au Maroc. C'est au travers de ces appels d'offres que Solsoc a appuyé en 2019 deux projets en RD du Congo (voir partie Solsoc au Sud).

LES PROVINCES, LES VILLES ET LES COMMUNES

Les relations avec la Province du Brabant wallon, la Province de Liège et les communes se poursuivent. Malheureusement, pour des questions de disponibilité de budget, les montants obtenus n'atteignent pas les prévisions. La contribution de la Province du Brabant wallon (3.000 €) a été affectée au programme mis en œuvre au Maroc (voir partie Solsoc au Sud).



ANNEXES

COMITE D'ACCOMPAGNEMENT 2017 – 2021

LES LEÇONS APPRISES SUR L'ACCOMPAGNEMENT ET LE SUIVI

L'hypothèse de départ est que la question de l'accompagnement (fréquence, proximité, qualité) et du suivi (pilotage stratégique de l'intervention) est cruciale pour le renforcement des partenaires limitrophes (les initiatives d'économie sociale et solidaire – IESS), que ce soit en matière d'impulsion du travail décent (maîtrise entrepreneuriale, évolution vers la création d'emplois de qualité, etc.), de promotion de l'égalité de genre ou de renforcement des capacités politiques (mouvement social).

En 2019, le CODAC a mis en place un processus de diagnostic du système de suivi et d'accompagnement mis en œuvre dans le volet Sud du programme. Cinq cas (5 partenaires dans 5 pays) ont été retenus pour le diagnostic : AJR au Maroc, Adisco au Burundi, Cenadep en RDC, AYNV en Bolivie et Green Sénégal. Les diagnostics ont été réalisés en deux phases : dans un premier temps à travers l'analyse des outils de suivi et d'un entretien avec les chargés de partenariat et dans un deuxième temps à travers l'accompagnement d'une mission de suivi et la réalisation d'un atelier avec les partenaires. Les diagnostics ont débouché sur l'identification de « chantiers d'amélioration », sont documentés dans les rapports de mission et ont été discutés en réunion plénière du CODAC du 14 octobre 2019.

Quatre leçons (enjeux) transversales se dégagent des cinq diagnostics :

1. CONCRÉTISER LE CAP :

Au niveau de Solsoc et des PA, la vision de l'ESS (cf. boussole) mérite d'être consolidée dans chaque contexte : définition du périmètre de l'ESS, articulation avec le concept d'entrepreneuriat social, adéquation entre les PA, les publics visés (cf. mouvements de jeunes...) et l'ESS.

2. RELEVER L'AMBITION EN MATIÈRE DE PERFORMANCE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE DES IESS :

Au niveau des PL : il est souhaitable de monter d'un cran dans le renforcement des moyens et compétences des IESS, de leurs leaders, de leurs cadres à travers des processus de professionnalisation, de coaching, d'incubateurs, de formation, d'outils d'aide à la décision. Identification de critères de consolidation et d'évolution des IESS, avoir une vision claire de la situation où on veut les amener ? : plans d'affaires, développement de filières à haute plus-value, capacités et critères de gouvernance, de management, de gestion, de commercialisation, de structuration des réseaux et alliances.

3. ASSURER DES MOYENS ADÉQUATS AUX BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT :

Au niveau des PA, il est nécessaire de formaliser la stratégie globale d'accompagnement des PL – méthodes, moyens et compétences, formation interne – en vue de contribuer aux incidences dans une perspective d'éducation populaire (formations sur le terrain, dans la pratique, coaching). Évaluer les ressources humaines nécessaires à un accompagnement de qualité, en quantité et en compétences. Revoir les profils, les plans de formation et les pratiques de formation continue des animateurs, techniciens, cadres de terrain.

4. IMPLÉMENTER UN SUIVI ORIENTÉ VERS LES CHANGEMENTS :

Au niveau de la chaîne Solsoc-PA-PL : il y a un tropisme de la redevabilité dans le suivi au détriment du pilotage stratégique du programme. Revoir les pratiques de suivi pour qu'elles soient orientées vers le terrain et les incidences (changements). Revoir les outils et les espaces du suivi en conséquence, sans se laisser influencer par les formats de rapport et en veillant à la cohérence méthodologique (choix d'une méthode et ne pas superposer les méthodes ToC, CDI, CL...). Réfléchir à l'intégration du système de suivi dans les dispositifs des PA et favoriser la concertation-harmonisation avec les autres bailleurs.

MANDATS DE SOLSOC EN 2019: 23 PLATEFORMES ET RESEAUX

Organisation Plateforme	Instances Espace de travail	Membre équipe Solsoc 2019	Membre équipe Solsoc prévu 2020
ABP		Malek Ben Abdessamad Aurore Schreiber	Malek Ben Abdessamad Géraldine Georges
ACH'ACT (organisation)		Perrine Crevecoeur	Perrine Crevecoeur
ACODEV	AG/ CA/BE	Veronique Wemaere	Veronique Wemaere
Alliance AGRICONGO		Sylvie Demeester	Sylvie Demeester
CETRI	AG /CA		Perrine Crevecoeur
CNAPD	AG	Dominic Brumagne	Dominic Brumagne
CNCD	AG / CA	Veronique Wemaere	Veronique Wemaere
	Com Pol	Perrine Crevecoeur	Perrine Crevecoeur
	Com Progr & Projets	Stephan Regnard	Stephan Regnard
	Led	Aurore Schreiber Maïté Verheylewegen	Aurore Schreiber
	Plateforme Amérique Latine	Gladys Cifuentes	Maïté Verheylewegen Marie Le Boniec
	Plateforme Afrique Centrale	Sylvie Demeester Stephanie Lecharlier	Sylvie Demeester Stephanie Lecharlier
	PF Moyen Orient	Malek Ben Abdessamad Aurore Schreiber	Malek Ben Abdessamad Aurore Schreiber
CWBCI	AG mandat Acodev	Veronique Wemaere	Veronique Wemaere
Commissions IEV		Géraldine Georges Veronique Wemaere Perrine Crevecoeur	Géraldine Georges Veronique Wemaere Perrine Crevecoeur
Coordination belge pour la Colombie		Gladys Cifuentes Ioanna Gimnopolou	Maïté Verheylewegen Marie Le Boniec
ECCP		Malek Ben Abdessamad Aurore Schreiber	Malek Ben Abdessamad Aurore Schreiber
EURAC	AG	Stephanie Lecharlier	Stephanie Lecharlier
FEONG	AG / CA	Alexandra Noël	Alexandra Noël

Organisation Plateforme	Instances Espace de travail	Membre équipe Solsoc 2019	Membre équipe Solsoc prévu 2020
FOS	AG	Veronique Wemaere	Veronique Wemaere
ITECO	AG /CA	Veronique Wemaere	Veronique Wemaere
Le Monde Selon les Femmes	AG / CA	Perrine Crevecoeur	Perrine Crevecoeur
Le réseau international socialiste		Géraldine Georges Veronique Wemaere Perrine Crevecoeur	Géraldine Georges Veronique Wemaere Perrine Crevecoeur
OIDHACO	CA /AG	Gladys Cifuentes (AG)	Maité Verheylewegen Marie Le Boniec
PF ACNG Travail Décent / CSC Travail Décent	Comité Pilotage	Veronique Wemaere Sylvie Demeester (suppléante)	Veronique Wemaere Géraldine Georges (suppléante)
	Groupe de travail continental Afrique	Sylvie Demeester	Sylvie Demeester
	Groupe de travail continental Amérique Latine	Gladys Cifuentes	Maité Verheylewegen
	GT Protection sociale	Perrine Crevecoeur	Perrine Crevecoeur
	GT cellule MASMUT	Stephan Regnard	Stephan Regnard
	Cellules pays et GT PGM MASMUT	Stephan Regnard Sylvie Demeester Stephanie Lecharlier	Stephan Regnard Sylvie Demeester Stephanie Lecharlier
	GT environnement	Malek Ben Abdessamad	Malek Ben Abdessamad
PGM commun	GPC	Veronique Wemaere	Veronique Wemaere
	Cellule Nord	Perrine Crevecoeur Aurore Schreiber Maité Verheylewegen Ioanna Gimnopoulou	Perrine Crevecoeur Aurore Schreiber Géraldine Georges
	Monitoring	Chantal Jadot Gladys Cifuentes	Perrine Crevecoeur Chantal Jadot Sylvie Demeester
SAW-B	AG	Sylvie Demeester	Sylvie Demeester
SESO/SETM	AG / CA	Veronique Wemaere	Veronique Wemaere
SOLIDAR	Working group Palestine	Malek Ben Abdessamad	Malek Ben Abdessamad

LES MISSIONS EN 2019

OS	Pays	Du	Au	Jours	Participants Solsoc	Autres participants	Objet
OSS02	BKF	4/1/2019	12/1/2019	8	"Stephan Regnard Veronique Wemaere (04 au 9/01)"	FGTB-Horval : T. Cornu, S. Mariën	Suivi programme Syndical
OSS02	BKF	18/2/2019	24/2/2019	6	Stephan Regnard		Suivi évaluation et budgétaire AN 2018
OSS02	BKF	17/6/2019	23/6/2019	6	Stephan Regnard		Suivi programme Syndical
OSS02	BKF	18/11/2019	1/12/2019	13	Stephan Regnard		Suivi évaluation et budgétaire à mi-AN 2019
OSS03	BDI	3/2/2019	14/2/2019	11	"Stéphanie Lecharlier Veronique Wemaere (3 au 10/02)"	FGTB-HORVAL : Tanguy Cornu, Silvie Marien, Michaël Herbots, Tiphaine Malchair (du 3 au 10/02)	Suivi de l'axe syndical (du 03 au 10/02) puis suivi-évaluation du PGM et suivi financier et budgétaire de l'année 2018
OSS03	BDI	14/7/2019	25/7/2019	11	Stéphanie Lecharlier	CODAC : Jacques Bastin (du 14 au 21/07)	Suivi-évaluation du PGM et suivi budgétaire à mi-parcours, accompagnement du CODAC pour le suivi-évaluation ainsi que pour le démarrage d'un chantier pilote d'amélioration (visites de terrain et atelier d'une journée)
OSS06	MAR	12/2/2019	22/2/2019	10	"Malek Ben Abdessamad Karima Sebbah "	ITECO	mission de suivi + identification des besoins des PL en formation socio-politique + analyse financière
OSS06	MAR	30/6/2019	7/7/2019	7	Malek Ben Abdessamad	CODAC : Aurélie Leroy (CETRI)	mission de suivi + Analyse CODAC avec AJR
OSS09	RDC	14/2/2019	28/2/2019	14	Sylvie Demeester		"1. Récolter les informations pour le rapport annuel par des ateliers participatifs de suivi-évaluation 2. Faire le contrôle du rapport financier annuel 3. Adapter les chronogrammes et budgets à inclure dans les contrats annuels 2019 "
OSS09	RDC	25/6/2019	7/7/2019	12	Sylvie Demeester	"Centrale Général FGFB : Arnaud Leveque IFSI : Françoise Vermeersch"	"1. Renforcer les ponts entre Solsoc, IFSI et la Centrale Générale et les partenaires 2. Préparer la mission organisée en Belgique dans le cadre d'un financement WBI devant restituer les conclusions de l'enquête RSE"
OSS09	RDC	16/9/2019	29/9/2019	13	Sylvie Demeester	CODAC : Quentin Mortier (SAW-B)	"1. Identifier le chantier pour améliorer l'accompagnement des EESS à mettre en œuvre en 2020 2. Faire le suivi du projet MUSALA financé par Bruxelles International"
OSS09	RDC	27/10/2019	1/11/2019	5	Casimir Nsabimana		1. Réaliser une analyse des procédures de gestion comptable, financière et administrative de l'ONG CENADEP et de proposer des axes (pistes) d'amélioration.
OSS11	SEN	4/2/2019	10/2/2019	6	Stephan Regnard		Suivi évaluation et budgétaire AN 2018
OSS11	SEN	16/9/2019	28/9/2019	12	Stephan Regnard	CODAC : B. Fonteneau (HIVA)	"Suivi évaluation et budgétaire à mi-AN 2019 + accompagnement CODAC ""suivi du suivi"""

OS	Pays	Du	Au	Jours	Participants Solsoc	Autres participants	Objet
OSS16-17	PAL	30/1/2019	10/2/2019	11	"Malek Ben Abdessamad Karima Sebbah"		mission de suivi + analyse financière
OSS16-17	PAL	23/8/2019	5/9/2019	13	Malek Ben Abdessamad		mission de suivi
OSS16-17	PAL	3/10/2019	6/10/2019	3	Malek Ben Abdessamad	CG FG TB : Koen Vanbrabant	mission de suivi syndicale avec la CG FG TB
OSS18	BOL	30/1/2019	9/2/2019	10	Gladys Cifuentes		1. Suivi institutionnel et budgétaire du PGM DGD et planification 2019 et visites de terrain OCBs PASOS et FUNDDASUR. 2. Atelier de suivi et programmation 2019 à La Paz (élaboration des journaux, contextes, risques, TOC, etc.) avec PA et PL. 3. Visites de terrain aux OCBs de AYNI et REMTE.
OSS18	BOL	26/6/2019	7/7/2019	11	"Gladys Cifuentes Maïté Verheylewegen"	CODAC : Frédéric Thomas (Cetri)	1. Atelier de suivi et évaluation a mi parcours avec les PA et PL: analyse du contexte, journaux, TOC, risques, etc. 2. Visites de terrain aux OCBs de PASOS. Echanges d'expériences. 3. Suivi institutionnel et budgétaire du PGM DGD des 4 PA. 4. Atelier d'accompagnement réalisé par le CODAC (Cetri) à La Paz avec AYNI et 2 PL.
OSS19	COL	9/2/2019	21/2/2019	12	Gladys Cifuentes		1. Suivi institutionnel et budgétaire du PGM DGD des 2 PA. 2. Atelier de suivi et programmation 2019 à Medellin (élaboration des journaux, contextes, risques, TOC, etc.) avec PA et PL. Dévolution séminaires d'échanges à Bukavu, Bruxelles et Popayan. 3. Visite de terrain à Apartado. Echanges avec ACASA et Tierra y Paz.
OSS19	COL	28/7/2019	8/8/2019	11	Gladys Cifuentes		1. Suivi institutionnel et budgétaire à mi-parcours du PGM DGD des 2 PA. 2. Atelier de suivi a mi-parcours à Bogota (présentation des journaux, contexte, cadre logique, TOC, risques, synergies globales, etc.). 3. Atelier de synergie avec les PA de FOS et IFSI. 4. Lancement du documentaire "Tierra de Lucha" avec intervention de l'Ambassadrice de Belgique et autorités colombiennes à Bogota. 5. Echanges entre le CELES et les représentants de l'Ecole Nationales Syndicale de Bolivie.
RSI	TOGO	21/1/2019	25/1/2019	4	"Stéphanie Lecharlier Veronique Wemaere Stephan Regnard Sylvie Demeester"	Partenaires mutualistes du Burundi, Burkina, RDC, Maroc et Sénégal : Mamadou BELEM; Mame BINETA DIOP; Libère BUKOBERO; Lobé CISSOKHO; Juliette COMPAORE; Gabriel COMPAORÉ; Hassan DAFIR; Modou Matar DIOP; Ibrahima FALL; Boubacar GASSAMA; Hamidou Yamba ILBOUDO; Henry KAMVUNZE; Espérance KANEZA; Dr Jeannette KILUNDU DADA; Anne-Marie MAMBOMBE ; Igor MASUDI WAKILONGO KISALE; Charles NAHIMANA; Pierre Claver NDAYISHIMIYE; Mandoye NDOYE; Gertrude NGENI TSHIMANGA; Samirou NIYONKURU; Idesbald NSABIMANA; Frédéric Victor SIMBORO; Dany SINGOMA	"Conférence (22-23) : Enjeux de la mutualité => Table-rondes 1." "L'engagement mutualiste... une action politique porteuse de solidarité"; 2. "Pour des mutuelles efficaces et solidaires : zoom sur l'adhésion obligatoire"; 3. Délégation de gestion Présentation et adoption de la Plateforme de Lomé Atelier Masmut (24)"
RSI	Cuba	7/7/2019	11/7/2019	4	Gladys Cifuentes	Des représentant-e-s syndicaux de Cuba, El Salvador, Colombie, Honduras, Bolivie et Pérou ont participé à cette rencontré qui a été une belle occasion pour eux-elles de connaître des travailleur-euse-s confrontés à des problématiques semblables.	Ce colloque international avait comme objectif de renforcer les syndicats partenaires de nos programmes dans ces deux secteurs au travers d'échanges d'expériences et de la mise en œuvre de stratégies régionales et internationales pour un travail politique commun.

TABLEAUX DÉPENSES ET D'EXÉCUTION

TAUX D'EXÉCUTION

COÛTS OPÉRATIONNELS - 91%

COÛTS DE GESTION - 95%

MONTANTS À JUSTIFIER

€3 744 817,62

€544 159,37

DÉPENSES TOTALES 2019

€3 426 244,73

€515 070,47

Dépenses 2019	Montants à Justifier	Dépenses totales 2019	Taux d'exécution
Coûts opérationnels	3 744 817,62	3 426 244,73	91%
Volet Nord en Belgique	346 511,42	329 504,81	95%
OSN01	166 145,55	163 385,79	98%
OSN02	180 365,87	166 119,02	92%
Burkina Faso OSS02	585 544,91	415 855,76	71%
Burundi OSS3	673 896,09	793 934,59	118%
Maroc OSS06	221 998,74	182 101,39	82%
R D Congo OSS09	534 335,44	390 039,64	73%
Senégal OSS11	253 733,97	239 247,04	94%
Palestine OSS16 PGM Jeunes	305 401,00	275 000,01	90%
Palestine OSS17 Travail décent	58 176,30	60 412,25	104%
Bolivie OSS18	391 696,32	377 329,44	96%
Colombie OSS19	373 523,44	362 819,80	97%
Coûts de gestion	544 159,37	515 070,47	95%
Investissements	2 000,00		0%
Fonctionnement	78 000,00	78 611,82	101%
Personnel	385 000,00	384 576,69	100%
Frais d'évaluation et audit	79 159,36	51 881,96	66%
Coûts directs totaux	4 288 976,98	3 941 315,19	92%

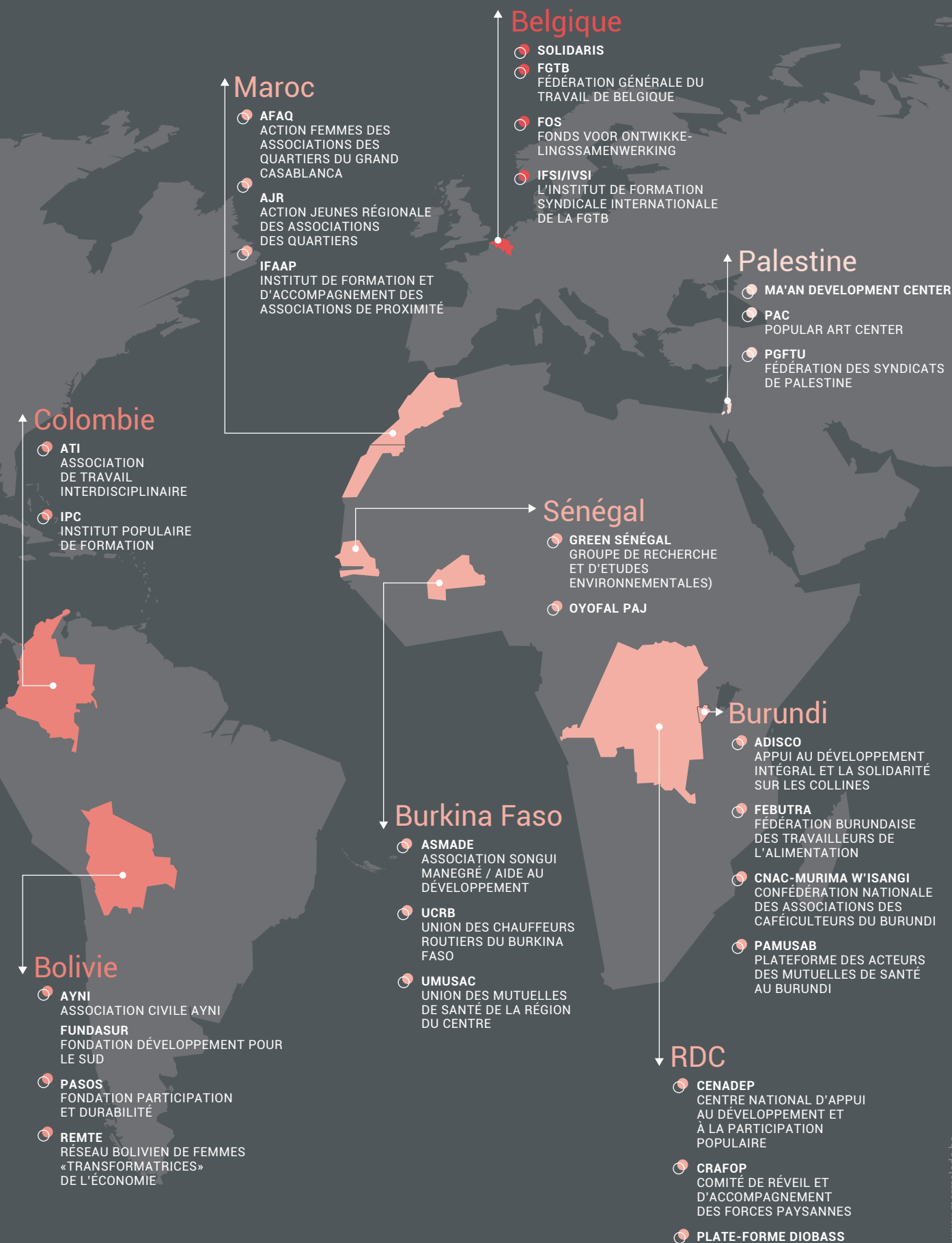
DÉPENSES ET TAUX D'EXÉCUTION CUMULÉ DU PROGRAMME 2017-2018-2019

Dépenses 2017-2019	Montants à Justifier	Dépenses totales cumulées	Subside DGD	Apport propre	Taux d'exécution
Coûts opérationnels	11 056 745,19	9 881 633,52	7 905 306,82	1 976 326,70	89%
Volet Nord en Belgique	981 011,50	917 223,77	733 779,01	183 444,75	93%
OSN01	562 831,69	520 069,44	416 055,55	104 013,89	92%
OSN02	418 179,81	397 154,33	317 723,46	79 430,87	95%
Burkina Faso OSS02	1 231 281,09	1 013 973,18	811 178,55	202 794,64	82%
Burundi OSS3	1 976 177,32	1 880 989,28	1 504 791,43	376 197,86	95%
Maroc OSS06	905 427,27	789 575,61	631 660,49	157 915,12	87%
R D Congo OSS09	1 674 558,82	1 374 211,36	1 099 369,09	274 842,27	82%
Senégal OSS11	884 819,15	807 796,86	646 237,49	161 559,37	91%
Palestine OSS16 PGM Jeunes	830 663,27	753 270,44	602 616,36	150 654,09	91%
Palestine OSS17 Travail décent	182 312,55	165 503,22	132 402,57	33 100,64	91%
Bolivie OSS18	1 270 029,44	1 166 015,88	932 812,70	233 203,18	92%
Colombie OSS19	1 120 464,78	1 013 073,92	810 459,14	202 614,78	90%
Coûts de gestion	1 482 115,16	1 386 423,51	1 109 138,80	277 284,70	94%
Investissements	9 000,00	7 536,50	6 029,20	1 507,30	84%
Fonctionnement	207 303,18	186 477,40	149 181,92	37 295,48	90%
Personnel	1 145 206,54	1 133 182,23	906 545,78	226 636,45	99%
Frais d'évaluation et audit	120 605,44	59 227,38	47 381,90	11 845,48	49%
Coûts directs totaux	12 538 860,35	11 268 057,03	9 014 445,62	2 253 611,41	90%

SYNTHÈSE PARTENAIRES ASSOCIÉS ET LIMITROPHES, THÉMATIQUES ET SCORES DE PERFORMANCES PAR OS EN 2019

Pays/OS	Thématiques	Partenaires associés	Partenaires limitrophes	Appréciation scores de performance 2019 Excellent 😊, bon 😊, moyen 😊, faible 😊								
				Os	E1	E2	P1	P2	S	G	En	
Burkina Faso OSS 02	Protection Sociale ESS	ASMADE UMUSAC UCRB	PL1 : 61 mutuelles sociales PL2 : 3 unions de mutuelles PL3 : 1 cadre de concertation (CAMUS) PL4 : 1 collectifs de 40 associations de transformatrices de produits locaux (CARTPL) PL5 : 4 fédérations syndicales du secteur agroalimentaire		😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊
Burundi OSS 03	Protection Sociale ESS	ADISCO CNAC-B FEBUTRA PAMUSAB	PL1 : FEMUSCABU: 4 Unions et 27 Mutuelles de santé, PAMUSAB PL2 : Université Populaire Haguruka PL3 : UHACOM: 9 Coopératives et réseau de coopératives PL4 : La cellule plaidoyer et la cellule communication de la CNAC PL5 : FEBUTRA : 13 Syndicats, 18 coopératives		😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊
Maroc OSS 06	ESS Protection sociale Genre et jeunesse Démocratie	AFAQ AJR IFAAP	PL1: 15 Associations de quartier PL2: 15 Initiatives d'Economie Sociale et solidaire (IESS)		😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊
RD Congo OSS 09	ESS Protection Sociale Démocratie Droit International Droits humains	CENADEP CRAFOP DIOBASS	PL1 : 21 IEES (16 Sud Kivu, 4 Kinshasa et 1 Kolwezi) PL2 : 3 Mutuelles: LONALO (Equateur) et MUSQUAP(KIN) et MUSAFY (Lubumbashi) PL3 : 5 Dynamiques d'Actions Citoyennes (DAC) (CMS, CORAP, POFQ, Dynamique de Barumbu, Dynamique de Bukavu) PL4 : 6 Fédérations (FOP, FCMU, COPADE, HORECAPICO, ROPAFKI, FETRACO) et une Confédération (la CONAPAC)		😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊
Sénégal OSS 11	Protection Sociale ESS	OYOFAL PAJ GREEN	PL1 : 12 mutuelles de santé PL2 : 3 unions de mutuelles de santé départementales PL3 : 1 union de mutuelles régionale PL4 : 18 Réseaux d'Initiatives Sociales et Solidaires (secteur production et transformation de produits agricoles, halieutiques et artisanaux) et/ ou mouvements de jeunes (suivi par GREEN) PL5 : 15 mouvements de jeunes		😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊
Palestine OSS 016	Genre et jeunesse Démocratie Droit International Droits humains	MA'AN PAC	PL1 : 35 Youth Clubs and CBOs PL2 : 10 Local Popular Committees PL3 : 4000 Students (5 universities) PL4 : Employed Youth		😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊
Palestine OSS 017	Travail décent – droits des travailleurs	PGFTU	PL1 : 7 Régionales « Syndicat des carrières et de la pierre »		😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊
Bolivie OSS 018	ESS Genre et jeunesse	AYNI REMTE FUNDDSUR PASOS	PL1 : 22 Organisations communautaires PL2 : 3 Syndicats : La Confédération de Fabriles (CGTFB), les syndicats des Gastronomes (traiteurs) et le syndicat des travailleurs de la fabrique la PILS		😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊
Colombie OSS 019	Démocratie Droits humains	IPC ATI	PL1 : 2 organisations regroupant des personnes déplacées par la violence PL2 : 2 réseaux : Salsa (régional – 28 organisations) et RENAF (national-123 organisations); PL3 : 3 syndicats (USTIAM (Union Syndical des Travailleurs de l'industrie de la bière, boissons, aliments, de la mata et similaires); SINALTRAINAL (Syndicat National du système agroalimentaire); SINTRACARTORCE (Syndicat Nationale des travailleurs de l'industrie sucrière 14 de Juin).		😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊
Belgique OSN1	Mobilisation	FOS-IFSI	PL1 : Associatif de la mouvance socialiste PL2 : Entités régionales francophones de la FGTB		😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊
Belgique OSN2	Plaidoyer	FOS-IFSI	PL1 : Les mandataires socialistes au niveau européen, fédéral, régional et communautaire		😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊

LES PAYS PARTENAIRES DE SOLSOC



BURUNDI

ADISCO: L'association «Appui au Développement Intégral et la Solidarité sur les Collines», est une ONG burundaise dont la mission est d'accompagner l'émergence et le développement d'un mouvement social national capable de porter son propre développement et d'influencer les politiques au profit des couches modestes de la population. ADISCO mène de front différents programmes : accompagnement des coopératives et dynamiques économiques, des mutuelles de santé, renforcement de la société civile.

PAMUSAB: La Plateforme des Acteurs des Mutuelles de Santé au Burundi est composée des différents acteurs locaux et des ONG promotrices des mutuelles de santé au Burundi. L'objectif de la PAMUSAB est la promotion, la professionnalisation et la défense des mutuelles de santé au Burundi afin que toutes les couches de la population aient accès à des soins de santé de qualité.

CNAC-MURIMA W'ISANGI: La Confédération Nationale des Associations des Caféculteurs du Burundi est une asbl burundaise créée en 2004, dont les membres sont des petit-e-s producteur-riche-s exploitant des plantations allant de 100 à 5000 caféiers chacun-e. La CNAC représente, plaide et défend les intérêts des caféiculteur-riche-s.

FEBUTRA: La Fédération Burundaise des Travailleurs de l'alimentation est une fédération de syndicats du secteur agroalimentaire formel et informel qui se donne pour mission de défendre les intérêts des travailleur-euse-s du Burundi dans le secteur de l'agroalimentaire et des branches connexes, influencer les politiques qui les concernent et contribuer à améliorer leurs conditions de vie et de travail

RD CONGO

CENADEP: À Kinshasa, Bukavu et Lubumbashi, le Centre national d'Appui au Développement et à la Participation Populaire (CENADEP) œuvre pour le bien-être intégral des couches les plus défavorisées, dans les milieux populaires urbains et ruraux. Son équipe (une quarantaine d'agents) accompagne l'organisation des populations à la base pour qu'ensemble elles renforcent leurs luttes et appuient des projets communautaires en faveur du changement social, de l'auto promotion durable et de la réduction des dépendances.

CRAFOP: À l'Équateur, Mbandaka, le Comité de Réveil et d'Accompagnement des Forces Paysannes accompagne les communautés de base vers l'autopromotion en tant que sujet et objet des transformations sociales, politiques, économiques et culturelles dans leur milieu en vue d'améliorer les conditions de vie de leurs membres.

La Plate-forme Diobass: Basée dans le Sud Kivu, elle est un espace pour la recherche-action et le renforcement des dynamiques locales. La Plate-forme Diobass est constituée d'un réseau d'organisations paysannes, de groupes de recherche paysanne, d'organisations non gouvernementales, d'institutions d'enseignement, de centres de recherche et de personnes-ressources qui échangent et réalisent ensemble des actions concrètes pour faire face aux multiples problèmes de la société congolaise.

COLOMBIE

L'IPC (Institut Populaire de Formation) est une organisation de promotion populaire, fondée en 1982 à Medellín. Il s'agit d'une institution de recherche-recherches, de formation, d'opinion publique, de conseil, d'expertise, d'accompagnement et de promotion avec des communautés (académiques, rurales, urbaines, solidaires et connexes). L'organisation joue également un rôle important dans l'accompagnement des victimes du conflit : elle offre des formations et une assistance juridique afin de permettre aux personnes victimes de violations de faire valoir leurs droits. Enfin, elle assure un rôle de plaidoyer politique important. Au cours des 10 prochaines années, l'IPC centrera son activité autour du contexte de post-conflit, de la paix et de la démocratie dans les différents territoires en mettant en avant la garantie du respect des droits humains.

ATI (Association de Travail Interdisciplinaire) est une ONG qui a été fondée en 1985 sur les principes de respect des droits humains, de l'équité sociale et de genre, du renforcement de la démocratie et de la cohabitation. Elle mène ses activités en zone rurale et urbaine à Bogota et dans la région de Cundimarca, en intégrant la sphère économique dans l'action politique institutionnelle et en travaillant notamment sur les thématiques de souveraineté et d'autonomie alimentaires, le droit à l'alimentation, le droit des travailleur-euse-s du secteur agroalimentaire syndicalisé-e-s, dans une approche d'économie sociale et solidaire respectueuse de l'environnement, des territoires et des droits humains.

BOLIVIE

AYNI est une ONG fondée en 1998 par un groupe de jeunes professionnel·le·s engagé·e·s pour améliorer la situation des producteur·rice·s ruraux·ales en Bolivie. Sa mission est de générer des opportunités, faciliter l'accès à la technologie et renforcer les compétences des communautés afin que les familles des régions rurales et périurbaines améliorent leur qualité de vie.

PASOS (Fondation Participation et Durabilité) est une Institution de Développement Social (IPDS) créée en 2000 à Sucre, capitale de la Bolivie. À la base, PASOS répond à la volonté d'un ensemble de personnes travaillant au sein d'institutions dédiées au développement rural d'apporter leur propre vision aux interventions de développement et aux pratiques de gestion institutionnelle. PASOS élabore des propositions de développement durable et inclusif au niveau local et régional, pour faire face aux problèmes de pauvreté, d'inégalité, de changements climatiques et d'exercice des droits des populations les plus vulnérables.

FUNDDASUR (Fondation Développement pour le Sud) est une organisation qui a comme objectif de renforcer de manière individuelle et collective les syndicats du secteur de l'alimentation et de l'hôtellerie et des organisations de producteurs ruraux (légumes, lait, pain et fleurs) afin qu'ils puissent exercer pleinement leurs droits sociaux et économiques. Les organisations appuyées luttent pour obtenir des meilleures conditions de travail et de vie ainsi que l'accès à la protection sociale.

REMTE (Réseau bolivien de femmes «transformatrices» de l'économie) est un réseau constitué d'organisations sociales, qui luttent pour l'émancipation économique des femmes. Il entend contribuer à l'appropriation de certains secteurs de l'économie par des femmes et à la construction d'alternatives économiques plus humaines, équitables et durables qui améliorent leur qualité de vie, particulièrement pour les plus exclues et les plus défavorisées. Son objectif est de se transformer en un réseau plus formalisé, techniquement et politiquement mieux outillé qui puisse s'insérer dans d'autres dynamiques sociales nationales et internationales.

BURKINA FASO

L'Association Songui Manegré / Aide au Développement (ASMADE) est une organisation de développement de droit burkinabé. Créée le 22 mai 1994, elle obtient le statut d'ONG en avril 2006. Elle se mobilise pour la promotion des droits sociaux (santé, éducation, sécurité alimentaire...). Elle accompagne et aide les organisations de base à traduire leurs initiatives en projets concrets. Elle intervient surtout dans la promotion de la santé, via la mise en place de mutuelles de santé. Elle mène aussi des actions en matière de santé reproductive et de lutte contre la pauvreté des femmes en appuyant les restauratrices de rues et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes.

L'Union des mutuelles de santé de la région du centre (UMUSAC) est un réseau de mutuelles de santé qui contribue, à travers son appui technique, matériel et financier, au développement des mutuelles et à leurs actions de sensibilisation. L'action de l'UMUSAC hausse le niveau de santé des populations et améliore leurs conditions de vie. Bénéficiant de l'expérience d'ASMADE, l'UMUSAC appuie aussi les unions du plateau central et de la boucle du Mouhoun, soit 62 mutuelles qui permettent à un total de 67.326 personnes de bénéficier d'un accès amélioré aux soins de santé.

L'Union des Chauffeurs Routiers du Burkina Faso (UCRB) est le syndicat qui défend la reconnaissance et le respect des droits des chauffeurs routiers du Burkina. L'UCRB lutte également contre le trafic des enfants vers la Côte d'Ivoire et leur exploitation dans les plantations de cacao. L'organisation travaille avec les fédérations des boulangers, de l'environnement, du tourisme et de l'hôtellerie et de l'agroalimentaire. Ensemble, ils ont créé en 2019 une plateforme syndicale défendant activement les droits des travailleur·euse·s. L'UCRB se positionne comme un acteur fort dans les espaces de concertation concernant les enjeux politiques.

SENEGAL

L'ONG GREEN Sénégal (Groupe de Recherche et d'Études Environnementales) est une organisation de recherche et de développement créée en 1999 et active dans l'appui aux organisations paysannes communautaires de base dans le secteur de l'économie sociale et solidaire et de l'environnement. Son objectif est de contribuer à la sécurité alimentaire, de lutter contre la pauvreté à travers le renforcement d'initiatives d'économie sociale et solidaire, et de mener des actions de sensibilisation auprès des jeunes citoyens du Sénégal.

Le réseau des mutuelles Oyofal Paj est un réseau de mutuelles situé à Kaolack regroupant plus d'une vingtaine de mutuelles communautaires, 3 unions départementales et l'Union régionale de Kaolack. Ce réseau appuie le développement organisationnel, matériel et technique de ces structures et de leurs actions de sensibilisation et de plaidoyer politique en faveur de l'étendue de la protection sociale pour toutes et tous.

MAROC

L'AFAQ (Action femmes des Associations des Quartiers du Grand Casablanca) appuie et accompagne des structures locales et des dynamiques au sein des quartiers populaires de Casablanca. Elle organise et porte au niveau régional, national et international, avec d'autres acteurs (associations, plateformes...), le processus de plaidoyer autour des questions de « genre » et de l'économie sociale et solidaire. Elle se fixe pour mission de renforcer les capacités des cadres, de favoriser l'émergence de leaders féminines au niveau des quartiers et de sensibiliser le public notamment à la question de l'égalité des genres.

L'AJR (Action Jeunes Régionale des Associations des Quartiers) soutient et accompagne des organisations locales et des dynamiques de jeunes au niveau des quartiers populaires de Casablanca. Sa mission consiste à mobiliser les jeunes appartenant à des sensibilités politiques progressistes diverses et renforcer leurs associations. Elle s'investit avec ces dernières dans des forums sociaux, participe aux espaces de débat de la société civile et aux instances de dialogue avec les pouvoirs publics autour des thématiques liées à la jeunesse, au mouvement associatif et l'économie sociale et solidaire.

L'IFAAP (Institut de Formation et d'Accompagnement des Associations de Proximité) était la structure à l'origine de coordination du programme de Solsoc au

Maroc. Cette structure s'est progressivement transformée en une organisation de référence dans l'accompagnement des cadres associatifs du travail de proximité à Casablanca et au Maroc. L'IFAAP fonctionne comme un outil mis à la disposition des associations de quartiers dont elle est issue. À ce titre, elle entend mettre en place des formations auprès des cadres associatifs et des animateur-riche-s de quartier en vue de susciter le changement social au niveau local et produire des documents de réflexion émanant des besoins des quartiers qui alimenteront des tables rondes annuelles.

PALESTINE

MAAN Development Center est une institution de développement et de formation palestinienne indépendante. Il s'agit d'une ONG pionnière en matière de développement communautaire et de renforcement des capacités en Palestine. Elle agit dans les régions les plus pauvres et marginalisées afin d'améliorer la qualité de vie des populations et de renforcer leurs capacités à maîtriser le développement de leur communauté. À ce titre, MA'AN met en œuvre de nombreux projets en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire, de renforcement des femmes et des jeunes, de développement communautaire et d'environnement.

Le Popular Art Center (PAC) est une ONG qui a été fondée en 1987 pour favoriser le dynamisme artistique et culturel en Palestine. L'ONG cherche à établir un lien étroit entre l'art, la culture, d'une part, et la population palestinienne, d'autre part. À travers ses différentes actions, il contribue à consolider la citoyenneté des Palestiniens en renforçant le caractère national et artistique de la danse et des groupes musicaux. Ainsi, face aux tentatives israéliennes de nier l'existence du peuple palestinien, le centre œuvre pacifiquement à la réaffirmation de son identité, de sa culture et de son histoire.

La PGFTU (la fédération des syndicats de Palestine) est le principal syndicat de Palestine. Elle a une expérience de plus de 50 ans dans la défense et la représentation des travailleur-euse-s. Son objectif est de sensibiliser et former les travailleur-euse-s de ce secteur. La PGFTU organise notamment des ateliers de sensibilisation et de formation sur le Code du travail et les mesures de santé et sécurité au travail au sein de la fédération et dans les entreprises. Le syndicat mène également des actions à portée politique pour améliorer le respect des droits des travailleur-euse-s, notamment l'application, voire l'extension du Code du travail.

MOBILISATION : LIGNE DU TEMPS

2019

Février

Mission au Burundi avec les régionales FGTB Horval de Namur et Charleroi.

Juin

Lancement de la campagne Travail Décent en Colombie avec une projection en avant-première du documentaire «Tierra de lucha» et une présentation de l'exposition de photographies au Cinéma le Palace à Bruxelles.

Septembre

Accueil à Bruxelles d'une délégation de 3 représentants congolais- Frédéric Malu du CENADEP⁵³, Jean-Pierre Kimbuya de l'Union Fait la Force et Florimond Kalenge de la Fédération des Travailleurs de l'Énergie, Mines et Métallurgie. Cette mission avait pour but de faire un état des lieux du travail syndical et des conditions de travail dans le secteur minier en RDC, principalement auprès de la FGTB, en collaboration avec IFSI.

Août

Participation au festival les Solidarités 2019 : en partenariat avec la FGTB Wallonne et le mouvement Présence et Action Culturelles (PAC), stand dans le village associatif, exposition des photos de «Tierra de lucha» et animation auprès du public avec le puzzle. Co-organisation du stand de la FGTB Centrale Générale de Namur sur la thématique de la défense des droits du peuple Palestinien.

Octobre

Projection du documentaire «Tierra de lucha» à la Centrale Générale FGTB et exposition des photos durant le mois d'octobre.

Novembre

Projection du documentaire «Tierra de lucha» dans la régionale FGTB Horval de Namur.

⁵³ CENADEP : Centre National D'appui au Développement et à la Participation Populaire

ETAPES 2019 DU PROCESSUS DE CERTIFICATION DU SYSTÈME D'ÉVALUATION DE SOLSOC PAR LE SES

SES : Service de l'Évaluation spéciale de la Coopération belge au Développement

DATE	QUOI ?	QUI ?
Du 20 nov 2018 au 14 janvier 2019	Finalisation des travaux de sous-groupes des ateliers 1 et 2 (2018).	SL, SR, SD, CN, MBA, GC, PC, PB, AS, AN, VW (voir mails envoyés par CJ le 20/11)
15 et 16 janvier	3ème atelier Certification 1ère partie.	Groupe restreint (VW, PC, AS, SD et CJ)
17 janvier	3ème Atelier Certification 2ème partie	Equipe élargie (SL, SR, SD, CN, MBA, GC, PC, PB, AS, AN, VW et CJ)
Du 18 au 30 janvier	Finalisation rapport auto-évaluation (conclusions par critère + moyenne des scores) + checking des sources de vérifications (rapports, TDR, mails, notes...) Relecture qualité rédaction et orthographe Encodage du rapport dans formulaire ad hoc.	Groupe restreint (VW, PC, AS, SD et CJ) VW et CJ
février	Elaboration du plan d'amélioration sur base des résultats de l'auto-évaluation (5 à 10 pages) Partage avec le CODAC des conclusions de l'auto-évaluation et du plan d'amélioration Partage avec les Partenaires associés du PGM Sud des conclusions de l'auto-évaluation et du plan d'amélioration via mail Coaching individuel par NGO-fédération/Acodev sur base du plan d'amélioration et de l'auto-évaluation	Groupe restreint (VW, PC, AS, SD et CJ) Membres du Codac via mail Chargé de partenariat via mail VW, PC, et CJ
29 mars	Envoi de la demande de certification à la DGD accompagnée du plan d'amélioration finalisé, du rapport d'auto-évaluation, de la description du processus d'évaluation opérationnalisé en interne.	
Novembre	Visite de l'assesseur pendant 1 à 2 jours max	VW, PC, AS, SD et CJ, 1 membre du CA (Martini Hagiefstratiou) + 1 membre du CODAC (Bénédicte Fonteneau), le reste du personnel à la demande de l'assesseur.
Novembre	Validation du rapport de l'assesseur Envoi de la demande formelle de certification à la DGD	VW et CJ

POLITIQUE D'INTÉGRITÉ DE SOLSOC - CODE ÉTHIQUE

1. DÉFINITION ET VALEURS DE SOLSOC

Solsoc est une organisation non gouvernementale de coopération au développement faisant partie de la société civile belge et francophone qui se mobilise pour la solidarité internationale. Son objectif est de contribuer à la construction d'un monde plus juste et plus démocratique. En tant qu'ACNG, elle exerce son droit d'initiative et son rôle critique par rapport aux politiques publiques de coopération internationale et ayant une influence sur le développement (cohérence des politiques). Elle est membre active de la coupole des organisations de solidarité internationale, le CNCD-11.11.11, et de la fédération des ONG francophones et germanophones de Belgique, ACODEV.

Solsoc est une ONG socialiste. Héritière de l'entraide socialiste créée en 1936 par le Parti Ouvrier belge, sa trajectoire s'inscrit dans celle du mouvement ouvrier socialiste, dont l'internationalisme constitue l'une des valeurs fondatrices. Cet élément de son identité lui donne un référent clair à un mouvement et à des valeurs de lutte et de justice sociales. Ce qui lui donne une légitimité et un ancrage dans la société belge, et lui confère une place spécifique dans le paysage des ONG en Belgique, aux côtés du FOS, son alter ego néerlandophone.

1.1 QUELLE EST SA VISION ?

La vision du développement de Solsoc est basée sur l'équité dans le droit et l'accès aux ressources et aux pouvoirs. L'idée de base est que seul le contrôle démocratique de la gestion des ressources peut garantir leur usage dans l'intérêt général. L'ONG entend donc contribuer à construire une société civile forte et active, organisée en groupes de pression et en mouvements sociaux.

Des travailleur·euse·s (femmes et jeunes en particulier) de l'économie informelle et formelle, issu·e·s de communautés situées dans des quartiers défavorisés de milieux urbains et de zones rurales, exclu·e·s socialement, politiquement, économiquement, et soumis·es à des injustices sociales sont davantage résilient·e·s face aux chocs climatiques, sociaux et politiques. En 2040, dans nos pays d'intervention, les membres de ces communautés et leurs descendants peuvent exercer pleinement leurs droits humains (économiques, sociaux, politique ou civiques en particulier) et ainsi réaliser une pleine citoyenneté sans discriminations liées au genre.

Ces travailleur·euse·s et leur famille bénéficient de politiques publiques et de systèmes de protection sociale. Il·elle·s assurent le bien-être des membres de leur famille grâce à des revenus stables et prévisibles tirés de leur travail, bénéficient de conditions de travail décentes, et ont accès à des soins de santé de qualité. Par l'action de sociétés civiles et de mouvements sociaux forts, l'Etat assume ses fonctions régaliennes. Les membres de ces communautés accèdent à des espaces de concertation et sont libres de participer en toute sécurité aux organisations qui défendent leurs droits. Ces communautés mettent également en place de systèmes économiques alternatifs et de gouvernance participative qui réduisent l'exclusion sociale, telle que l'économie sociale

1.2 QUELLE EST SA MISSION ?

La défense des Droits économiques et sociaux des populations vulnérables est au cœur de l'action de Solsoc. Son action est fondée sur des valeurs et principes humains universels : justice sociale, égalité (dont l'égalité hommes-femmes), démocratie, participation, progrès, laïcité... traduits en stratégies adaptées aux spécificités des différents contextes.

Sa mission est de renforcer des mouvements sociaux et des organisations de la société civile en Afrique, au Proche Orient et en Amérique latine dans leur capacité à contribuer à un changement social progressiste, laïque et démocratique, à assumer leur rôle de contrepouvoir, à participer à l'élaboration de politiques publiques, à mobiliser et à accompagner des organisations de base dans la défense de leurs droits économiques et sociaux en vue de leur émancipation.

Sa position privilégiée d'ONG du mouvement socialiste, ainsi que ses collaborations avec des partenaires du Sud, sont un atout majeur dans la manière dont elle conçoit son travail d'interface. Celui-ci est mis au profit d'une action politique et d'éducation permanente en Belgique, en particulier au sein de l'action commune socialiste : syndicats, mutualités, organisations socioculturelles, coopératives. Elle se traduit aussi, au sein de plateformes, coupoles et réseaux d'ACNG et/ou d'actions citoyennes aux niveaux national, européen et international, notamment au sein du cadre stratégique Travail Dégagé.

Au Nord et au Sud, la mission de Solsoc participe à l'amplification ou la consolidation des actions de groupes sociaux discriminés qui agissent par eux-mêmes à travers l'organisation des sociétés civiles. Du niveau local à l'international, ces groupes actionnent tous les leviers possibles pour défendre des intérêts collectifs et réduire les injustices.

Dans neuf pays du Sud (d'Afrique centrale, de l'Ouest et du Nord, du Proche-Orient et d'Amérique andine), Solsoc renforce ses partenaires, acteurs collectifs de changement social, dans leurs capacités à transformer la vie des groupes de population socialement exclus, principalement les jeunes et les femmes en milieu rural ou travaillant dans le secteur de l'économie formelle et informelle et à en consolider les réseaux.

En Belgique, Solsoc relaie les positions de ses partenaires du Sud et mène un travail d'information

et de mobilisation de son public-cible afin d'interpeller les décideur·euse·s politiques sur les questions de politique internationale. Cette action de plaidoyer est menée en partenariat avec d'autres organisations progressistes qui partagent les valeurs politiques et philosophiques de solidarité et de justice sociale de l'ONG.

2. LE CODE ÉTHIQUE

- Le code éthique de Solsoc repose sur les valeurs de l'organisation.
- Le code éthique s'applique à l'ensemble des représentant·e·s de Solsoc : personnel, administrateur·rice·s, volontaires, consultant·e·s. et partenaires à des niveaux différents.
- Solsoc se réserve le droit de modifier ce code si nécessaire. Il est, en effet, essentiel que le code puisse évoluer dans un contexte en constante mutation.

2.1 PRINCIPES

Chacun·e, dans le cadre de ses activités professionnelles et de ses compétences, est tenu·e de connaître et de respecter la législation (lois, actes normatifs, et règlements internes e.a. le règlement de travail et le ROI), en particulier les normes régissant la tenue des comptes et du budget, les normes de protection des données personnelles, de santé et de sécurité. Il·elle est aussi appelé·e à remplir ses fonctions avec attention et soin. Il·elle est, en outre, conscient·e, et individuellement redevable, envers l'organisation, et garant·e de la bonne utilisation des fonds publics.

La présente charte ne reprend donc pas les éléments censés être couverts par la loi, sauf ceux sur lesquels Solsoc souhaite porter une attention particulière.

Solsoc et toutes les personnes concernées par ce code s'engagent, dans chacun de leurs champs d'intervention, à s'acquitter de leurs tâches avec conscience professionnelle, rigueur et sérieux, et en se conformant aux principes de:

- **Égalité et non-discrimination**: chacun-e, dans le cadre de ses activités professionnelles et de ses compétences, doit pouvoir garantir un traitement exempt de toute forme de discrimination. Solsoc refuse tout comportement qui touche à l'intégrité physique et morale d'une personne. Il est par ailleurs strictement interdit de tenir des propos discriminants à l'égard d'autrui.
- **Laïcité**: chacun-e, dans le cadre de ses activités professionnelles et compétences, défend les valeurs de laïcité définie comme le « principe humaniste qui fonde le régime des libertés et des droits humains sur l'impartialité du pouvoir civil démocratique dégagé de toute ingérence religieuse. Il oblige l'État de droit à assurer l'égalité, la solidarité et l'émancipation des citoyens par la diffusion des savoirs et l'exercice du libre examen ». Concrètement pour Solsoc, la laïcité est entendue comme la liberté de croire ou ne pas croire, permettant à tou-te-s de vivre ensemble, avec nos différences et nos ressemblances, sans prosélytisme. Elle est appliquée par Solsoc, dans ses méthodes d'actions à l'ensemble de ses programmes Nord et Sud.
- **Genre**: chacun-e, dans le cadre de ses activités professionnelles et compétences portera une attention particulière aux questions d'égalité hommes-femmes et principalement au sexisme en tant que mécanismes d'exclusion. Solsoc est signataire de la Charte intégration Genre (un socle commun pour les organisations de la société civile et acteurs institutionnels belges).
- **Valorisation de la personne**: chacun-e dans le cadre de ses activités professionnelles et compétences doit garantir, le respect de la personne et de son travail. Solsoc doit veiller à la valorisation des capacités individuelles de chacun-e.
- **Impartialité et absence de conflit d'intérêts**: chacun-e, dans le cadre de ses activités

professionnelles et de ses compétences, doit agir et juger en toute objectivité, sans favoritisme imputable à des sentiments d'amitié ou d'inimitié, ou à un quelconque lien de parenté ou d'affinité. Toute décision relative aux politiques de l'organisation (contrats de fourniture, partenariats, sélection du personnel, etc.) doit se baser sur des estimations solides et ne doit jamais être dictée par des intérêts ou des bénéfices personnels directs ou indirects.

- **Confidentialité**: chacun-e dans le cadre de ses activités professionnelles et compétences, doit s'abstenir de toute divulgation des données de l'organisation (qu'elles soient de nature politique, technique, logistique, stratégique ou économique); les normes de traitement des données personnelles en vigueur doivent être respectées (RGPD).
- **Équité**: principe modérateur du droit objectif (lois, règlements administratifs) selon lequel chacun-e dans le cadre de ses activités professionnelles et compétences peut prétendre à un traitement juste, égalitaire et raisonnable. Dans certains cas limités, la loi fait une place à la notion d'équité en laissant au·à la juge le soin de se déterminer "ex aequo et bono" (selon ce qui est équitable et bon) c'est-à-dire en écartant les règles légales lorsqu'il-elle estime que leur application stricte aurait des conséquences inégalitaires ou déraisonnables.
- **Droits du travail et exploitation sexuelle**: chacun-e, dans le cadre de ses activités et de ses compétences, est tenu de garantir le respect des droits du travail. En évitant toute forme d'exploitation et en s'abstenant d'accepter ou de négocier des relations sexuelles, en ce compris toute faveur sexuelle ou tout autre comportement sexuel humiliant, avilissant ou exploitant autrui, en échange d'argent, d'un emploi, de biens ou de services. Tout acte sexuel avec des enfants (toute personne n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans), est interdit et cela en dépit de l'âge de la majorité du pays dans lequel la mission a lieu. Des incertitudes sur l'âge de l'enfant ne constituent pas un argument de défense. Les

relations sexuelles entre les membres de l'ONG et les bénéficiaires sont fortement déconseillées étant donné les dynamiques de pouvoirs inégales qui sont en jeux. (MSLF).

- Absence de « violence et harcèlement » : chacun-e, dans le cadre de ses activités professionnelles et compétences, considère autrui avec bienveillance et respect. Il lutte, par ailleurs contre toute forme de « violence et de harcèlement », telle que décrite dans le cadre de la convention 190 de l'OIT et dénonce celle-ci s'il en est témoin et/ou victime. L'expression « violence et harcèlement » dans le monde du travail s'entend d'un ensemble de comportements et de pratiques inacceptables, ou de menaces de tels comportements et pratiques, qu'ils se produisent à une seule occasion ou de manière répétée, qui ont pour but de causer, causent ou sont susceptibles de causer un dommage d'ordre physique, psychologique, sexuel ou économique, et comprend la violence et le harcèlement fondés sur le genre ».
- Respect de la santé et de la sécurité : chacun-e, dans le cadre de ses activités et de ses compétences, par ses actions, évite de mettre en danger sa sécurité et celle d'autrui. La sécurité doit faire partie des habitudes quotidiennes. Solsoc s'engage à rédiger un « cadre de référence sur la sécurité et la santé au travail » qui lui est propre et qui tient compte des missions de terrain.
- Respect et protection de l'environnement : chacun-e dans le cadre de ses activités et de ses compétences, s'engage à réduire l'impact de ses activités sur l'environnement et sur le changement climatique. Solsoc cherche à atténuer son impact sur l'environnement et à créer un environnement de travail qui réduit la consommation d'énergie et la production des déchets. Cet engagement concerne le choix raisonné des moyens de transport, le recyclage, la réduction de la consommation d'eau, d'énergie et des

produits à base de papier, l'élimination appropriée des déchets, des ordinateurs et d'autres outils NTIC.

- Honnêteté et transparence : chacun-e dans le cadre de ses activités professionnelles et compétences s'engage à ne pas enfreindre les lois en vigueur ni les règles exposées dans la politique d'intégrité et la politique de Transparence de Solsoc, pour son profit personnel ou celui de l'organisation. Solsoc tend à montrer à travers l'ensemble de sa communication une image respectueuse, positive et active du Sud. L'organisation respecte le « Code de Conduite régissant les images et les messages » réalisé par CONCORD et l'utilise activement dans son éthique de communication. Solsoc est membre de l'Association pour une Ethique dans les Récoltes de Fonds (AERF) depuis 2013.

2.2 RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

Solsoc a une approche basée sur des relations de partenariat équilibrées. Dans un partenariat influencé par des flux financiers et de reddition de comptes d'un partenaire vers l'autre, la position de chaque partie n'est pas égalitaire. Elle dépend de plusieurs facteurs comme la maîtrise de l'accès aux ressources, la gestion de celles-ci, l'arbitrage de leur affectation, la détention d'informations.

Des entités partenaires resteront toujours des entités différentes, qui se sont trouvé un terrain d'entente et une convergence d'objectifs pour collaborer, à côté desquels chaque institution poursuit légitimement ses intérêts propres. Solsoc travaille selon un référentiel clair des conditions à respecter pour gérer de façon saine les rapports de force et équilibrer la relation de partenariat. Ces conditions passent par la formalisation explicite du cadre du partenariat qui fait l'objet d'une convention avec chaque partenaire.

2.3 GESTION DU PERSONNEL

Solsoc garantit :

- L'égalité des chances et la diversité, les recrutements sont ouverts à tou-te-s les candidat-e-s, sans distinction de genre, âge, état civil, nationalité et condition physique. Chacun-e des collaborateur-ric-e-s a la possibilité de se former et d'évoluer en permanence;
- L'équité, grâce à une politique de rémunération transparente ;
- La responsabilité par des profils de fonction et des postes valorisants pour chaque collaborateur-ric-e ;
- La sécurité et le respect de l'autre sont au cœur des préoccupations dans l'accompagnement des collaborateur-ric-e-s tout au long de leur carrière par la mise en pratique d'un RT, ROI et manuel de procédures accessibles à tou-te-s.

La mise en place des procédures formalisées dans le manuel et dans le Règlement de Travail répond à différents objectifs :

- Communiquer les valeurs, la charte d'intégrité et les attentes concernant la façon de faire les choses ;
- Permettre à l'organisation de respecter la législation ;
- Préciser et mettre en œuvre les bonnes pratiques qui conviennent à l'ONG ;
- Soutenir le traitement uniforme du personnel, l'équité et la transparence ;
- Aider la direction à prendre des décisions cohérentes, uniformes et prévisibles.

2.4 GESTION FINANCIÈRE

La gestion financière au sein de l'ONG se veut claire, rigoureuse, efficace et responsable. Selon des procédures claires, décrites dans le manuel de procédures de Solsoc, imposées à chacune des parties prenantes. Tou-te-s les collaborateur-ric-e-s de Solsoc connaissent les procédures et les appliquent.

Solsoc s'oppose à toute forme de corruption active ou passive ou tout détournement de valeurs ou d'actifs de l'association et qui promeut une gestion intègre des ressources matérielles.

De plus, elle s'oppose à toutes activités criminelles y compris financières comme le blanchiment.

2.5 RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS

L'organisation doit, dans la mesure du possible, préférer les agent-e-s techniques et économiques locaux pour autant que la qualité nécessaire des biens, du travail et du service fournis est garantie.

Dans le cadre des appels d'offres pour l'acquisition de biens et de services, le choix des fournisseurs s'effectue sur la base d'évaluations objectives et selon des critères de qualité, de prix et de rectitude et privilégie les fournisseur-euse-s qui sont dans une démarche équitable, et/ou durable et respectent le RGPD.

2.6 COMMUNICATION EXTERNE

Toute communication externe doit être véridique, vérifiable, non violente, respectueuse des droits et de la dignité de la personne. Lors des communications externes, chacun-e doit veiller à ne pas porter préjudice à l'image de Solsoc. Seul-e-s les membres du personnel mandaté-e-s peuvent prendre officiellement position et faire des déclarations officielles au nom de Solsoc.

MANDATS ET RÉUNIONS DES GROUPES DE TRAVAIL EN 2019

STRATÉGIES ET ORGANISATION DE SOLSOC

Mise au Vert: Au moins une fois par an, une « Mise au Vert » réunit en début ou fin d'année l'ensemble des salarié·e·s de l'organisation. Organisée sur 2 à 3 jours, la rencontre est pilotée par le·la directeur·rice et a pour objectif de faire le tour des questions stratégiques et organisationnelles de l'organisation: planification stratégique, suivi et évaluation, planification et coordination des tâches de l'année, gestion du personnel, procédures financières et comptables, procédures de rapportage, communication. Cette année, **la mise au vert s'est déroulée durant 3 jours d'atelier (7, 8 et 9 octobre 2019 au Floréal de Nieuport) et a été consacrée à l'évaluation et à l'actualisation du plan stratégique 2017-2026.**

Interservices: Les réunions de coordination fonctionnelle interservices (IS) se déroulent une fois par mois avec tou·te·s les salarié·e·s de l'organisation, le premier lundi du mois à partir de 9h30. L'ordre du jour est élaboré de façon participative et coordonnée et envoyé par le·la chargé·e des ressources humaines. Les IS sont un lieu d'information, de coordination pratique du travail (qui fait quoi, quand, comment avec qui ?) et de validation de certaines décisions entre les différents services afin d'assurer le bon fonctionnement de l'organisation. Elle prend en compte les recommandations de la mise au vert. Un point « logistique » et un point de compte rendu des Groupes de coordination Stratégique (GS) et des plateformes à l'extérieur est systématiquement à l'ordre du jour. => **10 réunions ont eu lieu en 2019.**

Les MINI interservices: les petites réunions de coordination fonctionnelle interservices (MINI IS) se déroulent tous les 15 jours entre les IS mensuelles, le lundi à 10h. Une Mini IS peut être convoquée en urgence pour des activités qui impliquent toute l'équipe. Elle vise à traiter un

point opérationnel sur les actions en cours en une heure de réunion maximum. L'ordre du jour est fixé au démarrage de la réunion qui est pilotée par le·la directeur·rice). Les décisions opérationnelles sont formalisées par écrit et transmises à l'ensemble de l'équipe par mail.

STRATÉGIES ET SUIVI OPÉRATIONNEL DU PROGRAMME

Le groupe « stratégies programme » (GS PGM) se concentre sur l'élaboration, le suivi et l'évaluation des stratégies du programme commun. Il traite systématiquement les aspects stratégiques de plaidoyer et des synergies internationales déclinés dans le RSI (Résultat de synergie internationale du programme, ainsi que dans les groupes de travail du programme commun et du Cadre Stratégique Commun Travail Décent. Une fois par an, le GS PGM évalue les veilles thématiques. Le GS PGM est piloté par le·la directeur·rice en collaboration avec le·la chargée de l'appui-qualité. Les participant·e·s permanent·e·s du GS PGM sont les chargé·e·s de partenariat Sud, de plaidoyer et de mobilisation Nord du programme. Les réunions du GS PGM se déroulent 4 fois par an lors d'une journée entière → **3 réunions ont eu lieu en 2019**

Le CODAC (Comité d'accompagnement du programme DGD) accompagne les évaluations externes (à mi-parcours et finales) selon les critères du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE et les ateliers de capitalisation réalisés avec les partenaires du programme. Il est coordonné conjointement par le·la directeur·rice et un·e expert·e externe. Il est composé de membres permanents externes (expert·e·s recruté·e·s à partir d'un appel d'offres et partenaires Nord) au PGM commun et des permanent·e·s de l'équipe directement impliqué·e·s dans sa mise en œuvre du programme. Selon les possibilités et les nécessités, des permanent·e·s des autres organisations

du PGM commun, des partenaires, des personnes ressources peuvent participer au CODAC. Le comité se réunit 4 fois par an en plénière et comprend en son sein 3 Groupes de travail thématiques (GT). Cette année, le processus d'analyse et de diagnostic de l'accompagnement et du suivi des stratégies du programme a modifié l'organisation des réunions en GT qui se sont déroulées en binômes (1 expert / 1 chargé-e-s de partenariat) et de quelques réunions entre les experts pour veiller à une harmonisation de l'approche.

Le mandat du CODAC est explicité dans des termes de référence (TDR) pour la durée du programme. Une évaluation de son fonctionnement est prévue en fin de mandat => Cette année, le processus d'analyse et de diagnostic de l'accompagnement et du suivi des stratégies du programme a modifié l'organisation des réunions en GT qui se sont déroulées en binômes (1 expert / 1 chargé-e-s de partenariat) espacées par quelques réunions d'harmonisation entre les experts et des réunions des plénières. Les binômes ont également réalisé une mission dans un des pays suivis par les chargé-e-s de partenariat (5 pays ciblés et 5 missions au total). **Quatre (4) réunions plénières du CODAC se sont tenues en 2019.**

RTPS (Suivi opérationnel partenariat Sud): La RTPS (Réunion Technique Partenariat Sud) rassemble les chargé-e-s de partenariat, le-la directeur-riche, ainsi que le-la chargé-e d'appui administratif et comptable, le-la comptable et tout autre membre de l'équipe dont la présence serait justifiée par les points à l'ordre de jour. La RTPS se réunit au minimum une fois par mois et traite de toutes les questions relatives à la gestion des partenariats Sud : le suivi de l'exécution et les audits des projets et programmes, le suivi des transferts à effectuer vers les partenaires, les rapports et propositions de projets à transmettre aux bailleurs de fonds, l'organisation et la restitution des missions de terrain ou encore l'identification des partenaires et programmes. Au moins une fois par an, une RTPS spéciale « mise au vert » est organisée pour faire un bilan des partenariats dans les pays d'intervention et pour échanger des pratiques en

matière de gestion de partenariat => 10 réunions ont eu lieu en 2019.

RTPN (Suivi opérationnel Volet Nord): La RTPM (Réunion technique plaidoyer/mobilisation) rassemble le-la directrice, le-la chargé-e de la coordination du plaidoyer, le-la chargé-e de partenariat Nord, les chargé-e-s de veille thématique, ainsi que le personnel impliqué dans des actions de mobilisation et tout autre membre de l'équipe dont les points à l'ordre de jour justifieraient la présence. La RTPM se réunit tous les deux mois et traite de toutes les questions relatives au suivi et à la mise en œuvre des stratégies de mobilisation et du plaidoyer. Au moins deux fois par an, une RTPM spéciale consacrée au suivi des incidences est organisée. La RTPM est organisée par le-la chargé-e de la coordination du plaidoyer et le-la chargé-e de partenariat Nord → **4 réunions se sont tenues en 2019.**

Stratégies et organisation de la communication externe.

Le Groupe Stratégique (GS) COM établit la stratégie, la planification et l'évaluation de la communication externe de l'organisation. Il se réunit 4 fois par an. Les participant-e-s permanent-e-s sont : les chargé-e-s de communication, le-la chargé-e de récolte de fonds, le-la représentant-e Volet Nord, le-la représentant-e Volet Sud. La participation d'autres collaborateurs est requise en fonction des points à l'ordre du jour. Le-la directeur-riche a participé plus systématiquement aux réunions cette année → **3 réunions se sont tenues en 2019.**

STRATÉGIES ET ORGANISATION DE LA RECHERCHE DE FINANCEMENT

Le Groupe Stratégique (GS) financements est chargé d'élaborer et d'assurer la mise en œuvre ainsi que le suivi des stratégies de recherche de fonds pour financer le programme et les projets hors programme sans oublier la structure de Solsoc. Le GS financements joue aussi un rôle d'alerte et de suivi opérationnel. Le groupe est constitué au minimum du-de la responsable

financier·e, des chargé·e·s de récolte de fonds et de la communication, du·de la Directeur·rice, et de la secrétaire. Comme pour tous les autres GT, il reste ouvert aux autres membres de l'équipe en fonction de la pertinence de leur participation pour le ou les sujets traités. C'est le·la chargé·e de la récolte de fonds qui pilote le GS → **3 réunions ont eu lieu en 2019**

STRATÉGIE INFORMATIQUE

Le GT informatique planifie et priorise les achats (selon le plan informatique) sur base d'un budget clair et précis, évalue les équipements, assure le suivi des amortissements (au niveau technique) et suit le plan informatique. Il donne les orientations technologiques pour le fonctionnement de l'organisation. Il est piloté par le·la chargé·e de l'appui administratif et technique. Le·la directeur·rice et au moins un membre de l'équipe compétent en informatique y participent. → Il n'y a pas eu de réunion en 2019 hormis en bilatéral avec le chargé de l'appui administratif et technique pour assurer le suivi du plan informatique élaboré fin 2017.

LE GT « BIEN-ÊTRE »

Le bien-être au travail est défini comme l'ensemble des facteurs relatifs aux conditions de travail dans lesquelles le travail est exécuté. Le groupe de travail (GT) « Bien-être » s'occupe donc des activités qui améliorent la cohésion d'équipe, le climat de travail, l'aménagement des lieux, l'ergonomie, la sécurité, la protection de la santé des travailleur·euse·s, et des formations sur le « Bien-être » au travail sur base d'un budget clair et précis. Ses propositions sont ramenées en IS pour prises de décision. Il est piloté par le·la chargé·e de la gestion des ressources humaines. Le·la chargé·e de l'appui administratif et technique et le·la chargé·e de la communication y participent. Les réunions se tiennent au minimum 2 fois par an et en fonction du besoin → Au moins une activité de type « teambuilding » est réalisée par an → Pas de réunions, ni d'activité en 2019 si ce n'est la préparation de la fête de départ en pension d'une collaboratrice.

RELEVÉ DU PERSONNEL EN 2019

Nom	Prénom	Poste (principalement devant ordinateur)	Niveau étude	Date de naissance	Entrée en service	Statut	temps de travail au 31/12/19
Abeels	Patrick	Chargé de la récolte de fonds	Univ.	4/12/1956	1/8/1993	ACS (A101 ou B101)	0,5
		Crédit temps 1/2 tps jusqu'au 31 décembre 2021					0
Ben Abdessamad	Malek	Chargé du suivi partenariat sud Palestine / Maroc	Univ.	7/9/1985	12/3/2018	FP	0,8
		remplacement 0,20 GC				ACS	0,2
Bestgen	Marc	Chargé du financement institutionnel (depart 27/06/19 non remplacée)	Bachelier	28/7/1964	18/3/2019	FP	0
Bodinaux	Pascale	Directrice adjointe (en maladie depuis le 18/11/2018 non remplacé)	Univ.	18/6/1962	1/1/1993	FP	1
Cappe	Odette	Chargée de la gestion du secrétariat (pension le 1er juillet 2019 et remplacée)	CESS	29/6/1954	17/2/1992	ACS (D101)	0
		Base de données (non remplacée)				24/2/2014	FP
Carovis	Michel	Chargé de l'appui administratif & technique	CESI	10/6/1974	6/6/2017	ACS (C101)	1
Cifuentes	Gladys	Chargée du suivi partenariat Sud Bolivie / Colombie	Univ.	6/4/1955	1/2/1993	ACS (A101)	0,8
		Libère 0,20 ETP depuis le 1/11/2017					0
Crevecoeur	Perrine	Chargée du plaidoyer	Univ.	16/4/1978	1/2/2004	ACS (D101)	0,75
		temps partiel médical 1/4 non remplacé					0,25
Demeester	Sylvie	Chargée du suivi partenariat Sud RDC	Univ.	14/3/1962	16/10/1993	ACS (A101)	1
Ferreira Da Costa	Gilberto	Chargé du suivi partenariat sud (en maladie depuis le 5/02/16)	Univ.	3/5/1960	2/1/2006	ACS (A101)	0
Georges	Géraldine	Chargée de l'Action politique depuis le 1er octobre 2019 suite à un CSS	Univ.	12/4/1977	1/10/2003	ACS (A101)	1
Gimnopolou	Ioanna	Chargée de la communication - remplacement GG (départ le 30/11/19)	Univ.	28/3/1988	29/4/2015	ACS (A101)	0
Grelombe	Audrey	Chargée de la comm institutionnelle CDD jusqu'au 31/12/19	Univ.	25/6/1989	8/4/2019	FP	0,8
Hottat	Marilyn	Chargée du secrétariat	Bachelier	20/6/1974	5/12/2019	ACS (B101)	0,5
Jadot	Chantal	Chargée de l'appui qualité	Bachelier	27/2/1968	16/6/1989	ACS (B101)	0,5

Niveau A universitaire ou enseignement supérieur de type long
Niveau B enseignement supérieur de type court
Niveau C enseignement secondaire supérieur
Niveau D enseignement secondaire inférieur

Nom	Prénom	Poste (principalement devant ordinateur)	Niveau étude	Date de naissance	Entrée en service	Statut	temps de travail au 31/12/19
Lecharlier	Stephanie	Chargée du suivi partenariat Sud Burundi	Univ.	24/12/1982	10/11/2016	FP	0,5
		Remplacement AS (jusqu'au 5/02/21)				FP	0,2
Noel	Alexandra	Chargée des ressources humaines	Univ.	14/3/1978	10/1/2005	ACS (D101)	0,75
Nsabimana	Casimir	Chargé de la comptabilité et de la gestion financière	Univ.	25/1/1971	14/11/2005	ACS (A101)	1
Regnard	Stephan	Remplacement GF - chargée du suivi partenariat Sud BF / Sénégal	Univ.	4/9/1963	17/11/2018	ACS	1
Sebbah	Karima	Chargée du suivi budgétaire des programmes	CESS	10/6/1973	1/3/2001	FP	0,75
Schreiber	Aurore	Chargée du suivi partenariat Nord (en congé de maternité et parental du 21/2 au 6/09)	Univ.	1/12/1986	15/2/2012	ACS (B101)	0,25
		Remplacement PA - Chargée du suivi partenariat Nord (en congé de maternité et parental du 21/2 au 6/09)				ACS	0,5
		Chargée du suivi partenariat nord (en congé de maternité et parental du 21/2 au 6/09) CDD jusqu'au 31/12/2021 (0,2 + 0,05) / A partir du 7/09/2019 jusqu'au 5/02/21 en CT				FP	0,05
Verheylewegen	Marie-Thérèse	Appui au suivi partenariat Bolivie (et Colombie)	Univ.	20/9/1966	2/11/2018	FP	0,2
		Appui actions récolte de fonds (du 6/09 au 31/12/2019)				FP	0,3
		Remplacement AS durant Congé de maternité et parental (26/02 au 5/09)				ACS	0
Wemaere	Veronique	Directrice générale	Univ.	10/6/1960	2/7/1990	ACS (A101)	1

Niveau A universitaire ou enseignement supérieur de type long
Niveau B enseignement supérieur de type court
Niveau C enseignement secondaire supérieur
Niveau D enseignement secondaire inférieur

STATUTS DE SOLSOC - DÉCEMBRE 2019

MOD 22



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte

Réservé
au
Moniteur
belge

Déposé / Reçu le

15 JAN. 2020

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
Greffe

N° d'entreprise : 0432.624.255

Dénomination

(entier) : SOLSOC

(abrégé) : SOLSOC

Forme juridique : asbl

Siège : Rue Coenraets, 68 à 1060 Saint-Gilles

Objet de l'acte : modification des statuts, du conseil d'administration et du bureau

1. L'Assemblée générale de Solsoc, réunie le 7 juin 2019, a modifié et adopté la version coordonnée suivante des statuts :

Statuts modifiés et coordonnés le 7 juin 2019

Titre 1 : Dénomination, siège, objet durée

Article 1^{er}

L'association prend pour dénomination le nom de Solsoc.

Le siège social de l'association est situé « Rue Coenraets, 68 à 1060 Saint-Gilles » dans la Région de Bruxelles-capitale, dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles Hal-Vilvoorde, mais peut être transféré en tout autre lieu y compris dans la Région wallonne par une décision de l'assemblée générale à la majorité absolue des membres présents ou représentés, les abstentions n'étant pas reprises dans le calcul des majorités.

Tous les actes, factures, publications et autres documents émanant de l'association mentionnent la dénomination Solsoc - ASBL, ainsi que l'adresse du siège de l'association.

Toute personne qui intervient pour une association dans un document visé à l'alinéa précédent ou l'une de ces mentions ne figure pas peut être déclarée personnellement responsable de tout ou partie des engagements qui y sont pris par l'association.

Art.2

Solsoc défend les valeurs de solidarité, de liberté, d'égalité et de laïcité et s'engage à lutter pour un développement fondé sur les droits humains, sur la démocratie et la justice sociale.

Art.3

L'association a pour buts de :

a) réfléchir et agir en vue de construire des alternatives solidaires, politiques, sociales et économiques, viables et durables à la mondialisation ou modèle de compétition économique, en renforçant les mouvements sociaux, en partenariat avec les organisations qui représentent et font entendre les voix des populations les plus vulnérables, privées de leurs droits au Sud et au Nord ;

b) mettre en œuvre des interventions (actions, projets et programmes) en faveur du respect des droits humains, de la paix entre les peuples, et de la réduction des inégalités sociales, économiques, environnementales et de genre ;

c) mettre en œuvre avec des organisations sociales locales partenaires dans les pays d'intervention, des programmes et projets de coopération au développement qui luttent contre les exclusions, améliorent l'accès aux services sociaux de base et au travail décent (cf. définition de l'OIT) et plus largement aux droits humains dans toutes leurs dimensions ;

d) interpellier en Belgique, les décideur·euse·s politiques, sensibiliser et mobiliser la base sociale de l'action commune socialiste et plus largement l'opinion publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française) autour des enjeux liés aux programmes, projets et interventions.

Art.4

Pour réaliser ses objectifs, l'association :

a) mobilise et affecte les moyens (recherche de financements) nécessaires aux programmes, projets et interventions ;

b) renforce les capacités des partenaires au travers d'ateliers méthodologiques/techniques et un suivi régulier par l'équipe « programme » de Solsoc sur le terrain lors de missions de courte durée ;

c) favorise la mise en relation et en réseau des acteurs au Nord et au Sud pour plus de visibilité et d'impact et joue un rôle d'interface ;

d) initie ou participe à des actions de sensibilisation et de plaidoyer en Belgique ;

e) encadre le personnel en vue de garantir un suivi et un encadrement de qualité des interventions ;

f) mobilise et encadre des bénévoles et stagiaires dans le cadre de ses interventions.

Art.5

L'association est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute en tout temps.

Titre II : membres, admissions, sorties

Art.6

L'association est composée de 3 catégories de membres :

- a. Les membres effectif·ve·s
- b. Les membres adhérent·e·s
- c. Les membres d'honneur

Art. 7

§ 1er. Les membres effectif·ve·s de l'association appartiennent à deux catégories :

1° Sont membres effectif·ve·s de la première catégorie, des personnes physiques issues de l'action commune socialiste proposées par l'une des trois composantes suivantes :

- a. Le Parti socialiste ;
- b. La FGTB ;
- c. Solidaris - Mutualités socialistes.

2° Sont membres effectif·ve·s de la deuxième catégorie, des personnes physiques issues de la société civile ou du monde politique progressiste.

Les membres effectif·ve·s sont reconnus pour leur engagement et leur compétence en lien avec les buts de l'association.

Le nombre de membres effectif·ve·s ne peut être inférieur à dix neuf.

Les personnes issues de la première catégorie constituent au minimum deux tiers des membres effectif·ve·s

Les trois composantes de la première catégorie doivent y être représentées de manière équilibrée.

Un tiers des membres effectifs au minimum appartiennent au même sexe (en recherchant la parité hommes/femmes).

§ 2. Pour devenir membre effectif, il faut en faire la demande au conseil d'administration et :

1° être majeur ou émancipé, ne pas avoir fait l'objet d'une déclaration de culpabilité pour tout fait qui pourrait affecter la réputation de l'association ou de ses membres et ne pas être déchu de ses droits civils et politiques.

2° adhérer aux valeurs et engagements de l'association visés à l'article 2.

3° être présenté e par deux membres effectifs.

4° être admis e par l'assemblée générale.

Les membres effectifs issus de la première catégorie doivent en outre être proposés par une des composantes de l'action commune socialiste visées au § 1er, 1°, du présent article.

§ 3. Les membres effectifs sont les seuls à disposer de la plénitude des droits et à exercer le droit de vote aux assemblées générales.

Sous réserve de l'application de l'article 1er dernier alinéa, les membres effectifs ne contractent en cette qualité aucune obligation personnelle relative aux engagements de l'association.

Tous les membres peuvent consulter au siège de l'association le registre des membres, ainsi que tous les procès-verbaux et décisions de l'assemblée générale, du conseil d'administration ou des personnes, occupant ou non une fonction de direction, qui sont investies d'un mandat au sein ou pour le compte de l'association, de même que tous les documents comptables de l'association.

Les membres effectifs s'engagent à respecter les buts, les statuts, les chartes et autres règlements approuvés par le conseil d'administration.

Ils s'engagent à assister aux assemblées générales de l'association, et le cas échéant aux réunions du conseil d'administration, et à s'impliquer, dans la mesure de leurs moyens, dans les activités de l'association.

§ 4 La qualité de membre effectif se perd :

1° par démission ;

2° par décès ;

3° par exclusion.

La personne qui perd sa qualité de membre effectif n'a aucun droit sur le fonds social.

De la démission.

Tout membre effectif est libre de se retirer de l'association en adressant, par courrier postal ou électronique, sa démission au-à la président e du conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire le-la membre effectif qui ne remplit plus les conditions exigées pour sa nomination. Le conseil d'administration constate soit sur la base d'un courrier de l'instance qui a proposé ce-cette membre, soit d'initiative, que le-la membre ne remplit plus les conditions exigées pour sa nomination et notifie cette décision à l'intéressé-e ainsi que, le cas échéant à l'instance qui l'a proposé.

Peut être démis d'office le-la membre qui est absent e sans excuses ou procuration à trois assemblées générales. Après deux absences de ce type, un courrier de rappel des engagements est adressé au-à la membre concerné-e ainsi que, le cas échéant, à l'instance qui l'a proposé. Le conseil d'administration prend acte de l'absence de justification ou de procuration et notifie la démission d'office à l'intéressé-e ainsi que, le cas échéant, à l'instance qui l'a proposé-e.

De l'exclusion

L'exclusion d'un-e membre effectif est prononcée par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.

Cette assemblée générale est convoquée conformément à l'article 11 § 2, des présents statuts. L'ordre du jour mentionne la proposition d'exclusion avec la mention, au moins sommaire, de la raison de cette proposition.

Le-La membre concerné-e est, à sa demande, entendu-e par l'assemblée générale.

Il-Elle peut se défendre lui-elle-même ou être défendu-e par un tiers, avocat-e ou non. Aucun quorum de présence n'est requis. L'exclusion ne peut être prononcée qu'à la suite d'un vote secret, à la majorité des deux tiers des voix des membres présent-e-s ou représenté-e-s. La décision ne doit pas être motivée. Elle est notifiée à l'intéressé-e.

De la suspension

Le conseil d'administration peut suspendre, jusqu'à décision définitive de l'assemblée générale, le-la membre effectif-ve qui se serait rendu-e coupable d'infraction grave aux statuts ou qui aurait un comportement qui peut affecter la réputation de l'association ou de ses membres. Il-Elle en informe préalablement l'intéressé-e qui peut demander à être entendu-e par le conseil d'administration. La décision est prise à la suite d'un vote secret, à la majorité des deux tiers des membres présent-e-s ou représenté-e-s.

Dès que la notification est intervenue, le-la membre suspendu-e est déchargé-e de tout mandat ou mission au sein de l'association ou à l'extérieur qui lui aurait été conféré par l'une ou l'autre instance de l'association.

Le-La membre suspendu-e qui avait été nommé-e administrateur-ric-e est déchargé-e de ce mandat.

Il-Elle garde toutefois tous ses autres droits statutaires, y compris celui d'être convoqué et de voter à l'assemblée générale.

L'éventuelle exclusion du-de la membre suspendu-e est prononcée lors de la première assemblée générale convoquée après la décision de suspension.

§ 5. Le conseil d'administration tient au siège de l'association un registre des membres effectif-ve-s. Ce registre reprend les noms, prénoms, date de naissance et domicile des membres.

En outre, toutes les décisions d'admission, de démission ou d'exclusion des membres sont inscrites dans ce registre sous le contrôle du conseil d'administration endéans les huit jours calendrier de la connaissance que le conseil a eue de la décision.

Art. 8

§1 À leur demande, sont membres adhérent-e-s ceux-e-les qui participent aux buts poursuivis par l'association en agissant au profit de celle-ci par exemple comme bénévole ou donateur-ric-e, et qui sont désigné-e-s comme tel-le par le conseil d'administration.

Cette qualité ne confère aucun droit à son titulaire

§ 2 Le-La membre adhérent-e est libre de démissionner à tout moment en adressant un courrier à la président-e du conseil d'administration.

Le-La membre adhérent-e est réputé-e démissionnaire lorsqu'il-elle n'est plus actif-ve dans l'association. Le conseil d'administration prend acte de cette démission.

Le conseil d'administration peut retirer la qualité de membre adhérent-e au-à la membre dont le comportement se révélerait incompatible avec les valeurs de l'association. Il en informe préalablement l'intéressé-e qui peut demander à être entendu-e par le conseil d'administration. La décision est notifiée à l'intéressé-e

Art. 9

§ 1 Les membres d'honneur sont des personnes physiques ou morales à qui le conseil d'administration confère cette qualité.

Cette qualité ne confère pas de droit à son-sa titulaire.

Cette qualité peut être cumulée avec celle de membre effectif-ve ou de membre adhérent-e de l'association.

§ 2. Le conseil d'administration peut retirer la qualité de membre d'honneur au-à la membre dont le comportement se révélerait incompatible avec les valeurs de l'association. Il en informe préalablement l'intéressé-e qui peut demander à être entendu-e par le conseil d'administration. La décision est notifiée à l'intéressé-e

Titre IIF : Organes de gestion

Section 1. Assemblée générale

Art. 10

L'assemblée générale est composée de toutes les membres effective-s. Elle est présidée par le-la président-e du conseil d'administration ou, à défaut, par un-e vice-président-e ou par un-e administrateur-ric-e désigné-e par l'assemblée générale pour remplir cette fonction.

Art. 11

§ 1 L'assemblée générale se réunit au minimum une fois par an, au plus tard dans les 6 mois de la clôture de l'exercice social pour approuver les comptes annuels de l'année écoulée et le budget de l'exercice suivant.

Elle se réunit chaque fois que le conseil d'administration l'estime nécessaire.

Une assemblée générale doit être convoquée par le conseil d'administration lorsqu'un cinquième des membres effective-s au moins en fait la demande.

Elle est convoquée dans les vingt et un jours calendrier de la demande. Elle se tient au plus tard le quarantième jour.

§ 2. Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour les objets suivants :

1. les modifications des statuts ;
2. l'admission et l'exclusion des membres effective-s ;
3. la nomination, la révocation et la décharge des administrateur-ric-e-s et commissaires aux comptes, ainsi que la rémunération de ces dernier-e-s ;
4. l'approbation des budgets et des comptes ;
5. la dissolution de l'association et la désignation d'un-e ou plusieurs liquidateur-ric-e-s ;
6. tous les cas où les statuts et la loi l'exigent.

§ 3. Les assemblées générales sont convoquées par le-la président-e, en cas d'empêchement ou d'absence de celui-elle-ci, par les vice-président-e-s ou l'un-e d'entre eux-elles en cas d'empêchement ou d'absence de l'autre.

Le-la ou les directeur-ric-e-s de Solsoe sont invité-e-s aux assemblées générales.

En cas d'empêchement, les membres peuvent s'y faire représenter par un-e autre membre effective. Celui-Elle-ci ne peut être porteur-euse au maximum que de deux procurations.

§ 4. Les convocations sont faites par courrier postal ou électronique, adressées au moins huit jours calendrier avant la date de la réunion. Sauf dispositions contraires prévues par les présents statuts et la loi, elles contiennent au minimum l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Toute proposition signée par 3 membres effective-s au moins doit être portée à l'ordre du jour et être envoyée aux membres avant la tenue de l'assemblée générale.

Sauf en ce qui concerne les modifications aux statuts ou la révocation d'un-e administrateur-ric-e, des résolutions peuvent être prises en cas d'urgence, en dehors de l'ordre du jour, mais seulement à l'initiative ou avec le consentement du conseil d'administration statuant à la majorité des membres présent-e-s ou représenté-e-s.

§ 5. Une assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si les modifications sont explicitement indiquées dans la convocation et si l'assemblée réunit au moins les deux tiers des membres effective-s, présent-e-s ou représenté-e-s.

Aucune modification ne peut être adoptée sans la majorité des deux tiers des voix des membres effective-s présent-e-s ou représenté-e-s.

Toutefois, la modification qui porte sur le ou les buts en vue desquels l'association est constituée, ne peut être adoptée qu'à la majorité des quatre cinquièmes des voix des membres présents ou représentés.

Si les deux tiers des membres effectifs ne sont pas présents ou représentés à la 1^{ère} réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer valablement, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés et adopter les modifications aux majorités prévues à l'alinéa 2 ou à l'alinéa 3. La 2^{ème} réunion ne peut être tenue moins de 15 jours calendrier après la 1^{ère} réunion.

Art. 12

Tous les membres effectifs ont un droit de vote égal à l'assemblée générale.

Les résolutions sont prises à la majorité absolue des voix présentes ou représentées, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par la loi ou les présents statuts, les abstentions n'étant pas reprises dans le calcul des majorités.

Art. 13

Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans un registre de procès-verbaux signés par le-la président-e ou un-e vice-président-e.

Section 2 – Conseil d'administration

Art. 14

§ 1^{er}. Le conseil d'administration est composé de minimum douze et maximum dix-huit membres effectifs, nommé-e-s et révoqué-e-s par l'assemblée générale.

Neuf d'entre eux-elles au moins sont issu-e-s de la première catégorie de membres effectifs visée à l'article 7, § 1^{er}, dont au minimum trois sont issu-e-s de chacune des trois composantes.

Un tiers des membres effectifs du minimum appartiennent au même sexe (en recherchant la parité hommes/femmes).

§ 2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation et sous la présidence du-de la président-e ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-elle-ci, par les vice-président-e-s ou l'un-e d'entre eux-elles en cas d'empêchement ou d'absence de l'autre.

Il se réunit au minimum deux fois par an, dont l'une de ces réunions au moins se tient le premier semestre et l'autre le second.

Le conseil d'administration se réunit également à la demande de trois administrateur-ric-e-s ou du-de la délégué-e à la gestion journalière, chaque fois que les intérêts de l'association le requièrent.

Sauf lorsque le point discuté les concerne ou à leur demande, le-la délégué-e à la gestion journalière et le-la ou les directeur-ric-e-s de l'équipe de Solson assistent de plein droit aux réunions du conseil d'administration.

§ 3. Un-e administrateur-ric-e peut se faire représenter aux réunions du conseil d'administration par un-e autre administrateur-ric-e : chaque administrateur-ric-e ne peut être porteur-euse que de maximum deux procurations.

Art. 15

La durée du mandat est fixée à quatre ans.

Tout administrateur-ric-e est libre de démissionner de son mandat en adressant, par courrier postal ou électronique, sa démission au-à la président-e du conseil d'administration. Sa démission prend effet deux mois après la date d'envoi de ce courrier.

Peut être démis l'administrateur-ric-e qui est absent-e sans excuses ou procuration à trois réunions. Après deux absences de ce type, un courrier de rappel des engagements est adressé au-à la membre concerné-e et le cas échéant, à l'instance qui l'a mandaté-e. Le conseil d'administration prend acte de l'absence de justification ou de procuration et notifie la démission d'office à l'intéressé-e ainsi que, le cas échéant, à l'instance qui l'a mandaté-e.

En cas de vacance au cours du mandat, un-e administrateur-ric-e provisoir-e peut être nommé-e par le conseil d'administration. Cette désignation doit être ratifiée par la prochaine assemblée générale. L'administrateur-ric-e provisoir-e achève le mandat de celui-celle qu'il-elle remplace.

Les administrateurs-ric-es sortant-e-s sont rééligibles.

Art. 16

Le conseil d'administration désigne en son sein un-e président-e, deux vice-président-es, un-e secrétaire-trésorier-e qui composent le bureau.

Tout-e membre du bureau est libre de démissionner de son mandat en adressant, par courrier postal ou électronique, sa démission au président-e du conseil d'administration. Sa démission prend effet deux mois après la date d'envoi de ce courrier.

Est réputé démissionnaire le membre qui est absent-e sans excuses ou procuration à trois réunions consécutives. Le conseil d'administration prend acte de l'absence de justification ou de procuration et notifie la démission d'office à l'intéressé-e ainsi que, le cas échéant, à l'instance qui l'a mandaté-e.

La désignation peut être révoquée à tout moment par le conseil d'administration.

Les membres du bureau ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat. Ils-Elles ne contractent, en raison de leur gestion, aucune obligation personnelle en rapport avec les engagements de l'association.

Art. 17

Le conseil d'administration désigne la ou les personnes chargées de la gestion journalière de l'association, membres ou non du conseil d'administration, dont il définit les compétences et les pouvoirs.

Le-La délégué-e à la gestion journalière est libre de démissionner de son mandat en adressant, par courrier postal ou électronique, sa démission au président-e du conseil d'administration. Sa démission prend effet deux mois après la date d'envoi de ce courrier.

La désignation peut être révoquée à tout moment par le conseil d'administration.

Le-La délégué-e à la gestion journalière n'est responsable que de l'exécution de son mandat. Il-Elle ne contracte, en raison de leur gestion, aucune obligation personnelle en rapport avec les engagements de l'association.

Art. 18

Le-La délégué-e à la gestion journalière ou, à défaut de désignation de celui-elle-ci, le bureau désigne les représentant-e-s de l'association auprès des organismes privés ou publics, ainsi que dans les divers conseils, coordinations ou commissions au sein desquels il est utile que l'association soit représentée.

Ces représentant-e-s peuvent recevoir un mandat impératif. Il-Elle-s font régulièrement rapport sur l'activité découlant de leur mandat.

Art. 19

Sauf dans le cas prévu à l'article 7, § 4, De la suspension, le conseil d'administration délibère valablement dès que la majorité au moins de ses membres sont présent-e-s ou représenté-e-s et ses décisions sont prises à la majorité des voix, les abstentions n'étant pas reprises dans le calcul des majorités.

Les décisions du conseil d'administration sont consignées dans un registre de procès-verbaux signé par le-la président-e ou un-e vice-président-e

Art.20

Sous réserve des autres dispositions des statuts, le conseil d'administration gère les affaires de l'association.

Il a pour mission principale de veiller à la mise en œuvre des orientations générales de l'association telles que décidées par l'assemblée générale et de veiller à la cohérence globale des actions de l'association.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 21

La signature du/de la président/e et celle du/de la délégué/e à la gestion journalière sont requises, soit ensemble, soit séparément avec celle d'un/e administrateur/ice pour engager l'association.

Le conseil d'administration peut cependant donner mandat à plusieurs administrateur/ices ou au/à la délégué/e à la gestion journalière.

La représentation de l'association dans les actes judiciaires et extrajudiciaires est déléguée au/à la président/e et au/à la délégué/e à la gestion journalière, soit ensemble, soit séparément avec celle d'un/e administrateur/ice.

Art.22

Les administrateur/ices ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat. Ils/Elles ne contractent, en raison de leur gestion, aucune obligation personnelle en rapport avec les engagements de l'association.

Section 3 – Bureau exécutif

Art. 23

§ 1er. Le bureau exécutif de l'association est compétent pour :

- 1° agir sur délégation explicite du conseil d'administration ;
- 2° gérer les affaires qui ne relèvent pas de la gestion journalière et dont l'urgence est incompatible avec la réunion du conseil d'administration,
- 3° aider à sa demande le/la délégué/e à la gestion journalière dans la gestion quotidienne de l'association, notamment en traitant les questions de personne ou qui requièrent une confidentialité momentanée et le cas échéant le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement ;
- 4° procéder aux évaluations du/de la directeur/ice de l'association ;
- 5° préparer l'ordre du jour des assemblées générales et conseils d'administration.

§ 2. Ce Bureau se réunit autant de fois que la gestion de l'association l'exige.

Il peut se faire assister, lorsque cela s'avère nécessaire, de toute autre personne dont les compétences s'avèrent utiles au bon fonctionnement de l'association.

Sauf lorsque le point discuté le/la concerne ou à sa demande, le/la délégué/e à la gestion journalière et le/la ou les directeur/ices de l'équipe de Solsoc assistent de plein droit aux réunions du bureau.

Les décisions du bureau sont rapportées au conseil d'administration et sont consignées dans un registre de procès-verbaux signés par le/la président/e ou un/e vice-président/e.

Titre IV : représentations régionales, subrégionales et locales,

Art 24

Pour sensibiliser la population de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française) à son action, l'association peut créer des comités régionaux, subrégionaux et locaux, dont la responsabilité est confiée à un/e coordinateur/ice.

Ces comités doivent bénéficier de l'agrément du conseil d'administration. Le conseil d'administration détermine les conditions d'agrément et de retrait d'agrément de ces comités. Une convention est établie entre le conseil d'administration et le comité qui précise le cadre de la collaboration et les obligations respectives. Tout/e membre du conseil d'administration de l'association peut participer aux travaux du comité de la région, sous-région ou localité dans laquelle il/elle réside.

Titre V : Gestion financière

Art. 25

Les recettes de l'association proviennent :

- 1° des dons et legs ;
- 2° des aides, subventions ou allocations de sources publiques ou privées ;
- 3° des bénéfices résultant de ses activités ;
- 4° des recettes de partenariat et de mécénat émanant d'entreprises publiques et privées, d'associations ou de fondations ;
- 5° des intérêts des capitaux placés.

Art. 26

L'exercice social commence le 1er janvier pour se terminer le 31 décembre.

Art. 27

Le contrôle de la situation financière, des comptes annuels et des opérations constatées dans les comptes annuels, est confié à un commissaire, personne physique ou morale, membre de l'Institut des réviseurs-auses d'entreprises, désigné-e par l'assemblée générale. Elle fait rapport à l'assemblée générale sur les conclusions de ses contrôles lors de l'assemblée générale de l'association chargée du contrôle des comptes annuels.

Le cas échéant, il-elle peut convoquer l'assemblée générale. Il-Elle est tenue de convoquer une assemblée générale à la demande d'un cinquième des membres de l'association.

Le-La commissaire assiste aux assemblées générales lorsqu'elles sont appelées à délibérer sur la base d'un rapport établi par ses soins

Titre VI : Dissolution et liquidation

Art. 28

L'assemblée générale appelée à se prononcer sur la liquidation de l'association est convoquée et les décisions sont prises dans les mêmes conditions que celles prévues à l'article 11 § 2, qui s'applique, mutatis mutandis.

En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale extraordinaire désignera le-la ou les liquidateurs-rices, déterminera leurs pouvoirs et indiquera l'affectation à donner à l'actif net de l'avoir social en clôture de liquidation.

Cette affectation devra obligatoirement être faite en faveur d'une association progressiste ayant un objet social similaire à celui de Solsoc

Art. 29

Tout ce qui n'est pas prévu expressément par les présents statuts est réglé par la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes

2. L'assemblée générale du 7 juin 2019 a désigné les administrateurs suivants :

BOURGEAUX Jacques, Avenue des Rousserolles 41, 1640 RHODE-SAINT-GENESE - né le 24/01/1944 à IXELLES

CEJLEMANS Estelle, Rue de Labliou, 8, 7850 ENGHEN - née le 12/02/1970 à ROCOURT

CORNIL Tanguy, Place de Saint-Maur 14, 7500 TOURNAI - né le 7/05/1959 à TOURNAI

DUBOIS Fanny, Boulevard du Roi Albert II, 43, 1030 BRUXELLES - née le 14 mars 1988 à UCCLE

FERNANDEZ SANCHEZ Jenifer, Rue de la Victoire 193 B3, 1080 SAINT-GILLES - née le 1/06/1983 à BRUXELLES

FONTENELLE Ariane, Rue Fontainas 37, 1080 BRUXELLES - née le 17/07/1978 à CHARLEROI

GAMBINI Antonio, Rue de Villers 11, 1000 BRUXELLES - né le 21/12/1973 à IXELLES

GROYONNIUS Gwenaëlle, Rue Charles Zoude 26, 5000 NAMUR - née le 16/10/1978 à NAMUR

HAGIEFSTRATIOU Martini, Avenue Maxime Van Praag 1, 1180 UCCLE - née le 27/09/1986 à BRUXELLES

HOUBA Delphine, Quai du Chantier, 7 B03, 1000 BRUXELLES - née le 28/05/1985 à UCCLE

JAMMAR Paul, Rue de l'Eglise 1, 4500 HUY - né le 8/07/1956 à HUY

Réservé
au
Moniteur
belge



Volet B - Suite

JOTTRAND Gabrielle, Boulevard Louis Metlewie 9 bte 25, 1080 MOLENBEEK-ST-JEAN - née le 26/09/1960 à UCCLE

LAMAS Rafael, Avenue des Sept Bonniers 221, 1190 **FOREST** - né le 30/08/1966 à HAINE-SAINT-PAUL

LEPOIVRE Florence, Square Volckerick 18, 1170 BRUXELLES - née le 25/02/1975 à BRUXELLES (district 2)

MARLIER Francis, Rue des Fonds 82a , 5170 LUSTIN - né le 16/04/1961 à WILRIJK

RAMQUET Jean-François, Bois de Sclessin, 32, 4031 ANGLEUR - né le 18/09/1959 à ROCCURT

VAN ERPS Noémie, Rue de la motte 8A, 1490 COURT-SAINT-ETIENNE - née le 29/03/1987 à UCCLE

3. Le Conseil d'administration du 25 septembre 2019 a désigné les membres du bureau exécutif suivants :

Présidente : Houba Delphine

Vice-président(e)s : Hagiefstratiou Martini et Ramquet Jean-François

Secrétaire-trésorier : Marlier Francis

Gabrielle Joltrand, administratrice

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

RAPPORT FINANCIER

ANNEXES AU RAPPORT FINANCIER 2019

PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 16 JUIN 2020



TABLE DES MATIÈRES

- 1 STRUCTURE : BUDGET RÉALISÉ 2019 ET PRÉVISIONNEL 2020
- 2 RAPPORT DU COMMISSAIRE-RÉVISEUR
- 3 COMPTES INTERNES COMPLETS
- 4 RÈGLES D'ÉVALUATION ET DE COMPTABILISATION

1.STRUCTURE : BUDGET RÉALISÉ 2019 ET PRÉVISIONNEL 2020

CHARGES

12

Exercice: Ex. 2019

Date: 15-05-20

Cost Centers	Compte	Libellé	Budget actual	Budget réalisé	% Réalisé	Solde	Budget 2020	Budget adapté 15/05/2020
Frais Divers	604000	Achats pour compte de tiers	1.000,00	4.515,40	452%	-3.515,40	1.010,00	4.000,00
		Sous total	1.000,00	4.515,40	452%	-3.515,40	1.010,00	4.000,00
Frais d'immeuble	610000	Loyer	30.000,00	30.000,00	100%	0,00	30.000,00	30.000,00
	610111	Electricité	3.000,00	2.905,53	97%	94,47	3.030,00	3.030,00
	610112	Mazout	1.200,00	1.909,63	159%	-709,63	1.212,00	1.212,00
	610113	Eau	350,00	310,82	89%	39,18	353,50	353,50
	610114	Entretien bureau et produits d'entretien	10.000,00	10.785,81	108%	-785,81	10.100,00	10.100,00
	610115	Précompte immobilier	3.366,00	3.443,54	102%	-77,54	3.399,66	3.399,66
	610116	Alarme	1.500,00	1.249,43	83%	250,57	1.515,00	1.515,00
	611150	Réparation et achat petit mat de bureau	500,00	374,08	75%	125,92	505,00	505,00
		Sous total	19.916,00	20.978,84	105%	-1.062,84	50.115,16	50.115,16
Frais de bureau	611000	Fournitures de bureau	7.000,00	2.409,20	34%	4.590,80	7.070,00	7.070,00
	611100	Achat de divers matériels	4.500,00	6.734,15	150%	-2.234,15	4.545,00	4.545,00
	611400	Poste	700,00	2.448,84	350%	-1.748,84	707,00	707,00
	611300	Photocopies	9.500,00	6.767,05	71%	2.732,95	9.595,00	9.595,00
	611600	Fournitures informatiques	5.200,00	354,50	7%	4.845,50	7.252,00	7.252,00
	611500	Télécommunications	8.000,00	7.514,30	94%	485,70	8.080,00	8.080,00
			Sous total	34.900,00	26.228,04	75%	8.671,96	37.249,00
Assurances	612000	Assurance RC exploitation	250,00	241,61	97%	8,39	252,50	252,50
	612100	Assurance locaux-incendie	400,00	408,79	102%	-8,79	404,00	404,00
	612500	Assurance accidents de travail employés	2.800,00	2.982,68	107%	-182,68	2.828,00	2.828,00
	612510	Assurance div employés	250,00	183,44	73%	66,56	252,50	252,50
	612511	Service Médical	200,00	0,00	0%	200,00	202,00	202,00
	612300	Assurance auto	1.400,00	1.311,86	94%	88,14	1.414,00	1.414,00
		Sous total	5.300,00	5.128,38	97%	171,62	5.353,00	5.353,00
Collaborateurs Externes	613000	Maintenance informatique	8.500,00	5.874,44	69%	2.625,56	9.585,00	9.585,00
	613200	Révisorat-Audits	11.200,00	11.132,00	99%	68,00	11.312,00	11.312,00
	613300	Honoraires-Autres	0,00	0,00	0%	0,00	0,00	0,00
	613420	Gestion HDP	6.100,00	7.621,09	125%	-1.521,09	6.161,00	6.161,00
	613110	Maintenance winbooks	2.000,00	1.044,23	52%	955,77	2.020,00	2.020,00
	613100	Abonnement Isabel	2.800,00	2.467,04	88%	332,96	2.828,00	2.828,00
	613120	Maintenance SnapShot	500,00	202,61	41%	297,39	505,00	505,00
613500	Collaborateurs extérieurs	4.000,00	26,30	1%	3.973,70	7.040,00	7.040,00	
		Sous total	35.100,00	28.367,71	81%	6.732,29	39.451,00	39.451,00
Cotisations	614000	Cotisations	5.500,00	5.230,46	95%	269,54	5.555,00	5.555,00
	616001	Abonnements divers	500,00	304,60	61%	195,40	505,00	505,00
		Sous total	6.000,00	5.535,06	92%	464,94	6.060,00	6.060,00

Frais des missions	615000	Frais de mission /Avions	10.000,00	3.216,57	32%	6.783,43	13.000,00	13.000,00
	615010	Frais de mission /Hôtels & repas	3.608,11	1.723,10	48%	1.885,01	3.644,19	3.644,19
	615020	Frais de mission /Per Diem	4.244,83	1.780,00	42%	2.464,83	4.287,28	4.287,28
	615030	Frais de mission /Divers	636,72	260,00	41%	376,72	643,09	643,09
	615040	Frais de mission /Déplacement	1.061,21	341,34	32%	719,87	1.071,82	1.071,82
		Sous total	19.550,87	7.321,01	37%	12.229,86	22.646,38	22.646,38
Frais de représentation	615100	Représentations	300,00	335,30	112%	-35,30	400,00	400,00
		Sous total	300,00	335,30	112%	-35,30	400,00	400,00
Frais de Réunions	616810	Frais de réunions	4.000,00	4.739,54	118%	-739,54	5.000,00	5.000,00
		Sous total	4.000,00	4.739,54	118%	-739,54	5.000,00	5.000,00
Communication	616000	Documentation	1.000,00	60,44	6%	939,56	1.010,00	690,00
	614010	Publications/ envois postaux/mailling	0,00	3.671,13	0%	-3.671,13	0,00	11.636,00
	616100	Impressions	12.618,00	5.836,85	46%	6.781,15	12.744,18	6.000,00
	616002	Droits d'auteur	300,00	0,00	0%	300,00	303,00	500,00
	616900	Manifestation & organisation événements	6.000,00	9.301,86	155%	-3.301,86	6.060,00	1.500,00
	611510	Internet	2.040,00	4.629,49	227%	-2.589,49	2.060,40	2.060,40
	616400	Communication et Visibilité	4.150,00	874,04	21%	3.275,96	4.191,50	5.950,00
		Sous total	26.108,00	24.373,81	93%	1.734,19	26.369,08	28.336,40
Coût du personnel-Travailleurs	620200	Rémunérations Brutes employés	780.000,00	794.747,13	102%	-14.747,13		
	620210	Frais déplacements /HDP	5.700,00	4.972,94	87%	727,06		
	620211	Frais de déplacements /SNCB	4.800,00	5.835,50	122%	-1.035,50		
	621200	Charges patronales	53.000,00	54.707,63	103%	-1.707,63		
	623000	Chèques repas	20.000,00	17.921,95	90%	2.078,05		
	623010	Dotations prov pécule de vacances	0,00	46.371,67	0%	-46.371,67		
	623011	Reprise prov pécule de vacances	0,00	-39.342,61	0%	39.342,61		
		Sous total	863.500,00	885.214,21	103%	-21.714,21	952.719,60	952.719,60
Coût du personnel-Autres	616600	Indemnité forfaitaires (bénévoles, stag	300,00	590,00	197%	-290,00	303,00	303,00
	616700	Formation	6.000,00	1.445,46	24%	4.554,54	6.060,00	6.060,00
	613410	Gestion Chèque Repas	2.200,00	1.775,80	81%	424,20	2.222,00	2.222,00
	615110	Cadeaux et autres festivités	1.000,00	448,17	45%	551,83	1.010,00	1.010,00
	615120	Cantine	2.200,00	1.815,60	83%	384,40	2.222,00	2.222,00
	615200	Frais de déplacement	2.500,00	3.413,94	137%	-913,94	2.525,00	2.525,00
		Sous total	14.200,00	9.488,97	67%	4.711,03	14.342,00	14.342,00
Amortissements	630200	Dot.amort. immo. corporelles	0,00	5.959,25	0%	-5.959,25		
	630900	DOT. RED. VAL. IMMO. CORPORELLES	0,00	0,00	0%	0,00		
		Sous total	30.000,00	35.959,25	120%	-5.959,25		
Frais financiers	650000	Frais bancaires	700,00	677,54	97%	22,46	0,00	0,00
	654000	DIFFERENCES DE CHANGE EURO	0,00	7,08	0%	-7,08	707,00	707,00
	659000	Différence sur le règlement	0,00	0,00	0%	0,00	0,00	0,00
		Sous total	700,00	684,62	98%	15,38	707,00	707,00
Charges exceptionnelles et diverses	660500	Charges sur exercice antérieur	0,00	0,00	0%	0,00		
	636100	Utilisation et reprise des provis. Repar et entr	0,00	0,00	0%	0,00		
	662000	Provision pour risques et charges	0,00	0,00	0%	0,00		
	668000	Charges exceptionnelles diverses	0,00	45,99	0%	-45,99		
		Sous total	0,00	45,99	0%	-45,99		
TOTAL GENERAL			1.060.574,87	1.058.916,13	100%	1.658,74	1.161.422,22	1.166.379,54

PRODUITS

12

Exercice: Ex. 2019

Date: 15-05-20

Cost Centers	Compte	Libellé	Budget actual	Budget réalisé	% Réalisé	Solde	Budget 2020	Budget adapté 15/05/2020
Récolte de Fonds	704000	Activités diverses récolte de fonds	5.000,00	17.380,14	348%	12.380,14	5.000,00	7.000,00
	704009	Affectation activités aux projets-cofinc	0,00	-3.158,00	0%	-3.158,00	0,00	0,00
	704100	Insertion publicitaire	3.125,00	3.125,00	100%	0,00	3.125,00	3.125,00
	704200	Récupération autres frais	0,00	0,00	0%	0,00	0,00	0,00
		Sous total	8.125,00	17.347,14	214%	9.222,14	8.125,00	10.125,00
Divers produits	740100	Récupération autres salaires	0,00	2.105,12	0%	2.105,12	0,00	0,00
	740200	Récupération autres frais	25.000,00	35.460,20	142%	10.460,20	27.000,00	27.000,00
	743000	Frais de structure PGM	299.630,00	299.630,54	100%	0,54	318.836,92	318.836,92
	743009	Frais de Structure non engagés	0,00	0,00	0%	0,00	0,00	0,00
	743100	Frais adm. sur Projets HPGM	4.000,00	9.276,05	232%	5.276,05	5.000,00	10.000,00
	744000	Subventions salaires Exécution PGM	250.000,00	237.954,85	95%	-12.045,15	250.000,00	250.000,00
	743300	Précompte Professionnel Non redevable	2.000,00	1.996,61	100%	-3,39	2.000,00	2.000,00
		Sous total	580.630,00	586.423,37	101%	5.793,37	602.836,92	607.836,92
Contributions et subsides Privés	731020	Contribution Multipharma	4.000,00	4.000,00	100%	0,00	4.000,00	4.000,00
		Sous total	4.000,00	4.000,00	100%	0,00	4.000,00	4.000,00
Contributions et subsides Mutualités	732100	Contribution UNMS	75.000,00	75.000,00	100%	0,00	75.000,00	75.000,00
	732140	Contribution Solidaris Liège	5.520,00	5.642,92	102%	122,92	5.520,00	5.520,00
		Sous total	80.520,00	80.642,92	100%	122,92	80.520,00	80.520,00
Contributions et subsides Institutions	732310	Contribution GS Parl Comm Française	7.500,00	7.500,00	100%	0,00	7.500,00	7.500,00
	732320	Contribution GS Parl Wallon	10.000,00	10.000,00	100%	0,00	10.000,00	10.000,00
	732330	Contribution GS Parl Bruxellois	7.500,00	7.500,00	100%	0,00	7.500,00	7.500,00
	732340	Contribution GS Chambre des Représentants	15.000,00	15.000,00	100%	0,00	15.000,00	15.000,00
	732400	Contribution FONSOC	22.310,00	22.310,00	100%	0,00	22.310,00	18.964,00
		Sous total	62.310,00	62.310,00	100%	0,00	62.310,00	58.964,00
Subventions à l'emploi	745000	Subsides ACTIRIS	400.000,00	393.702,71	98%	-6.297,29	404.000,00	404.000,00
	745002	Subvention formation du personnel	0,00	0,00	0%	0,00	0,00	0,00
		Sous total	400.000,00	393.702,71	98%	-6.297,29	404.000,00	404.000,00
Produits Financiers	750000	Produits des actifs circulants	200,00	485,78	243%	285,78	200,00	200,00
	754000	DIFFERENCES DE CHANGE EURO	0,00	0,90	0%	0,90	0,00	0,00
	759000	Différences sur règlement	0,00	0,00	0%	0,00	0,00	0,00
		Sous total	200,00	486,68	243%	286,68	200,00	200,00
Autres Prod. Excp	764000	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	16.331,66	0%	16.331,66	0,00	0,00
		Sous total	0,00	16.331,66	0%	16.331,66	0,00	0,00
TOTAL GENERAL			1.135.785,00	1.161.244,48	102%	25.459,48	1.161.991,92	1.165.645,92

RESULTAT

Libellé	Budget actual	Budget réalisé	% Réalisé	Solde	Budget 2020	Budget adapté 15/05/2020
Produits	1.135.785,00	1.161.244,48	102%	25.459,48	1.161.991,92	1.165.645,92
Charges	1.060.574,87	1.058.916,13	100%	1.658,74	1.161.422,22	1.166.379,54
Résultat	75.210,13	102.328,35	136%	23.800,74	569,70	-733,62

2. RAPPORT DU COMMISSAIRE-RÉVISEUR

JEAN-MARIE DEREMINCE S.P.R.L.

REVISEUR D'ENTREPRISES

Avenue Baron Fallon, 28

5000 NAMUR

TEL. 081/74.46.08

FAX 081/74.03.55

PROJET

RAPPORT DU COMMISSAIRE-REVISEUR SUR L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DÉCEMBRE 2019

PRESENTE A L'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE DES MEMBRES DE L'ASBL « SOLSOC »

SIÈGE SOCIAL : RUE COENRAETS, 68, 1060 BRUXELLES

(NE 0432.624.255)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'asbl « SOLSOC », nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés pour la première en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres pour le contrôle de l'exercice 2002, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire a été à plusieurs reprises et pour la dernière fois lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20/11/2017 pour une durée de 3 ans à partir de l'exercice 2018. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'asbl pour le second exercice de ce triennat en cours.

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'association, comprenant le bilan au 31/12/2019, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 2.963.976 (arrondi) et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de € 178.477 (arrondi).

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31/12/2019 ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à

l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre l'association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies par ce dernier les concernant;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'association à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, et des statuts de l'association.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le respect de certaines dispositions de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Mentions relatives à l'indépendance

- Aucune mission incompatible avec le contrôle légal des comptes annuels telle que prévu par la loi, n'a été effectuée, et notre cabinet de révision, et le cas échéant, notre réseau, sommes restés indépendants vis-à-vis de l'association au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes .

PROJET

Namur, le 2020
« J-M Deremince, reviseur d'entreprises » sprl
Commissaire
Représenté par
J-M Deremince
Réviseur d'entreprises

3.COMPTES INTERNES COMPLETS

SOLSOC

Rue Coenraets 68
BE-1060 BRUSSEL 6
BE

EUR

Bilan interne ASBL

Page : 1

12/05/2020

Schéma complet

		Ex. 2019 Rep 2019 --> Clô 2019 01/01/2019 - 31/12/2019	Ex. 2018 Rep 2018 --> Clô 2018 01/01/2018 - 31/12/2018
ACTIFS IMMOBILISES		241.097,00	261.448,85
Immobilisations corporelles		234.972,00	261.323,85
Mobilier et matériel roulant	24	6.404,94	2.756,79
Appartenant à l'association en pleine propriété	241	6.404,94	2.756,79
241000 Mobilier et Matériel Roulant		2.565,20	
241009 Amortissement sur Mobilier et Mat Roul		(855,07)	
241100 Matériel Informatique		15.312,55	8.270,35
241109 Amortissement sur materiel informatique		(10.617,74)	(5.513,56)
Location-financement et droits similaires	25	228.567,06	258.567,06
250000 TERRAINS ET CONSTRUCTIONS		446.198,00	446.198,00
250009 Ammortissement sur Terrain et Constructi		(217.630,94)	(187.630,94)
Immobilisations financières		6.125,00	125,00
Entités liées	280/1	6.125,00	125,00
Participations dans des sociétés liées	280	6.125,00	125,00
280000 PART. DS ENTREPRISES LIEES/ VALEUR D'ACQ		6.125,00	125,00
ACTIFS CIRCULANTS		2.722.879,42	2.259.701,49
Créances à un an au plus		963.686,62	977.411,91
Créances commerciales	40	421.469,88	413.216,84
400000 Subsidés à recevoir		421.469,88	413.216,84
Autres créances	41	542.216,74	564.195,07
414900 Co-financement à obtenir		5.000,00	13.256,00
416010 TFT Bolivie		52.956,35	70.819,28
416020 TFT BURkina Faso		31.980,56	8.449,06
416030 TFT Burundi		67.304,17	188.106,76
416040 TFT Colombie		44.321,08	75.787,19
416050 TFT RDC		138.239,41	91.493,03
416070 TFT Maroc		52.904,62	12.775,49
416080 TFT Palestine OSS016		49.942,75	35.780,68
416081 TFT Palestine OSS017		9.620,32	14.657,65
416090 TFT Sénégal		44.587,19	50.536,57
416100 TFT International		20.000,00	
416950 Provision ONSS		25.360,29	2.533,36

Bilan interne ASBL

		Ex. 2019 Rep 2019 --> Clô 2019 01/01/2019 - 31/12/2019	Ex. 2018 Rep 2018 --> Clô 2018 01/01/2018 - 31/12/2018
Valeurs disponibles	54/58	1.718.721,91	1.247.148,98
550000 Nagel Général Structure		77.718,54	90.129,00
550100 Nagel Fond de roulement		41.194,86	63.427,12
550200 Nagel Animation		1.437,55	5.607,85
550300 CCP-Banque de la Poste		16.294,18	43.660,87
551047 Nagel 879-1507041-20 VN-VS		1.441,44	20.406,94
551072 PGM-Volet Sud		784.440,37	51.249,75
551074 Delta Ilyod bank Projets Divers		793.080,35	968.716,41
570000 Caisse Structure		3.090,79	3.591,88
570010 Caisse-Projets		23,83	359,16
Comptes de régularisation	490/1	40.470,89	35.140,60
490000 Charges à reporter		738,00	943,42
491000 Produits acquis		39.732,89	34.197,18
Montant total de l'actif		2.963.976,42	2.521.150,34

		Ex. 2019 Rep 2019 --> Clô 2019 01/01/2019 - 31/12/2019	Ex. 2018 Rep 2018 --> Clô 2018 01/01/2018 - 31/12/2018
FONDS SOCIAL			
	10/15	1.050.210,92	898.035,33
Fonds associatifs	10	36.125,66	36.125,66
Patrimoine de départ	100	36.125,66	36.125,66
100000 Patrimoine		36.125,66	36.125,66
Fonds affectés	13	1.014.085,26	861.909,67
133100 Fonds de préfinancement		304.029,79	263.098,45
133200 Fonds de structure		144.115,44	113.416,93
133300 Fonds affectés aux projets & programme		565.940,03	485.394,29
DETTES			
	17/49	1.913.765,50	1.623.115,01
Dettes à plus d'un an	17	198.565,22	228.565,22
Dettes financières	170/4	198.565,22	228.565,22
Dettes de location-financement et assimilées	172	198.565,22	228.565,22
172000 DETTES DE LOCATION-FINANCEMENT		198.565,22	228.565,22
Dettes à un an au plus	42/48	1.695.200,28	1.394.549,79
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	30.000,00	30.000,00
422000 DETTES LOCAT. FINANCEMENT ET ASSIMIL.		30.000,00	30.000,00
Dettes commerciales	44	55.405,61	114.233,13
Fournisseurs	440/4	55.405,61	114.233,13
440000 FOURNISSEURS		55.405,61	97.901,47
444930 Subside à rembourser autres			16.331,66
Acomptes reçus sur commandes	46	1.547.609,17	1.170.450,13
460000 Partie non engagée subsides DGD		978.359,66	738.369,65
460300 Partie non eng. subs. Autorités Régional		315.125,09	247.488,07
460500 Partie non eng. subs. Autres bailleurs		254.124,42	184.592,41
Dettes fiscales; salariales et sociales	45	46.440,06	39.659,89
Impôts	450/3	(1,40)	

Bilan interne ASBL

		Ex. 2019 Rep 2019 --> Clô 2019 01/01/2019 - 31/12/2019	Ex. 2018 Rep 2018 --> Clô 2018 01/01/2018 - 31/12/2018
453000	Précompte professionnel (Siège social)	(1,40)	
	Rémunérations et charges sociales	46.441,46	39.659,89
454000	ONSS	69,79	
455025	Rem à payer CREVECOEUR Perrine		544,39
455035	Rem à payer Verheylewegen Maité		(225,00)
455047	Remunération LECHARLIER Stephanie		(2,08)
455049	Rémun à payer à BEN ABDESSAMAD Malek		(0,03)
456000	Pécule de vacances	46.371,67	39.342,61
	Dettes diverses	15.745,44	40.206,64
	Obligations; coupons échus et cautionnements reçus en numéraire	1.441,44	20.406,94
481000	Dons non encore transférés VN VS	1.441,44	20.406,94
	Autres dettes diverses non productives d'intérêts ou assorties d'un	14.304,00	19.799,70
489100	Cofinancement non encore libéré	5.000,00	13.256,00
489110	Opération 11.11.11 à reverser CNCD	9.304,00	6.543,70
	Comptes de régularisation	20.000,00	
493000	Produits à reporter	20.000,00	
Montant total du passif		2.963.976,42	2.521.150,34

		Ex. 2019 Rep 2019 --> Clô 2019 01/01/2019 - 31/12/2019	Ex. 2018 Rep 2018 --> Clô 2018 01/01/2018 - 31/12/2018
COMPTE DE RESULTATS			
Ventes et prestations	70/74	5.323.515,36	5.788.194,87
Chiffre d'affaires	70	79.541,52	106.209,71
704000 Activités diverses récolte de fonds		83.680,52	106.738,41
704009 Affectation activités aux projets-cofinc		(7.264,00)	(3.653,70)
704100 Insertion publicitaire		3.125,00	3.125,00
Cotisations; dons; legs et subsides	73	3.858.174,92	4.338.395,65
731000 Dons -Donateurs SolSoc (CCP-ANIM-AUTRES)		25.036,19	25.617,59
731009 Prélèvement sur Dons SolSoc		(2.040,00)	(2.890,00)
731010 Dons Projets Spécifiques (VNVS-AUTRES)		42.554,24	41.422,94
731019 Dons non-engagés Projets Spécifiques		(21.441,44)	(20.406,94)
731020 Dons Structurels		20.000,00	20.000,00
731030 Dons Institutions Diverses		30.000,00	
732100 Contribution UNMS		100.000,00	100.000,00
732110 Contribution Fédérat Solidaris Mutualité		46.286,17	42.336,48
732120 Contribution CHWAPI		25.000,00	25.000,00
732140 Contribution Solidaris Liège		28.214,58	28.095,96
732200 Contribution P & V			30.000,00
732310 Contribution GS Parl Comm Française		7.500,00	7.500,00
732320 Contribution GS Parl Wallon		10.000,00	10.000,00
732330 Contribution GS Parl Bruxellois		7.500,00	7.500,00
732340 Contribution GS Chambre de Représentants		15.000,00	15.000,00
732400 Contribution FONSOC		22.310,00	22.310,00
732410 Contribution Fonds Social de la Chimie		90.000,00	90.000,00
732420 Contribu Fond Social de 'Industrie Alime		132.361,51	126.908,36
732430 Contribution Centrale Générale Namur		14.000,00	14.000,00
736100 Subsidés DGD Programme		4.131.411,81	4.481.010,20
736400 Subsidés Autorités Provinciales		3.000,00	3.000,00
736600 Subsidés Autorité Régionale (WBI,RW,BXL)		494.498,62	442.441,19
736700 Subsidés Autres Bailleurs		184.592,41	
736900 Subsidés Non engagés DGD Programme		(978.359,66)	(738.369,65)
736960 Subsidés Non engagés Autorité Régionale		(315.125,09)	(247.488,07)
736970 Suside Non engagés Autres Bailleurs		(254.124,42)	(184.592,41)
Autres produits d'exploitation	74	1.385.798,92	1.343.589,51
740100 Récup autres salaires		2.105,12	
740200 Récupération autres frais		35.460,20	40.728,10
743000 Frais de Structure PGM		299.630,54	290.504,00
743100 Frais Adm. sur les Projets HPGM		9.276,05	12.961,06
743300 Précompte Professionnel non redevable		1.996,61	1.900,80
743510 Cofinancement Hors Programme		13.256,00	20.457,36
743519 Cofinancement non engagé		(5.000,00)	(13.256,00)
744000 Subventions Salaires Exécution PGM		237.954,85	238.020,57
744010 Affectation Salaires Gestion PGM		397.416,84	360.784,70
745000 Subsidés ACTIRIS		393.702,71	391.488,92
Coût des ventes et des prestations	60/64	(5.156.090,33)	(5.582.825,99)

Bilan interne ASBL

Schéma complet

		Ex. 2019 Rep 2019 --> Clô 2019	Ex. 2018 Rep 2018 --> Clô 2018
		01/01/2019 - 31/12/2019	01/01/2018 - 31/12/2018
Approvisionnements et marchandises	60	(20.553,90)	(13.835,02)
Achats	600/8	(20.553,90)	(13.835,02)
604000 Achats pour compte de tiers		(20.553,90)	(13.835,02)
Services et biens divers	61	(348.987,14)	(284.689,09)
610111 Electricité		(2.905,53)	(3.206,39)
610112 Mazout		(1.909,63)	(1.182,75)
610113 Eau		(310,82)	(333,35)
610114 Entretien bureau et produits d'entretien		(10.785,81)	(10.451,97)
610115 Précompte immobilier		(3.443,54)	(3.336,88)
610116 Alarme & Sécurité		(1.249,43)	(3.089,96)
611000 Fournitures de bureau		(2.409,20)	(1.780,83)
611100 Achat de divers matériels		(7.700,31)	(211,64)
611150 Réparation et achat petit mat de bureau		(374,08)	(432,18)
611300 Photocopies		(9.287,10)	(9.520,06)
611400 Poste		(2.448,84)	(852,98)
611500 Télécommunications		(8.065,19)	(7.890,65)
611510 Internet et maintenance site web		(4.659,72)	(6.577,65)
611600 Fournitures informatiques		(3.169,28)	(13.502,41)
612000 Assurance RC exploitation		(241,61)	351,22
612100 Assurance locaux-incendie		(408,79)	
612300 Assurance auto		(1.311,86)	(1.311,86)
612500 Assurance accidents de travail		(8.477,34)	(8.665,15)
612510 Assurances diverses		(288,44)	(109,06)
612511 Service Médical		(720,00)	(720,00)
613000 Maintenance informatique		(7.687,44)	(12.180,50)
613100 Abonnement Isabel		(2.467,04)	(2.996,64)
613110 Maintenance Winbooks		(1.625,04)	(2.667,89)
613120 Maintenance SnapShot		(202,61)	(202,61)
613200 Révisorat-Audits		(11.555,50)	(11.555,50)
613410 Gestion chèques repas		(1.775,80)	(1.687,14)
613420 Gestion Secrétariat Social		(10.106,57)	(8.721,34)
613500 Collaborateurs extérieurs /CODAC/EVALUAT		(78.630,64)	(20.945,99)
614000 Cotisations		(5.230,46)	(5.512,50)
614010 Publications/Envois postaux/mailling		(7.421,13)	(21.528,49)
615000 Frais de mission /Avions		(30.560,70)	(33.224,05)
615010 Frais de mission /Hôtels & repas		(22.430,74)	(17.784,38)
615020 Frais de mission /Per Diem		(19.617,00)	(15.879,00)
615030 Frais de mission /Divers		(1.984,89)	(2.587,35)
615040 Frais de mission/Déplacement		(6.948,39)	(6.421,50)
615100 Représentations		(335,30)	(297,60)
615110 Cadeaux et autres festivités		(448,17)	(784,35)
615120 Cantine		(1.815,60)	(2.192,60)
615200 Frais de déplacement		(4.114,93)	(3.370,94)
616000 Documentation et Media		(16.144,02)	(8.471,39)
616001 Abonnements divers		(404,50)	(781,28)

		Ex. 2019 Rep 2019 --> Clô 2019 01/01/2019 - 31/12/2019	Ex. 2018 Rep 2018 --> Clô 2018 01/01/2018 - 31/12/2018
616002	Droits d'auteur		(98,50)
616003	Traductions et interpretation	(1.597,50)	(1.115,40)
616100	Impressions	(21.043,11)	(9.264,72)
616400	Communication et Visibilié	(874,04)	(9.433,93)
616600	Indemnité forfaitaires (bénévoles, stag	(590,00)	(120,00)
616700	Formation	(1.445,46)	(1.364,96)
616800	Séminaires et Rencontres		(612,48)
616810	Frais de réunions	(4.739,54)	(605,91)
616900	Manifestation & organisation événements	(17.024,50)	(9.455,60)
	Rémunérations; charges sociales et pensions (+)(-)	62	(885.214,21)
620200	Rémunérations Brutes employés	(794.747,13)	(755.145,13)
620210	Frais déplacements /HDP	(4.972,94)	(5.100,97)
620211	Frais de déplacements /SNCB	(5.835,50)	(5.351,60)
621200	Charges patronales	(54.707,63)	(53.135,01)
623000	Chèques repas	(17.921,95)	(17.129,36)
623010	Dotations prov pécule de vacances	(46.371,67)	(39.342,61)
623011	Reprise provision pécule de vacances	39.342,61	38.026,38
	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement; sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	(35.959,25)
630200	Dot.amort. immo. corporelles	(35.959,25)	(32.756,78)
	Autres charges d'exploitation	640/8	(3.865.375,83)
643011	Transferts Invest Partenaires	(668.189,43)	(810.103,02)
643021	Transferts Fonct Partenaires	(1.270.680,26)	(1.664.490,93)
643022	Partenaires-autres Coûts Opérat. (RSI,...	(72.663,21)	(222.011,96)
643031	Transferts Personnel	(1.061.636,66)	(938.413,72)
643100	Autres Transferts divers	(147.558,53)	(170.562,83)
644000	Coûts Personnel Exécution PGM	(237.954,85)	(238.020,57)
644010	Coûts Personnel Gestion PGM	(397.416,84)	(360.784,70)
644100	Frais Administratifs/de Structure Projets	(9.276,05)	(9.979,07)
	Résultat positif (négatif) d'exploitation (+)(-)	9901	167.425,03
	Produits financiers	75	486,68
	Produits des immobilisations financières	750	485,78
750000	Produits des actifs circulants	485,78	430,98
	Autres produits financiers	752/9	0,90
754000	DIFFERENCES DE CHANGE EURO	0,90	0,20
	Charges financières	65	(5.720,66)
	Charges des dettes	650	(5.713,58)
650000	Frais bancaires/Frais financiers	(5.713,58)	(5.464,51)
	Autres charges financières	652/9	(7,08)
654000	DIFFERENCES DE CHANGE EURO	(7,08)	(1,92)
	Résultat positif (négatif) courant (+)(-)	9902	162.191,05
	Produits exceptionnels	76	16.331,66
	Autres produits exceptionnels	764/9	16.331,66
764000	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	16.331,66	3.883,51
	Charges exceptionnelles	66	(45,99)
			(4.843,72)

Bilan interne ASBL

		Ex. 2019	Ex. 2018
		Rep 2019 --> Clô 2019	Rep 2018 --> Clô 2018
		01/01/2019 - 31/12/2019	01/01/2018 - 31/12/2018
Autres charges exceptionnelles	664/8	(45,99)	(4.843,72)
668000 Charges exceptionnelles diverses		(45,99)	(4.843,72)
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	9903	178.476,72	199.373,42
Résultat positif (néгатif) de l'exercice	9904	178.476,72	199.373,42
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS			
Résultat positif (néгатif) à affecter	9906	178.476,72	199.373,42
Résultat positif (néгатif) de l'exercice à affecter	9905	178.476,72	199.373,42
Affectations aux fonds affectés	692	(178.476,72)	(199.373,42)
692000 Transfert aux fonds affectés		(178.476,72)	(199.373,42)
Résultat positif (néгатif) à reporter	(14)		

Bilan interne ASBL

		Ex. 2019	Ex. 2018
		Rep 2019 --> Clô 2019	Rep 2018 --> Clô 2018
		01/01/2019 - 31/12/2019	01/01/2018 - 31/12/2018
Reclassement bilantaire			

BALANCE CLIENTS

SOLSOC	Balance clients arrêtée à Clô 2019	Page : 1 20/05/2020
Exercice 2019 - EUR		

Référence	Nom	PERIODES : REP 2019 -> CLÔ 2019			CUMUL : REP 2019 -> CLÔ 2019		
		Débit	Crédit	Solde	Débit	Crédit	Solde
ACCG	ACCG	1.758,60	1.758,60	0,00	1.758,60	1.758,60	0,00
BRODERDELE	Proderlijk Delen	465,84	465,84	0,00	465,84	465,84	0,00
CAROVIMICH	CAROVIS MICHEL	42,50	0,00	42,50 D	42,50	0,00	42,50 D
CHWAPI	Centre Hospitalier de Wallonie Picarde	25.000,00	25.000,00	0,00	25.000,00	25.000,00	0,00
CNCD	Centre National de Coop au Dév	210.959,51	59.269,13	151.690,38 D	210.959,51	59.269,13	151.690,38 D
DEMEESTER	Sylvie DEMEESTER	128,20	100,60	27,60 D	128,20	100,60	27,60 D
DGCD	Direction Gén Coop au Dév	3.692.672,70	3.692.672,70	0,00	3.692.672,70	3.692.672,70	0,00
EFMD	EFMD aisbl	92,00	92,00	0,00	92,00	92,00	0,00
FGTB	FGTB Fédérale	28.000,00	14.000,00	14.000,00 D	28.000,00	14.000,00	14.000,00 D
FGTBBXL	FGTB Bruxelles	4.662,00	4.662,00	0,00	4.662,00	4.662,00	0,00
FGTBHORVAL	Centrale Generale FGFB-HORVAL	248,40	248,40	0,00	248,40	248,40	0,00
FMSB	Fédéra. des Mut. Socialistes du Brabant	10.088,50	5.088,50	5.000,00 D	10.088,50	5.088,50	5.000,00 D
FONDSOCCHI	Fonds de la Chimie Covalent	100.000,00	100.000,00	0,00	100.000,00	100.000,00	0,00
FONDSOCGAR	Fond soc et gar industrie alimentaire	147.068,35	147.068,35	0,00	147.068,35	147.068,35	0,00
FONDSOCSEC	Fond Social Secteurs Sociocult & sporti	160,00	160,00	0,00	160,00	160,00	0,00
FONSOC	Fonsoc asbl	44.620,00	22.310,00	22.310,00 D	44.620,00	22.310,00	22.310,00 D
GPPSENAT	Groupe PS Sénat	270,00	270,00	0,00	270,00	270,00	0,00
GROUPEPS	Goupe PS Chambre des Représentants	15.000,00	15.000,00	0,00	15.000,00	15.000,00	0,00
GROUPEPB	Grpe PS Parlement Rég Bruxelles Capital	7.500,00	7.500,00	0,00	7.500,00	7.500,00	0,00
GROUPEPCFR	Groupe Parlement de la Communauté França	7.500,00	0,00	7.500,00 D	7.500,00	0,00	7.500,00 D
GROUPEPW	Groupe PS parlement Wallon	10.000,00	10.000,00	0,00	10.000,00	10.000,00	0,00
HOUBADELPH	HOUBA DELPHINE	450,00	0,00	450,00 D	450,00	0,00	450,00 D
IBGE	Institut Bruxl pr la gest. de l'Environm	29.976,00	29.976,00	0,00	29.976,00	29.976,00	0,00
IFSI	IFSI-ISVI asbl	1.000,00	1.000,00	0,00	1.000,00	1.000,00	0,00
LECHARLIER	LECHARLIER Stéphanie	433,80	433,80	0,00	433,80	433,80	0,00
MULTIPHARM	Multipharma	20.000,00	0,00	20.000,00 D	20.000,00	0,00	20.000,00 D
PARLEUROPE	Parlement Européen	180,00	180,00	0,00	180,00	180,00	0,00
POURLASOLI	Pour la Solidarité	2.618,34	2.618,34	0,00	2.618,34	2.618,34	0,00
PROSPECTCO	Prospect Consulting &S	356,60	356,60	0,00	356,60	356,60	0,00
PROVBABAN	Province du Brabant	6.000,00	3.000,00	3.000,00 D	6.000,00	3.000,00	3.000,00 D
PV ASSURAN	P & V Assurances	6.838,98	3.713,98	3.125,00 D	6.838,98	3.713,98	3.125,00 D
REGIBRUXEL	Région Bruxelles Capitale	175.615,00	128.492,00	47.123,00 D	175.615,00	128.492,00	47.123,00 D
SCHREIBERA	Aurore SCHREIBEB	104,00	104,00	0,00	104,00	104,00	0,00
SEBBAH	Karima Sebbal	5.573,60	5.573,60	0,00	5.573,60	5.573,60	0,00
SOLCESOICH	Solidaris Centre-Soignie-Charleroi	28.786,17	27.038,05	1.748,12 D	28.786,17	27.038,05	1.748,12 D
SOLIDAR	SOLIDAR	2.396,64	2.396,64	0,00	2.396,64	2.396,64	0,00
SOLIDARLIE	Solidaris Mutualié Liège	28.419,58	28.214,58	205,00 D	28.419,58	28.214,58	205,00 D
SOLIMOWAPI	Solidaris Mons-Wallonie-Picarde	12.500,00	12.500,00	0,00	12.500,00	12.500,00	0,00
Liste de ABEELS à ZYRIABHOTE uniquement les comptes mouvementés							././.

SOLSOC	Balance clients arrêtée à Clô 2019	Page : 2 20/05/2020
Exercice 2019 - EUR		

Référence	Nom	PERIODES : REP 2019 -> CLÔ 2019			CUMUL : REP 2019 -> CLÔ 2019		
		Débit	Crédit	Solde	Débit	Crédit	Solde
UNMS	Union des Mutualités Socialistes	104.187,70	103.165,00	1.022,70 D	104.187,70	103.165,00	1.022,70 D
VERHEYMAIT	VERHEYLEWEGEN Maité	77,00	77,00	0,00	77,00	77,00	0,00
VERRIMYRIA	VERRI Myriam	233,90	233,90	0,00	233,90	233,90	0,00
WBI	Wallonie Bruxelles International	257.340,42	113.114,84	144.225,58 D	257.340,42	113.114,84	144.225,58 D
WEMAERE	Veronique Wemaere	245,30	245,30	0,00	245,30	245,30	0,00
TOTAUX		4.989.569,63	4.568.099,75	421.469,88 D	4.989.569,63	4.568.099,75	421.469,88 D

Liste de ABEELS à ZYRIABHOTE uniquement les comptes mouvementés

4. RÈGLES D'ÉVALUATION ET DE COMPTABILISATION

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Nous optons pour le principe comptable selon lequel les frais d'établissement sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont exposés. Le taux applicable étant en principe 100%, par exception, en 1999 une restructuration importante a donné lieu à une activation des frais au bilan et ils ont fait l'objet d'amortissements linéaires conformément à l'AR-S art 58, al 2 (modifié par l'AR-A art 7, 3°).

INVESTISSEMENTS

Les acquisitions et les apports d'immobilisations incorporelles et corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, de revient ou d'apport, en ce compris les frais accessoires et la TVA non déductible.

Les acquisitions dont le prix d'acquisition est inférieur à 500 euros sont portées directement en compte de résultat.

Les taux d'amortissement sont calculés sur base de la durée d'utilisation économique escomptée et sont appliqués de façon linéaire.

Les amortissements sont pratiqués selon les règles comptables. Les acquisitions d'immobilisations sont amorties à partir de leur affectation à l'exploitation le 1er jour du mois suivant la date d'acquisition.

A la fin de sa durée de vie estimée, tout investissement qui présente une plus-value certaine et durable par rapport à la valeur comptable nette peut être réévalué. La plus-value enregistrée est amortie sur la durée d'utilisation résiduelle de l'actif concerné.

Taux d'amortissements appliqués

Restructuration : 10 %

Installations : 20 %

Matériel de bureau : 20 %

Mobilier de bureau : 25 %

Matériels informatiques : 33 %

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Sur base d'une appréciation prudente et avec l'accord du conseil d'administration, les provisions nécessaires sont constituées chaque année dans le but de parer à d'éventuels risques dus à des subsides refusés par l'organisme subsidiant. Ces provisions sont appréciées au cas par cas des projets cofinancés et ne peuvent pas dépasser 2% du subside total reçu. Les comptes 63... et 16... sont mouvementés pour enregistrer les dotations aux provisions.

En fin de projet deux opérations sont effectuées : soit il y a un solde de subside non justifié et on doit le rembourser, soit la provision est reprise si tout a été justifié.

LES FONDS AFFECTÉS (LES RÉSERVES)

Fond affectés au préfinancement des projets et programme (Fond de roulement)

En 1999, suite à l'octroi d'une subvention de P&V d'un montant de 123.946,76 euros, qui a été affecté à un fonds de roulement pour les projets, un fonds de préfinancement a été créé. Ce fonds de préfinancement est indispensable compte tenu des délais de paiement des subsides de notre bailleur principal (Direction Générale de Développement – DGD) et de l'obligation de préfinancer une partie des projets hors programme. Ce fonds permet également de réduire notre dépendance financière chronique vis-à-vis de la DGD. Il sera alimenté par une affectation de 40% du résultat annuel positif et ce jusqu'à 350.000 euros (montant au 31/12/2008 et susceptible d'être indexé au besoin) nécessaires pour avoir cet équilibre.

Fonds affectés pour investissement (structure)

Pour parier à d'éventuelles rénovations ou déménagement, un fond a été créé. Il sera alimenté par un pourcentage de 30% du résultat de chaque exercice comptable pour autant que celui-ci soit positif.

Fonds affectés aux projets et programme (cofinancement)

L'ONG doit apporter en fonds propres entre 10 et 20% du budget total des programmes et projets cofinancés par les pouvoirs publics. Le fonds doit permettre de garder l'équilibre entre les dons et les contributions reçus et les prélèvements faits pour financer les apports privés. Pour cela un fonds des projets cofinancés est constitué chaque année sur base d'une appréciation prudente et avec l'accord du conseil d'administration pour constituer des apports propres de l'ONG. Il est alimenté par différents dons et par d'autres fonds propres (legs, dons structurels, le reliquat des contributions et subsides obtenus pour constituer les fonds propres, ...) ainsi qu'une affectation de 30% du résultat structurel annuel positif.

LES CRÉANCES

Les subsides à recevoir

Les subsides sont inscrits en valeur nominale. Les comptes 40 et 70 sont mouvementés uniquement sur base de lettres d'agrément certifiant l'accord de la mise à disposition des fonds.

Les produits d'activités diverses

Il s'agit des opérations ponctuelles et occasionnelles durant l'année comme par exemple la vente des cartes de vœux ou prestation de service d'un membre de l'équipe de l'ONG. Les comptes 400000 et 70... sont alors mouvementés par les notes de débit (ou notes de créances) établis lors de la vente de cartes de vœux ou d'autres activités ou opérations faites durant l'exercice comptable.

Le cofinancement à obtenir

Les comptes 419000 et 70... sont mouvementés par l'apport propre (Solsoc) de chaque projet cofinancé hors programme et permet d'acter le subside total du projet. Les montants sont inscrits en valeur nominale.

Les réductions de valeur clients

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une réduction de valeur si à la clôture de l'exercice leur recouvrement présente un risque. Les réductions de valeur sont appliquées sur base d'une appréciation prudente et avec l'accord du conseil d'administration, si

au-delà de deux ans, la réalisation des créances s'avère inférieure à la valeur comptable et s'il existe une incertitude quant au remboursement à l'échéance. Le taux appliqué est 100% du solde restant dû.

LES SUBSIDES ET DONNS (Fin d'exercice)

Les Subsides

Les subsides et contributions sont actés en produits (classes 7) dans leur totalité. Les dépenses sont actées dans des comptes de classe 6. En fin d'année, deux cas de figure se présentent :

- le projet est clôturé : si les subsides ne sont pas dépensés complètement, la partie non-engagée est reprise via un compte 709 vers un compte 449.
- le projet n'est pas terminé : les subsides non encore engagés sont repris via un compte 709 vers un compte 460.

L'année suivante, on reprend les montants des subsides non engagés vers des comptes 7 de recettes.

Ces opérations sont réalisées chaque année jusqu'à la fin du projet.

Cette méthode de comptabilisation permet de connaître le volume exact des projets gérés chaque année et de respecter le principe de l'annualité des charges.

Exception : Les Subsides à l'emploi (Actiris)

Les subsides à l'emploi sont actés mensuellement directement à leur réception et à tout état de cause sont rattachés à l'exercice comptable. C'est pourquoi les subsides de décembre qu'on reçoit en principe en janvier de l'année suivante sont rattachés à l'exercice par une inscription en produits acquis.

Les Dons

Les dons reçus durant l'année constituent principalement les apports propres de Solsoc pour les projets cofinancés. Ils sont directement actés en produits et leur utilisation en classe 6 pour les projets spécifiques ou s'il reste un solde, il est transféré au bilan en fonds des projets pour constituer les apports propres.



©Ali Selvi